



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Energy,
the Environment
and Natural
Resources**

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, April 29, 2003
Thursday, May 1, 2003

Issue No. 13

Second and third (final) meetings on:

Bill C-2, An Act to establish a process for assessing
the environmental and socio-economic effects
of certain activities in Yukon

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-2)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

**Énergie, de
l'environnement et
des ressources
naturelles**

Président:
L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 29 avril 2003
Le jeudi 1^{er} mai 2003

Fascicule n° 13

Deuxième et troisième (dernière) réunions concernant:

Le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus
d'évaluation des effets de certaines activités sur
l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon

Y COMPRIS:
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-2)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Mira Spivak, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Finnerty
Buchanan	Kenny
* Carstairs, P.C.	* Lynch-Staunton
(or Robichaud, P.C.)	(or Kinsella)
Christensen	Merchant
Cochrane	Milne
Eyton	Watt

** Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président: L'honorable Tommy Banks

Vice-présidente: L'honorable Mira Spivak

et

Les honorables sénateurs:

Baker, c.p.	Finnerty
Buchanan	Kenny
* Carstairs, c.p.	* Lynch-Staunton
(ou Robichaud, c.p.)	(ou Kinsella)
Christensen	Merchant
Cochrane	Milne
Eyton	Watt

** Membres d'office*

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2003
(23)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met at 5:05 p.m. this day, in room 705 Victoria Building, 140 Wellington Street, the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Christensen, Cochrane, Finnerty, Kenny, Merchant and Milne (7).

In attendance: From the Library of Parliament: Lynne Myers, Researcher, Science and Technology Division and Monique Hébert, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 3, 2003, the committee continued its examination of Bill C-2, An Act to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12, April 8 and 10, 2003.*)

WITNESSES:

AS A PANEL:

From the Yukon Chamber of Mines:

Mr. Gary Lee, Past President;

Mr. Scott Casselman, Vice President.

From the Klondike Placer Miners' Association:

Ms. Ann Ledwidge, Director.

From the Yukon Chamber of Commerce:

Mr. Rob McIntyre, Treasurer.

AS A PANEL:

From the Kwanlin Dun First Nation:

Mr. Rick O'Brien, Chief;

Mr. Mike Smith, Chief Negotiator.

From the Kaska Nation:

Mr. Hammond Dick, Tribal Chief.

Mr. Lee, Ms Ledwidge and Mr. McIntyre each made a statement. Together all the witnesses answered questions.

At 6:04, the committee suspended its hearing.

At 6:07, the committee resumed its sitting.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 29 avril 2003
(23)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 05, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, 140 rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Christensen, Cochrane, Finnerty, Kenny, Merchant et Milne (7).

Également présentes: De la Bibliothèque du Parlement, Lynne Myers, attachée de recherche, Division de la science et de la technologie et Monique Hébert, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 avril 2003, le comité poursuit son examen du projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure dans les délibérations du comité, fascicule n° 12, 8 et 10 avril 2003.*)

TÉMOINS:

EN TABLE RONDE

De la Chambre des mines du Yukon:

M. Gary Lee, ancien président;

M. Scott Casselman, vice-président.

Du Klondike Placer Miners's Association:

Mme Anne Ledwidge, directrice.

De la Chambre de commerce de Yukon:

M. Rob McIntyre, trésorier.

EN TABLE RONDE:

De la Première nation Kwanlin Dun:

M. Rick O'Brien, chef;

M. Mike Smith, négociateur en chef.

De la nation Kaska:

M. Hammond Dick, chef tribal.

M. Lee, Mme Ledwidge et M. McIntyre font chacun une déclaration. Tous les témoins répondent ensemble aux questions.

À 18 h 04, le comité suspend ses travaux.

À 18 h 07, le comité reprend ses travaux.

Mr. O'Brien, Mr. Smith and Mr. Dick each made a statement and as a panel answered questions.

At 6:50 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 1, 2003
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met at 8:02 a.m. this day, in room 257 East Block, the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Banks, Christensen, Cochrane, Eyton, Finnerty, Kenny, Merchant and Milne (9).

Other senator present: The Honourable Senator Sibbeston (1).

In attendance: From the Library of Parliament: Lynne Myers, Researcher, Science and Technology Division and Monique Hébert, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 3, 2003, the committee continued its examination of Bill C-2, An Act to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12, April 8 and 10, 2003.*)

WITNESSES:

From the Council of Yukon First Nations:

Mr. Ed Schultz, Grand Chief;

Mr. Stephen Mills, Chief Negotiator.

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. David Cox, Counsel, Comprehensive Claims and Northern Affairs/Self-Government and Strategic Direction;

Mr. John Bailey, Negotiator, Resource Strategies.

Grand Chief Ed Schultz and Mr. Stephen Mills each made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Kenny moved, — That the Chair send a letter to Internal Economy informing them of the concerns of the committee about the opportunities to televise the hearings of the committee and the concerns about the scheduling of Senate committee meetings by CPAC.

The question being put on the motion, — It was agreed.

At 9:50 a.m., the committee suspended its sitting.

M. O'Brien, M. Smith et M. Dick font chacun une déclaration et répondent ensemble aux questions.

À 18 h 50, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 1^{er} mai 2003
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 02, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, c.p., Banks, Christensen, Cochrane, Eyton, Finnerty, Kenny, Merchant et Milne (9).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Sibbeston (1).

Également présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Lynne Myers, attachée de recherche, Division des sciences et de la technologie, et Monique Hébert, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 avril 2003, le comité poursuit son examen du projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 12 des délibérations du comité des 8 et 10 avril 2003.*)

TÉMOINS:

Du Conseil des Premières nations du Yukon:

M. Ed Schultz, grand chef;

M. Stephen Mills, négociateur en chef.

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. David Cox, conseiller juridique, Revendications globales et Affaires du Nord/Autonomie gouvernementale et orientation stratégique;

M. John Bailey, négociateur, Stratégies relatives aux ressources.

Le grand chef Schultz et M. Stephen Mills font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

L'honorable sénateur Kenny propose — Que le président envoie une lettre au Bureau de régie interne pour l'informer des préoccupations du comité à propos de la couverture télévisuelle des délibérations de ce dernier et de la programmation relative aux séances des comités sénatoriaux établie par CPAC.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 50, le comité suspend ses travaux.

At 9:53 a.m., the committee resumed its sitting.

The Honourable Senator Christensen tabled the following documents with the Clerk of the committee: “Extracts from a submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources on Bill C-2, by the Yukon Chamber of Mines” and “Responses to Yukon Chamber of Mines submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources on Bill C-2, by the Department of Indian Affairs and Northern Development”. The documents are filed as exhibits 5900-2.37/E1-C-2, 13 “1” and 5900-2.37/E1-C-2, 13 “2”.

Mr. David Cox and Mr. John Bailey answered questions.

It was agreed, — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-2.

The Honourable Senator Baker moved, — That the committee dispense with clause-by-clause consideration of Bill C-2, to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon.

The question being put on the motion, — It was agreed, on division.

It was agreed, — That this bill be adopted without amendment.

It was agreed, — That the Chair report this bill at the next sitting of the Senate.

The committee received briefs by the following individuals/organizations during the consideration of Bill C-2:

The Honourable Robert D. Nault, Minister of Indian Affairs and Northern Development;

John Bailey, Indian Affairs and Northern Development;

Hammond Dick, Kaska Nations;

Inuvialuit Regional Corporation;

Ann Ledwidge, Klondike Placer Miners' Association;

Gary Lee and Scott Casselman, Yukon Chamber of Mines;

Rob McIntyre, Yukon Chamber of Commerce;

Rick O'Brien and Mike Smith, Kwanlin Dun First Nations;

Ed Schultz and Stephen Mills, Council of Yukon First Nations; and

Wildlife Management Advisory Council (North Slope).

At 10:45 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

À 9 h 53, le comité reprend ses travaux.

L'honorable sénateur Christensen dépose les documents suivants auprès de la greffière du comité: «Extracts from a submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources on Bill C-2, by the Yukon Chamber of Mines» et «Responses to Yukon Chamber of Mines submission to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources on Bill C-2, by the Department of Indian Affairs and Northern Development». Ces documents portent respectivement les numéros 5900-2.37/E1-C-2, 13 «1» et 5900-2.37/E1-C-2, 13 «2».

MM. David Cox et John Bailey répondent aux questions.

Il est entendu — Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-2.

L'honorable sénateur Baker propose — Que le comité saute l'étude article par article du projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon.

La question, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu — Que ce projet de loi soit adopté sans amendements.

Il est convenu — Que le président fasse rapport du projet de loi à la prochaine séance du Sénat.

Le comité reçoit les mémoires des personnes et organisations suivantes, pendant son étude du projet de loi C-2:

L'honorable Robert D. Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien;

John Bailey, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;

Hammond Dick, Nation Kaska;

Inuvialuit Regional Corporation;

Ann Ledwidge, Klondike Placer Miners' Association;

Gary Lee et Scott Casselman, Yukon Chamber of Mines;

Rob McIntyre, Chambre de commerce du Yukon;

Rick O'Brien et Mike Smith, Première nation Kwanlin Dun;

Ed Schultz et Stephen Mills, Conseil des Premières nations du Yukon; et

Conseil consultatif de la gestion de la faune (versant Nord).

À 10 h 45, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, May 1, 2003

The Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-2, An Act to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, April 3, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉLe jeudi 1^{er} mai 2003

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 3 avril 2003 examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le président,***TOMMY BANKS**

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2003

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-2, to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon, met this day at 5:05 p.m.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: This is a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources continuing on the questions having to do with Bill C-2, which is now before us for study.

Before our witnesses begin, I would like to introduce the members of the committee: Senator Milne, Senator Finnerty, Senator Merchant and Senator Kenny.

Mr. Lee, please proceed.

Mr. Gary Lee, Past President, Yukon Chamber of Mines: It is an honour to be invited to address the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources on Bill C-2, the Yukon Environmental and Socio-Economic Assessment Act, known to us in short form as YESAA. Thank you for the opportunity for us to present our views to this committee.

The Yukon Chamber of Mines and the Yukon Prospectors Association represent mining companies, prospectors, geoscientists and service and supply companies involved in the mineral industry.

The Yukon is experiencing an economic crisis. In 2002, the southern Canadian taxpayer paid for 81 per cent of the primary economic generators for the Yukon economy. Only 19 per cent of our economy is driven by non-government sources. Yukoners find that economic position repugnant.

Equally alarming, our census data from 1996 showed a population of 37,766. In 2001, that number dropped to 26,747 people. That is a decrease of almost 7 per cent and it continues to plunge.

With few new private sector jobs, the Yukon is losing an alarming number of young people to other jurisdictions. The loss of our young people is especially felt in our small communities, which are largely First Nation-based. We are losing many of our skilled people. Economically, this is not sustainable.

The aging of the Yukon population is accelerating at a rapid rate. This depopulation of the Yukon is unacceptable and unsustainable for our economy and means ever-greater dependence on southerners.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 29 avril 2003

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, se réunit aujourd'hui à 17 h 05.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles est réuni pour examiner les questions relatives au projet de loi C-2 dont il est saisi.

Avant de céder la parole à nos témoins, je voudrais présenter les membres du comité: le sénateur Milne, le sénateur Finnerty, le sénateur Merchant et le sénateur Kenny.

Monsieur Lee, vous avez la parole.

M. Gary Lee, ancien président, Chambre des mines du Yukon: C'est un honneur pour moi d'être invité à parler au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, que nous appelons plus brièvement la LEESY. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue au comité.

La Chambre des mines du Yukon et l'Association des prospecteurs du Yukon représentent les sociétés minières, les prospecteurs, les géoscientifiques et les sociétés de services et d'approvisionnement du secteur minier.

Le Yukon connaît une crise économique. En 2002, les contribuables du Sud du Canada ont financé 81 p. 100 des facteurs de production primaire de notre économie. Cela revient à dire que 19 p. 100 seulement de l'économie du Yukon relève de sources non gouvernementales. Les habitants du territoire trouvent cette situation odieuse.

Un autre fait est également alarmant: d'après le recensement de 1996, le Yukon avait une population de 37 766 habitants, qui a chuté à 26 747 en 2001. Cela représente une baisse d'environ 7 p. 100, qui se poursuit encore.

Comme le secteur privé ne crée que peu de nouveaux emplois, le Yukon perd un nombre alarmant de jeunes, qui s'en vont vivre ailleurs. La perte de nos jeunes est particulièrement ressentie dans les petites collectivités, essentiellement autochtones. Nous perdons également beaucoup de nos travailleurs qualifiés. Sur le plan économique, cette situation est intenable.

Le vieillissement de la population du Yukon s'accélère à un rythme rapide. Cette dépopulation du territoire est inacceptable: notre économie n'est plus viable et nous dépendons de plus en plus des habitants du Sud.

I have worked in the bush for 28 years and I am four years away from being 60 years of age. The average age that I work with is between 40 and 50, whereas when I first came to the Yukon I generally worked with young people my age or younger.

Since the famous Klondike gold rush of 1898, mineral exploration and mining has been the mainstay of the private sector economy. However, since the mid-1990s, investment in the mineral exploration industry has dropped rapidly due to confusion and uncertainty in the environmental assessment, regulatory process, and restrictions to land access.

During the Yukon Environmental and Socio-Economic Assessment Act, YESAA, consultation process we were given the proposed project regulations for review. At that time, we brought attention to serious concerns with the project regulations and we requested a review of specific clauses. We were informed that we would have the opportunity to bring these concerns to the House of Commons committee. However, this was not the case. We were only allowed to comment on the act. Thus far, there has been no meaningful consultation on the project regulations. This is the critical issue with us at this time.

Other important concerns in the act are timelines, existing projects, rules of the board, district offices and the five-year review. The Yukon Chamber of Commerce is covering these concerns and we will not repeat them here.

This may be our only opportunity to comment on the project regulations. We have just received notice from the Department of Justice and they expect them to come out this summer. That is why we have zeroed in on this issue for our presentation today.

We will deal with the regulations on a daily basis. The devil is in the details. For example, it is proposed that a mineral exploration camp would be subject to YESAA screening after 150-person-days on a mineral claim. If five persons spend more than one month in a camp, they would be required to have the project screened. This is ridiculous because there is no significant environmental footprint from a small exploration tent camp after 30 days.

If we were to compare this to Ontario and Quebec, you would see that there are no limits to the amount of time spent in a mineral exploration tent camp in these jurisdictions. I should clarify that our presentation is on mineral exploration and prospecting and not on mining. Mining is a different process with many more complicated issues to discuss.

Another issue with permitting for camp locations is the necessity for confidentiality. Under the proposed regulations, explorers may be required to disclose their confidential business to the public prior to securing adequate mineral tenure. In order to attract investment, one must be able to maintain confidentiality.

J'ai travaillé dans la brousse pendant 28 ans. Je ne suis moi-même qu'à quatre ans de l'âge de 60 ans. Mes collègues ont en moyenne entre 40 et 50 ans. Or, à mon arrivée au Yukon, je travaillais généralement avec des gens de mon âge ou plus jeunes que moi.

Depuis la fameuse ruée sur l'or du Klondike de 1898, la prospection et l'exploitation minière constituent les éléments de base du secteur privé au Yukon. Toutefois, depuis le milieu des années 90, les investissements dans le secteur de l'exploration ont rapidement baissé à cause de la confusion et de l'incertitude causées par le processus réglementaire d'évaluation environnementale et par les restrictions sur l'accès aux terrains.

Au cours du processus de consultation portant sur le projet de loi C-2, nous avons eu l'occasion d'examiner le règlement envisagé. Nous avons signalé à ce moment les graves préoccupations que suscitait ce règlement et avons demandé la révision de certaines dispositions. On nous a informés que nous aurions l'occasion de porter nos préoccupations à l'attention du comité de la Chambre des communes. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. On nous a seulement permis de présenter des observations sur le projet de loi. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de vraies consultations sur le projet de règlement. Pour nous, c'est un problème critique en ce moment.

Nous avons d'autres préoccupations importantes au sujet de la LEESY, notamment en ce qui concerne les délais, les projets existants, les règles de l'Office, les bureaux de district et l'examen quinquennal. Comme la Chambre de commerce du Yukon doit aborder ces points, nous ne les examinerons pas ici.

C'est peut-être la seule occasion que nous aurons de présenter des observations sur le projet de règlement. Nous venons de recevoir un avis du ministère de la Justice, qui s'attend à le publier cet été. Voilà pourquoi nous avons axé notre exposé d'aujourd'hui sur cette question.

Nous aurons à appliquer le règlement sur une base quotidienne. Et, comme chacun le sait, c'est dans les détails qu'on trouve les plus grandes difficultés. Par exemple, il est proposé qu'un camp d'exploration minière soit assujéti à l'examen prévu par la loi après 150 jours-personnes de travail sur une concession. Si cinq personnes passent plus d'un mois dans un camp, le projet doit faire l'objet d'un examen. C'est ridicule, car un petit camp d'exploration ne peut pas sensiblement nuire à l'environnement après 30 jours.

Le Québec et l'Ontario, par exemple, n'ont pas de limite sur le temps passé dans un camp d'exploration. Je précise que nous parlons ici d'exploration et de prospection et non d'exploitation minière. L'exploitation est un processus différent qui nécessite de discuter d'un nombre beaucoup plus important de questions compliquées.

Les camps d'exploration posent un autre problème: la confidentialité est indispensable. Aux termes du règlement envisagé, les prospecteurs pourraient être tenus de divulguer des questions confidentielles avant d'avoir acquis des droits d'exploitation. Si l'on veut pouvoir attirer des investissements, il faut pouvoir garder le secret.

The following are some examples of unreasonable permitting requirements. There are approximately one dozen clauses in the project regulations that we have been trying to amend that must be addressed in order to give us a level playing field with other best practices Canadian jurisdictions.

My colleagues and I have prepared a tremendous amount of research on the rules in other Canadian jurisdictions. We have tried many times in the past to get the bureaucrats to adopt best practices from other successful Canadian jurisdictions. This effort has failed. Now, we request a means by which we can bring this research to the table.

Bureaucrats will not make this decision because it is a political decision. That is why we are emphasizing it before this committee.

The solution to these problems is to make the regulatory process under YESAA workable and to give Yukoners an equal opportunity to compete with other Canadian jurisdictions for investment. Equally important is that the development assessment process, DAP, under the Umbrella Final Agreement was only intended to capture large projects. Without changes it is unaffordable and unworkable for individuals, small business people and small companies.

The people of Yukon look forward to affecting made-in-Yukon solutions to territorial land use issues. The Yukon Chamber of Mines and the Yukon Prospectors Association would like to be involved in formulating the project regulations. Is there any way that you can help us before this becomes a fait accompli in the federal regulatory process?

As a result of a meeting for senators on Friday, May 2 in Whitehorse, Senator Christensen asked us to bring additional material to the table. We have passed out 30 copies of additional information.

The main theme of our research that we did ourselves is Canadian and promotes the idea of equal opportunity to compete with other Canadian jurisdictions. With that in mind, you will see all of the research on this chart. We went to a meeting of prospectors and developers in Toronto where we met with regulatory people from Quebec and Ontario.

We researched their legislation and paid a Toronto consulting firm approximately \$10,000 to have this work done. This is all background information that we brought in response to Senator Christensen's request.

In Yukon, we have mine-land-use regulations, which have gone through the Parliament of Canada. We have taken the correct category from our own legislation, compared it to Ontario and Quebec and made recommendations in the last column. The basic

Voici quelques exemples d'exigences déraisonnables relatives aux permis. Le projet de règlement contient une douzaine de dispositions que nous essayons de faire modifier pour que le Yukon soit sur un pied d'égalité avec les provinces.

Mes collègues et moi avons fait énormément de recherches pour connaître les règlements qui s'appliquent ailleurs au Canada. Nous avons essayé à plusieurs reprises dans le passé d'amener les bureaucrates à adopter les pratiques qui ont réussi le mieux dans les autres provinces et territoires du Canada. Nos efforts n'ont pas abouti. Aujourd'hui, nous voulons qu'on nous permette de montrer les résultats de nos recherches.

Les bureaucrates ne prendront pas ce genre de décisions de nature politique. Voilà pourquoi nous insistons sur ce point devant le comité.

Pour résoudre ces problèmes, il faut que le règlement d'application du projet de loi soit acceptable et donne aux habitants du Yukon des chances égales d'attirer des investissements en concurrence avec les autres provinces et territoires du Canada. Il est également important de se rendre compte que le processus d'évaluation des activités de développement prévu dans l'Accord-cadre définitif ne visait que les grands projets. Sans modification, le règlement imposera un très lourd fardeau financier et administratif aux particuliers et aux petites entreprises.

Les gens du Yukon voudraient pouvoir appliquer des solutions conçues dans le territoire même pour régler les problèmes d'utilisation des terres. La Chambre des mines du Yukon et l'Association des prospecteurs du Yukon demandent à participer à l'élaboration du règlement. Pouvez-vous trouver un moyen de nous aider avant que tout cela se transforme en fait accompli dans le processus réglementaire fédéral?

À la suite d'une réunion de sénateurs le vendredi 2 mai à Whitehorse, le sénateur Christensen nous a demandé de présenter d'autres documents à l'appui de notre point de vue. Nous avons distribué 30 exemplaires de ces renseignements supplémentaires.

Nos recherches se fondent sur des sources canadiennes et visent à favoriser l'idée des chances égales pour l'ensemble des provinces et territoires du Canada. En gardant cela à l'esprit, vous verrez que toute la recherche est représentée dans ce tableau. Nous avons assisté à une réunion de prospecteurs et de promoteurs à Toronto et y avons rencontré des responsables de la réglementation du Québec et de l'Ontario.

Nous avons fait des recherches sur leur législation et avons retenu les services d'un consultant torontois, qui a fait ce travail pour environ 10 000 \$. Voilà toute la documentation que nous avons apportée conformément à la demande du sénateur Christensen.

Au Yukon, nous avons une réglementation régissant l'utilisation des terrains miniers qui a été adoptée par le Parlement du Canada. Nous avons choisi les bonnes catégories tirées de notre législation et les avons comparées à celles de

theme is to give us equal opportunity with best practices in other Canadian jurisdictions.

There are about 17 clauses in our legislation. Of those 17 clauses, we have major concerns with 12. I will not belabour that point.

We have enclosed photocopies of Yukon economy and statistics. The figures are from the mid-1990s. The blue portion shows that 41 per cent were the private sector portion of the economy. Most of that was mineral development. At the bottom, the red indicates that over 81 per cent is now government and the private sector has shrunk. That is the main point in the material that we submitted.

This is the federal government's response to the final report of the Standing Committee on Natural Resources streamlining environmental regulation for mining. The Honourable Anne McLellan tabled the report in March 1997. Much of what we are requesting is part of government policy. We are asking that the Government of Canada follow this policy because we have not seen that happen thus far.

If senators were to ask the bureaucrats if we have been consulted, they would say "yes." However, this is what has actually happened. We did not know when they gave us the package that the regulatory process was going to be streamlined with the act. We realize that there are two separate processes in this case: the legislative and the regulatory processes. It is a tri-party agreement and includes the regulatory process with the act. We did not know that it was going to come into force this summer. We thought that we would go through another process and that is why we brought this material with us today.

We found out from the territorial government and the federal government that the project list and decision body coordination regulations are currently with the legal drafters from the Department of Justice and it is expected that they will be completed in the summer of 2003. We saw this on April 15, 2003, and it came as a complete surprise to us.

We made our issues known during the consultation process. We made it clear that we wanted to be involved in these project regulations. We now find out it is almost a fait accompli.

I draw attention to the House of Commons committee and how this has slipped through the cracks, making it all the more important to have input in front of the Senate. When we presented to the House of Commons committee, this was one of our many issues, but we did not know this was happening.

l'Ontario et du Québec. Nous présentons nos recommandations dans la dernière colonne. Le thème de base est de nous accorder des chances égales par rapport aux autres provinces et territoires du Canada qui ont les pratiques les plus avantageuses.

Notre projet de loi comprend environ 17 dispositions, dont 12 nous causent de graves préoccupations. Je n'insisterai pas sur ce point.

Nous avons inclus des photocopies de documents contenant des renseignements et des statistiques sur l'économie du Yukon. Les chiffres remontent au milieu des années 90. La partie bleue montre que le secteur privé — qui comprend essentiellement la mise en valeur des ressources minières — représente 41 p. 100 de l'économie. En bas, le rouge montre que le secteur public représente maintenant plus de 81 p. 100 et que la part du secteur privé a diminué. C'est la principale conclusion qu'on peut tirer de cette documentation.

Ce document est la réponse du gouvernement fédéral au rapport final du Comité permanent des ressources naturelles sur la rationalisation de la réglementation environnementale du secteur minier. L'honorable Anne McLellan a déposé ce rapport en mars 1997. Beaucoup de ce que nous demandons fait partie de la politique gouvernementale. Nous souhaitons que le gouvernement du Canada applique cette politique, ce qu'à notre avis, il n'a pas fait jusqu'ici.

Si les sénateurs demandaient aux bureaucrates si nous avons été consultés, ils répondraient oui. Toutefois, cela ne s'est pas vraiment produit. Lorsque nous avons reçu la documentation, nous ne savions pas que la réglementation serait modifiée en même temps que la loi. Nous nous rendons compte maintenant qu'il y a deux processus distincts: le législatif et le réglementaire. Il s'agit d'un accord tripartite englobant le processus réglementaire. Nous ne savions pas que ces dispositions entreraient en vigueur cet été. Nous pensions qu'il y aurait un autre processus. C'est la raison pour laquelle nous avons apporté cette documentation aujourd'hui.

Nous avons appris du gouvernement territorial et du gouvernement fédéral que la liste des projets et le règlement sont actuellement entre les mains des rédacteurs juridiques du ministère de la Justice, qui doivent finir leur travail au cours de l'été 2003. Nous l'avons appris, à notre très grande surprise, le 15 avril 2003.

Nous avons fait connaître nos préoccupations au cours du processus de consultation. Nous avons clairement dit que nous voulons participer à l'élaboration des règlements. Nous découvrons aujourd'hui que c'est presque un fait accompli.

J'attire l'attention sur l'étude effectuée par le comité de la Chambre des communes, qui a fait abstraction de tout cela. Il est donc d'autant plus important pour nous de faire connaître notre point de vue au Sénat. Lorsque nous avons présenté un mémoire au comité de la Chambre des communes, cette question figurait parmi beaucoup d'autres, mais nous ne savions pas alors que les choses évolueraient ainsi.

The important thing is that they voted for the regulations to come back to the committee, but the devils in the details. We noticed that when they put it to a vote, we could come and have public consultation. It was voted down.

Therefore, we have not had any consultation on this. I cannot speak for the other business groups or the Kwanlin Dun, but I know consultation has always been a common theme of all the groups. They will be surprised that they have been blind-sided by this as well.

The Chairman: Ms. Ledwidge and Mr. McIntyre, we would like to have as much time as possible for questions. Bearing in mind what we have heard from Mr. Lee, would you tell us anything substantive to add beyond that?

Ms. Ann Ledwidge, Director, Klondike Placer Miners' Association: I have some details that I would like to add.

I am a geologist and consult to Placer Miners' Association. I am from Dawson City, Yukon and appear on behalf of the Klondike Placer Miners' Association. I am here on a voluntary basis because I feel strongly about the issue being discussed here today, and the impact this legislation will have on the viability of the placer mining industry and on our community.

With me is Ms. Christie, the president of the Klondike Placer Miners' Association. We are an organization that represents Yukon placer miners. There are currently about 100 family-owned placer mining businesses. It is one of the largest private sector employers in the Yukon generating about \$50 million for the economy annually.

Placer mining has affected less than one fifth of 1 per cent of the Yukon land base since the 1898 Klondike gold rush. We have repeatedly voiced our concerns with the Yukon Environmental and Socio-Economic Assessment Act from the early stages to the present.

As Mr. Lee said, there has been at best, minimal opportunity for comment and discussion dealing with this proposed legislation. Discussion regarding the regulations has been nonexistent. We have not yet received any response to how our concerns were dealt with or if they were given any consideration at all. We are pleased to be able to present our concerns here today.

We feel that Bill C-2 does not provide a reasonable balance between the environment and the socio-economic goals and because of this it will have serious consequences on our livelihood.

One of our main concerns is that procedural fairness and natural justice must be incorporated in and protected by this legislation. Proponents must have the opportunity to review and comment on interventions. For example, when a placer miner applies for a water license, he or she must have the opportunity to review and respond to any interventions made by other parties in

Le comité de la Chambre a demandé que le règlement lui soit renvoyé pour examen, mais, comme je l'ai dit, ce sont les détails qui suscitent le plus de difficultés. Quand la question a été mise aux voix, nous avons pensé que nous pourrions revenir dans le cadre de consultations publiques, mais le vote a été négatif.

Par conséquent, cette question n'a fait l'objet d'aucune consultation. Je ne peux pas parler au nom d'autres groupes d'affaires ni de la Première nation Kwanlin Dun, mais je sais que tous les groupes s'attendaient à des consultations. Ils seront tout surpris qu'il n'y en ait pas.

Le président: Madame Ledwidge et monsieur McIntyre, nous aimerions disposer du maximum possible de temps pour les questions. Compte tenu de l'exposé de M. Lee, avez-vous quelque chose d'important à ajouter?

Mme Ann Ledwidge, directrice, Klondike Placer Miners' Association: J'aimerais aborder un certain nombre de détails.

Je suis géologue et consultante à la Placer Miners' Association. Je viens de Dawson City, au Yukon, et compare au nom de la Klondike Placer Miners' Association. Je suis ici sur une base volontaire parce que la question à l'étude me tient beaucoup à cœur et que le projet de loi aura des effets sensibles sur la viabilité du secteur de l'exploitation des placers et sur notre collectivité.

Je suis accompagnée de Mme Christie, présidente de la Klondike Placer Miners' Association. Notre association représente les exploitants de placers du Yukon, qui comprennent actuellement une centaine d'entreprises familiales. Ce secteur, qui est l'un des plus importants employeurs privés du Yukon, rapporte chaque année environ 40 millions de dollars à l'économie territoriale.

Depuis la ruée sur l'or du Klondike en 1898, l'exploitation des placers n'a touché que moins de 0,2 p. 100 des terres du Yukon. Nous avons plusieurs fois exprimé nos préoccupations au sujet du projet de loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, ou LEESY, depuis les tout premiers stades.

Comme l'a dit M. Lee, les occasions qui nous ont été données de discuter du projet de loi et de formuler des commentaires à son sujet ont été plutôt rares. Le règlement n'a fait l'objet d'aucune discussion. Nous n'avons encore reçu aucune réponse indiquant de quelle façon le gouvernement s'occupera de nos préoccupations. Rien d'ailleurs ne nous dit qu'on en tiendra compte. Nous sommes donc heureux d'avoir l'occasion de présenter notre point de vue ici aujourd'hui.

Nous estimons que le projet de loi C-2 ne parvient pas à établir un équilibre raisonnable entre l'environnement et les objectifs socioéconomiques et a, de ce fait, des conséquences sérieuses sur notre vie.

Nous croyons que le projet de loi doit prendre en considération et protéger l'équité procédurale et la justice naturelle. Les intervenants doivent avoir l'occasion d'examiner les mesures envisagées et de présenter des observations. Par exemple, lorsqu'un exploitant de placer présente une demande relative à une concession d'eau, il devrait avoir l'occasion d'examiner toute

order to clarify, mitigate or refute their claims. YESAA does not ensure that the proponent receives any copies of the letters of intervention. That is a serious flaw that must be rectified.

We do have a workable licensing process for the Yukon placer mine industry through the Yukon Territory water boards, which follow the rules for natural justice and procedural fairness. All information is public, and everyone has a right to be heard in a public forum. This must be maintained within YESAA.

We also have an issue when decision documents from various bodies do not conform. In the case of the placer mining industry, the Yukon Territory Water Board could not issue a licence if the decision document did not conform to the decision document of other departments. There must be a process in place for reconciling different decision documents in a timely manner.

This is an extremely important issue considering the recent announcement by the minister of the Department of Fisheries and Oceans to revoke the Yukon Placer Authorization. It is important considering the uncooperative, antagonistic and biased nature that the local DFO officials have shown during the recent Fifty Mile River hearings.

Without the Yukon Placer Authorization there are no clear guidelines to set out what is or is not allowable on a given creek. It is left for the Department of Fisheries and Oceans local staff to produce a decision document that may be in conflict with the Yukon water boards. What will happen to water licence applications? There is no means to resolve this within YESAA.

Existing projects must not be reassessed. It would contravene any certainty required under YESAA and the UFA.

Why would a placer miner invest all of the family savings if the rules could change after committing to the project? There must be a material change in the project with the proponent applying for an amendment to the existing authorization before an existing project would be subject to a review.

Under this bill, the public must be consulted during the development of the regulations. We cannot allow a limited number of officials and individuals to write these regulations, which is what has happened so far.

Although you have been told that there has been public consultation on the drafting of these regulations, there has been no process or opportunity for meaningful consultation and no chance for input other than by attempting to contact the three negotiators from the three parties. Even though the KPMA has asked for consultations repeatedly, no response has been

intervention faite par d'autres parties et d'y répondre afin de clarifier ou de réfuter leurs arguments. La LEESY ne donne pas au demandeur le droit de recevoir des copies des lettres d'intervention. C'est là une lacune sérieuse à laquelle il faut remédier.

Nous avons actuellement un processus acceptable de délivrance de licences au secteur de l'exploitation des placers du Yukon, qui est géré par l'Office des eaux du territoire du Yukon et qui respecte les règles de la justice naturelle et de l'équité procédurale. Toute information est publique et chacun a le droit d'être entendu. Ce processus doit être maintenu dans le cadre de la LEESY.

Il y a également un problème lorsque les documents de décisions des différents organismes ne concordent pas. Dans le cas du secteur de l'exploitation des placers, l'Office des eaux du territoire du Yukon ne peut pas délivrer une licence si le document de décision n'est pas conforme à ceux d'autres ministères. Il faut mettre en place un processus permettant de concilier les différents documents de décision dans des délais raisonnables.

Cet aspect est extrêmement important compte tenu du fait que le ministre des Pêches et des Océans a annoncé la révocation de l'Autorisation d'exploiter des placers au Yukon. La coordination est importante à cause du manque de coopération, de l'antagonisme et des préjugés manifestés par les responsables locaux du MPO au cours des récentes audiences tenues à Fifty Mile River.

Sans l'Autorisation d'exploiter des placers au Yukon, il n'y a pas de lignes directrices claires pour déterminer ce qui est permis ou interdit sur un cours d'eau donné. Il appartient au personnel local du ministère des Pêches et des Océans de rendre une décision, qui peut être contraire à celle de l'Office des eaux du Yukon. Qu'arrivera-t-il aux demandes de concession d'eau? Rien n'est prévu à ce sujet dans la LEESY.

Les projets existants ne doivent pas être réévalués. Cela serait contraire au principe de certitude requis aux termes de la LEESY et de l'Accord-cadre définitif.

Pourquoi un exploitant de placer investirait-il toutes les économies de sa famille si les règles peuvent changer après l'approbation d'un projet? Pour qu'un projet existant soit soumis à une évaluation, il faudrait que le promoteur y apporte un changement important nécessitant la modification de l'autorisation délivrée.

Aux termes du projet de loi, le public doit être consulté durant l'élaboration du règlement. Nous ne pouvons pas accepter que le règlement soit exclusivement rédigé par un nombre limité de fonctionnaires. Or c'est ce qui s'est produit jusqu'ici.

Même si on vous a dit que le règlement a fait l'objet de consultations publiques, nous n'avons pas eu l'occasion de participer à des consultations utiles ou d'exprimer notre point de vue autrement qu'en essayant d'entrer en contact avec les trois négociateurs représentant les trois parties. En dépit du fait que la KPMA a demandé à plusieurs reprises que des consultations

given to any of our concerns or, to our knowledge, to the concerns raised by others.

Merely providing a copy of the regulations to the public does not constitute public consultation. That is all that they have done.

This is an extremely serious deficiency that must be corrected immediately as there are serious flaws within the regulations. Unfortunately, the following is not detailed in our written submission to the committee. We were told not to deal with the regulations at the parliamentary level and we assumed this was to be the case here as well. I ask that you do give special consideration to the following comments.

The KPMA strenuously objects to the inclusion of all mining land use Class II activities as currently drafted in the project list regulations. Those are some of the low thresholds to which Mr. Lee was referring. Under the Canadian Environment Assessment Act these Class II activities do not require an environmental assessment. There is no basis for the inclusion of these Class II activities in YESAA, and we feel that it is an arbitrary decision that does not reflect any current environmental screening thresholds.

To allow these lower mining land use thresholds to be assessed removes all confidentiality guaranteed under the mining use regulations. It would open it up to being public information.

This lack of confidentiality provides a disincentive to people investing in the Yukon. Why would you do a project here if the information from your project were not going to be held confidential as it would be in another part of the country?

Furthermore, the ramifications of assessing Class II activities under YESAA could be devastating to prospectors and miners. They are typically small testing activities performed as assessment work, that is work that is required to be done every year in order to renew the claims.

What would happen if a miner could not perform the work within the year due to excessive delays in the assessment process? This would be devastating as a miner would not be able to renew the claim. It would have a special significance for claims that are on Category A First Nations settlement land. If those claims were allowed to lapse, the ground would never be open for staking again.

Within the project regulations, water course crossings that are to be used for placer mining or placer exploration undertakings are automatically assessed while the use of the same crossings for any other activity, including quartz mining, industrial, agriculture or even recreation, is not subject to assessment.

Why this blatant discrimination? Has the Department of Fisheries and Oceans been at work here too?

soient organisées, nos préoccupations n'ont suscité aucune réponse et, à notre connaissance, on n'a pas plus tenu compte des préoccupations exprimées par d'autres.

Des consultations publiques ne peuvent pas se limiter au simple fait de fournir un exemplaire du règlement au public. Or c'est tout ce qui a été fait.

C'est une lacune extrêmement grave à laquelle il faut remédier immédiatement car le règlement contient des défauts graves. Malheureusement, les points que je vais aborder ne sont pas exposés en détail dans notre mémoire au comité. On nous a demandé de ne pas aborder le règlement au niveau parlementaire et nous avons supposé que c'était également le cas ici. Je vous demande donc d'accorder une attention particulière aux observations qui suivent.

La KPMA s'oppose énergiquement à ce que soient incluses toutes les activités minières de la classe II comme le propose le règlement actuel. Il s'agit des activités d'exploitation mentionnées par M. Lee. En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ces activités de la classe II ne nécessitent pas une évaluation environnementale. Il n'y a aucune raison de les inclure dans la LEESY. Nous croyons que c'est là une décision arbitraire qui ne tient pas compte des seuils actuellement applicables à l'examen environnemental préalable.

L'examen de ces activités de bas niveau compromettra la confidentialité garantie par les règlements sur l'exploitation minière. Toute information deviendrait alors publique.

L'absence de confidentialité découragera les gens d'investir au Yukon. En effet, pourquoi les gens investiraient-ils dans le territoire si l'information concernant leur projet n'est pas tenue confidentielle comme elle le serait ailleurs dans le pays?

De plus, les incidences de l'évaluation des activités de classe II aux termes de la LEESY seraient désastreuses pour les prospecteurs et les exploitants miniers. Il s'agit en général de petits tests effectués chaque année à des fins d'évaluation afin d'obtenir le renouvellement des concessions minières.

Qu'arriverait-il alors si un exploitant minier est incapable d'effectuer le travail dans l'année à cause de retards excessifs découlant du processus d'évaluation? L'exploitant ne serait alors pas en mesure de renouveler sa concession. Cela aurait des effets particuliers sur les concessions situées dans des terres de catégorie A faisant l'objet d'un règlement avec une Première nation. En cas d'expiration de la concession, le terrain en cause ne pourrait plus jamais être prospecté.

Aux termes du règlement envisagé, les ouvrages de franchissement de cours d'eau utilisés pour l'exploration ou l'exploitation de placers font automatiquement l'objet d'une évaluation tandis que les ouvrages semblables destinés à toute autre activité, y compris l'exploitation du quartz, les activités industrielles, l'agriculture ou même les activités récréatives, ne sont pas soumis à l'évaluation.

Pourquoi cette discrimination flagrante? Le ministère des Pêches et des Océans est-il intervenu dans ce cas aussi?

This holds true also for channel and bank alterations of smaller intermittent streams. The Minister of Department of Fisheries and Oceans December 16 misguided and unilateral decision to revoke the Yukon Placer Authorization serves to highlight the completely unfair and biased approach taken toward placer mining in the Yukon.

YESAA is a permitting process that can be improved. The fundamental values of procedural fairness and natural justice must be incorporated in, and protected by, this legislation. There must be a provision for resolution when decision documents do not conform, particularly in the case of water licences. Existing projects should not be reviewed. Public input should be incorporated into the writing of regulations with specific changes to be made regarding mining land use thresholds, watercourse crossing, and channel and bank alterations of small streams.

Although we have brought the same concerns before a parliamentary committee, nothing has been changed. We are concerned that because this is a tripartite agreement negotiated between the federal government, First Nations and the Yukon territorial government, that the Senate committee is powerless to make any changes. We sincerely hope this is not so.

KPMA urges you to uphold the objectives set out for YESAA in the Umbrella Final Agreement, and requests that you consider our detailed written submission.

Mr. Rob McIntyre, Treasurer, Yukon Chamber of Commerce: I would make a couple of points, and one request.

We want to disabuse you of the notion that there has been full and fair good faith consultation on this legislation. That is patently not the case. You may have heard the term "made in Yukon legislation," which I am sure is intended to conjure up images of some process that has resulted in a piece of legislation with broad public support. This is very far from the truth.

Most people do not know what it is all about. It is something that has been happening as part of the Yukon Indian land claim, which everyone is in support of, including the Yukon Chamber of Commerce. However, it is just something that has happened.

There has been something called "consultation" on a non-government organization working group. From our opinion, and from the opinion of most people that have been "consulted," it is more salesmanship of a foregone conclusion. There has not been an opportunity.

The second point is that there are flaws in the legislation that could cause significant harm to the economy of the Yukon, to the wealth-producing industries and to business in the territory. Those are my two main points.

Cela s'applique également à la modification du chenal ou des berges des petits cours d'eau intermittents. La décision unilatérale et malavisée prise le 16 décembre par le ministre des Pêches et des Océans pour révoquer l'Autorisation d'exploiter des placers au Yukon met en évidence l'approche totalement injuste et partielle adoptée à l'égard des exploitants de placers du Yukon.

La LEESY comporte un processus de délivrance de permis qui peut être amélioré. Les valeurs fondamentales d'équité procédurale et de justice naturelle doivent être inscrites et protégées dans le projet de loi. Il faut également y prévoir des dispositions à prendre en cas de décisions contradictoires, particulièrement dans le cas des concessions d'eau. Les projets existants ne devraient pas faire l'objet d'une évaluation. Il faut également tenir compte des observations formulées par le public dans la rédaction du règlement, qui nécessite des modifications précises en ce qui concerne les seuils d'utilisation des terres à des fins d'exploitation minière, les ouvrages de franchissement des cours d'eau et la modification du chenal et des berges des petits cours d'eau.

Même si nous avons déjà exprimé les mêmes préoccupations devant un comité parlementaire, rien n'a changé. Nous craignons, comme il s'agit d'une entente tripartite négociée entre le gouvernement fédéral, les Premières nations et le gouvernement territorial du Yukon, que ce comité sénatorial ne soit pas en mesure d'apporter des changements. Nous espérons néanmoins que ce ne sera pas le cas.

La KPMA vous exhorte à maintenir les objectifs relatifs à la LEESY prévus dans l'Accord-cadre définitif et vous demande de tenir compte de notre mémoire détaillé.

M. Rob McIntyre, trésorier, Chambre de commerce du Yukon: Je voudrais présenter des observations sur deux points. J'ai également une demande à formuler.

Nous tenons à vous détromper si vous croyez qu'il y a eu de vraies consultations sur le projet de loi. Ce n'est absolument pas le cas. Vous avez peut-être entendu parler de «projet de loi fait au Yukon», ce qui, j'en suis sûr, tend à vous faire croire à l'existence d'un processus ayant permis d'aboutir à une mesure législative bénéficiant de vastes appuis dans le public. Cela est très loin de la vérité.

La plupart des gens ne savent rien de ce projet de loi élaboré dans le cadre du règlement des revendications territoriales des Indiens du Yukon, que tout le monde appuie, y compris la Chambre de commerce du Yukon. Toutefois, ce n'est pas ainsi que les choses se sont faites.

Il y a eu un groupe de travail d'organisations non gouvernementales qui a procédé à ce qu'on a appelé des «consultations». À notre avis, comme de l'avis de la plupart des gens prétendument consultés, il s'agissait davantage de la promotion d'un projet adopté d'avance. Personne n'a eu l'occasion de présenter son point de vue.

Mon second point est le suivant: le projet de loi a des défauts qui peuvent nuire sensiblement à l'économie du Yukon, aux industries productrices de richesse et aux entreprises du territoire. Voilà les deux grands points que je voulais aborder.

We would like to be involved in the implementation of the bill. There is an 18-month period of implementation, and the Yukon Chamber of Commerce would like to be involved in that. We also have asked for a five-year review, and we would like to be involved in that as well. I think you will be hearing later on from some other witnesses who also are looking for a five-year review.

There has not been good consultation. There are flaws in the bill. We need to be involved from this point forward. It is time to have something that is coming out of the land claim that will affect non-beneficiaries as well as beneficiaries. It will affect all Yukoners, and they should be involved in the implementation of that bill.

We ask you to provide that advice to the bill's sponsors when it goes back to the House of Commons. I am not sure of the procedure from here, but a request from the Senate committee to have us involved would be something that we have flown here to get.

I will not read our presentation. There are some technical details, and I know the Chamber of Mines has relied on us to go through those. They are in our written brief, which you have. Other organizations have done the same thing as the Chamber of Commerce. Rather than a shotgun blast of a variety of things, it is just a few issues that pass the test of being critical and could be changed. Those critical issues are included in our brief.

I am ready to respond to any questions that you might have, Mr. Chairman.

Senator Kenny: Mr. Chairman, has the committee received any testimony about the consultations, and do we have the outline from the government's perspective of what has been done?

The Chairman: We have received testimony from the government about consultations. We have heard the other side of the story.

Senator Kenny: Do we know where best to go back to government in the event that more consultations are needed?

The Chairman: I believe we do.

Ms. Ledwidge: May I say something concerning that point? As I was reviewing the minutes from the parliamentary committee meeting that was held in December I came across something that the federal negotiator said. The negotiator said that there was public consultation, and that it was provided in the information package. My point is that just providing it in an information package is not consultation.

The Chairman: I assure you that if the Senate wishes, it can do any number of things with this. It is far from powerless. That is not to say that the Senate necessarily will do something, but the Senate can do something.

Everyone believes that no matter what they have said, they have not been consulted unless what they have to say has been put into place. That is not necessarily true on either side of the fence, and it is equally true from all sides of the fence.

Nous souhaitons participer à la mise en œuvre du projet de loi. On prévoit une période de mise en œuvre de 18 mois. La Chambre de commerce du Yukon voudrait être consultée à ce sujet. Nous avons également demandé un examen quinquennal, auquel nous voulons aussi participer. Je crois que vous entendrez plus tard d'autres témoins qui demanderont également un tel examen.

Il n'y a pas eu de vraies consultations. Le projet de loi a des défauts. Nous voulons maintenant participer au processus qui va suivre. Il est temps que le règlement des revendications territoriales aboutisse à des résultats aussi bien pour les bénéficiaires que pour les non-bénéficiaires. Ce règlement aura des incidences sur tous les habitants du Yukon, qui doivent avoir la possibilité de participer à la mise en œuvre du projet de loi.

Nous vous demandons de transmettre ce point de vue aux parrains du projet de loi quand vous le renverrez à la Chambre des communes. Je ne connais pas vraiment la procédure, mais nous sommes venus ici pour essayer d'obtenir que votre comité demande notre participation à la mise en œuvre.

Je ne vous lirai pas notre mémoire. Il contient des détails techniques que la Chambre des mines nous a demandé de vous transmettre. Vous avez notre mémoire en main. D'autres organismes ont fait la même chose que la Chambre de commerce. Au lieu d'éparpiller nos observations, nous avons concentré notre attention sur quelques questions importantes qui peuvent faire l'objet de modifications. Nous examinons ces questions dans notre mémoire.

Je suis maintenant prêt à répondre à toute question que vous pourriez avoir, monsieur le président.

Le sénateur Kenny: Monsieur le président, est-ce que le comité a reçu des témoignages au sujet des consultations? Connaissons-nous le point de vue du gouvernement sur ce qui a été fait?

Le président: Nous avons reçu des témoignages de représentants du gouvernement au sujet des consultations. Nous connaissons l'autre point de vue.

Le sénateur Kenny: Savons-nous à qui nous adresser au gouvernement s'il est nécessaire de procéder à d'autres consultations?

Le président: Je crois que oui.

Mme Ledwidge: Puis-je formuler une observation ce sujet? Quand j'ai pris connaissance des délibérations du comité parlementaire en décembre, j'ai vu que le négociateur fédéral a dit qu'il y a eu des consultations publiques et que cela se trouvait dans la documentation. Je soutiens cependant que le fait de fournir de la documentation ne constitue pas de la consultation.

Le président: Je vous assure que si le Sénat le souhaite, il dispose de différents moyens d'action. Il ne manque certes pas de pouvoirs dans ce domaine. Cela ne signifie pas que le Sénat interviendra nécessairement, mais il peut le faire.

Chacun estime qu'il n'y a pas eu de consultation à moins que ce qu'il a dit se reflète concrètement dans les mesures prises par la suite. De part et d'autre, cela n'est pas nécessairement vrai et cela s'applique des deux cotés.

Because of her intimate knowledge of this subject, I will ask Senator Christensen to begin the questioning.

Senator Christensen: In discussions last Friday, you said a lot of the concerns are with the regulations, and what you feel is the lack of consultation. As I pointed out to you, everything that you can get on the record is what will be, in fact, part of the record. When regulations are being developed, your concerns then can be reviewed.

I have done more research since I have returned to work. There are at least three more opportunities as far as regulations go. The regulations are, as you know, ongoing and being developed, and it is my understanding that it will be perhaps June when they will be finalized. However, that is only finalized in this next draft, at which time they will be going out to industry and people to be looked at again. Following that, you have the pre-gazetting, which would incorporate the changes that will be made in the next period. At the end of the 60-day pre-gazetting, persons again can have input into it. Then there is the gazetting, along with 30 days after that in which there is more input. There are three more processes, as far as the regulations go, in which industry and others that are interested can have input.

The Chairman: Then does it not go to the Standing Joint Committee of the Senate and the House of Commons for the Scrutiny of Regulations?

Senator Christensen: It would go to the Standing Joint Committee of the Senate and the House of Commons for the Scrutiny of Regulations once the bill had been passed, and regulations have been finalized. At that point, they have a list of 13 criteria, which is really sort of a fourth avenue, if you will, for industry or others that have concerns about the regulations. If one of any of the 13 criteria could be met, that committee also would be able to review a submission. Although they do not hear witnesses, submissions can be made to them.

We have not come to the end of the regulations that came with the draft bill. It was unusual that the bill was put out for review before it was brought before the House. It was unusual to have some of the regulations with it, as well as the timelines, which I know are causing many problems. In hindsight, perhaps it was not the best thing to do because it has created a lot of difficulties for people.

Concerning placer mining, you said you were concerned about the interventions and the inability of the interveners to be able to see what other interveners say. Yet the regulations require that all the documents with the board are in public and available to anyone to review.

Ms. Ledwidge: Currently, what happens with the water board is that they provide all that information automatically to the proponent. The average person off the street applying for something does not know where to go to look for this information.

Comme elle connaît bien le sujet, je vais demander à madame le sénateur Christensen de commencer.

Le sénateur Christensen: Au cours de discussion de vendredi dernier, vous avez dit que le règlement suscitait beaucoup de préoccupations et que vous vous inquiétez du manque de consultation. Comme je vous l'ai signalé, toutes vos déclarations sont consignées dans notre compte rendu. Ainsi, vos préoccupations seront examinées au cours de l'élaboration du règlement.

J'ai fait d'autres recherches depuis que je me suis remise au travail. Vous aurez au moins trois autres occasions de faire connaître votre point de vue au sujet du règlement. Comme vous le savez, l'élaboration du règlement est en cours et je crois savoir qu'il ne sera finalisé qu'en juin. Toutefois, la version qui sera produite alors ne constituera encore qu'une ébauche qui fera l'objet de consultations avec l'industrie et les autres intéressés. Ensuite, on passera à l'étape de la publication préalable du texte révisé dans la *Gazette du Canada*. Les gens disposeront alors de 60 jours pour présenter des observations. Puis le texte sera officiellement publié dans la Gazette, et il y aura un autre délai de 30 jours pour formuler des commentaires. Ainsi, l'industrie et les autres intéressés auront trois autres occasions d'exprimer leur point de vue sur le règlement.

Le président: Le règlement ne doit-il pas ensuite être renvoyé au Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes chargé de l'examen de la réglementation?

Le sénateur Christensen: Le règlement irait au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation une fois que le projet de loi aura été adopté et que le règlement aura été finalisé. À ce stade, il y a une liste de 13 critères, qui constituera en fait une quatrième occasion pour l'industrie et les intéressés de faire connaître leurs préoccupations au sujet du règlement. Si on n'a pas satisfait à l'un quelconque des 13 critères, le comité peut recevoir des mémoires. Même s'il ne fait pas comparaître des témoins, il peut examiner des mémoires.

La version du règlement présentée en même temps que l'avant-projet de loi est loin d'être définitive. Il était inhabituel de rendre public le projet de loi avant son dépôt à la Chambre. Il était également inhabituel d'y inclure une version du règlement et des délais. Je sais que cela a causé beaucoup de difficultés. En rétrospective, cette décision n'était peut-être pas la meilleure à prendre car elle a occasionné de nombreux problèmes pour les gens.

Au sujet de l'exploitation des placers, vous avez parlé des interventions et de la possibilité pour les demandeurs de prendre connaissance des arguments des autres intervenants. Pourtant, le règlement exige de rendre publics tous les documents présentés à l'Office.

Mme Ledwidge: À l'heure actuelle, l'Office des eaux du territoire du Yukon transmet automatiquement tous les documents au demandeur. En général, les demandeurs ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir cette information.

We are looking for something that is more helpful to the proponent and provides them with copies of all these letters of intervention. This gives them an opportunity to refute it that way, without them having to dig through the public record.

Senator Christensen: The information is available.

Ms. Ledwidge: We realize that. All the information is public information. I am saying who goes into a government office and asks for this, when they do not even know what has been submitted? Do they keep going back every week?

Senator Christensen: There is a requirement under the UFA that there be a five-year process. You have indicated that you feel that in the legislation there should also be a five-year review process. We are looking at two five-year processes. Would you like to enlarge upon that?

Ms. Ledwidge: What we are looking for is the certainty that it will be done, that if this legislation has to be reviewed, then why not state that clearly in it?

Senator Christensen: It is already in the UFA, which created this legislation.

Mr. Scott Casselman, Vice-President, Yukon Chamber of Mines: Does that mean that YESAA will be screened after five years?

Senator Christensen: Yes. It is a requirement of the UFA that this legislation, which has been created out of the UFA, is required to be reviewed in five years. I followed up on it and asked: Why is it not in here? The concern is that if it is in here it could be interpreted that there be two five-year reviews, both at the same time, which would be quite onerous on everyone.

Ms. Ledwidge: That is not what we are looking for. We are looking for the certainty that it will be reviewed and that someone will not say in five years time, "This legislation does not state that explicitly," which has happened in the past.

Senator Christensen: Concerning the development of what we now call YESAA, can you tell me how long the process has been ongoing? It seems as if it has been going on forever. I am talking about the public meetings, et cetera.

Mr. McIntyre: It had a murky start. However, it was somewhere deep in the bowels of the land claims situation, which is decades old. The process set out in Chapter 12 of the Umbrella Final Agreement was a process that was closed to the three groups in the room. However, the consultation on the legislation probably started in 1995-96.

Senator Christensen: That is my understanding as well. At that time I was working with the Yukon Outfitters' Association and we went to some of those hearings to get information.

Nous souhaitons que la procédure soit plus facile pour le demandeur et mette à sa disposition des copies de toutes les lettres d'intervention. Ainsi, il aurait la possibilité de réfuter certains arguments sans avoir à faire de longues recherches pour les trouver.

Le sénateur Christensen: L'information est disponible.

Mme Ledwidge: Oui, toute l'information est publique. Cependant, il est difficile pour un demandeur d'aller dans les bureaux du gouvernement pour demander à y avoir accès quand il ne sait pas quelles interventions ont été présentées. Doit-il par exemple revenir une fois par semaine pour savoir si on a reçu de nouvelles interventions?

Le sénateur Christensen: L'Accord-cadre définitif prévoit un processus quinquennal. Vous avez dit que le projet de loi devrait comprendre un examen quinquennal. Si c'était le cas, il y aurait deux examens. Avez-vous des détails à donner à ce sujet?

Mme Ledwidge: Nous voulons être certains que ce sera fait. Si la loi doit faire l'objet d'un examen, pourquoi ne pas le dire clairement?

Le sénateur Christensen: Cela est déjà prévu dans l'Accord-cadre définitif, sur lequel se base le projet de loi.

M. Scott Casselman, vice-président, Chambre des mines du Yukon: Cela veut-il dire que la LEESY sera examinée dans cinq ans?

Le sénateur Christensen: Oui. L'Accord-cadre prévoit un examen quinquennal du projet de loi. Me basant sur vos observations, j'ai demandé moi-même pourquoi la disposition ne figure pas dans le projet de loi. Le fait est qu'on craint qu'une telle disposition ne soit interprétée comme exigeant deux examens distincts, ce qui serait excessif pour tout le monde.

Mme Ledwidge: Ce n'est pas ce que nous recherchons. Nous voulons être certains qu'il y aura un examen et qu'on ne nous dira pas dans cinq ans qu'il n'y a pas lieu de le faire parce que la loi ne le prévoit pas explicitement. Cela s'est déjà produit dans le passé.

Le sénateur Christensen: Au sujet de l'élaboration de ce que vous appelez la LEESY, pouvez-vous me dire depuis quand le processus est en marche? J'ai l'impression qu'il est en cours depuis une éternité. Je parle des assemblées publiques, et cetera.

M. McIntyre: Les débuts ne sont pas bien définis. Ils remontent probablement au processus de règlement des revendications territoriales, qui a commencé il y a des dizaines d'années. Le processus prévu au chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif s'est strictement limité aux trois groupes en cause. Toutefois, les consultations sur le projet de loi ont probablement commencé en 1995-1996.

Le sénateur Christensen: C'est ce que j'ai cru comprendre. À ce moment, je travaillais pour la Yukon Outfitters' Association. Nous avons assisté à certaines des audiences pour obtenir des renseignements.

Mr. McIntyre: This is a piece of legislation that came out of a process that had different goals. It was all about righting the wrongs of the First Nations people, and creating the Yukon Indian land claim. For years and years, that was a secretive process. With regard to legislation that came out of that process Parliament has a higher duty of care than it has with normal legislation that comes out of its normal legislative agenda. It was a social goal to settle the land claim. What came out of it is a piece of legislation that affects everyone doing anything in the Yukon.

Consultation needs to be done in good faith. With regard to a definition of consultation, look at the definition of consultation in the Umbrella Final Agreement. It is something the First Nations fought long and hard to get. It is something about which everyone is often reminded. Consultation must be full and fair and it must be in good faith.

The very fact that you have business and industry associations here telling you today that there are still grave concerns and potential problems for them should tell you something. Whatever it was that was passed as consultation and for however many years it went on, it did not get it right.

The Chairman: In our briefing book there are about 15 pages on which are listed the consultations that have gone on with respect to this legislation, including those held with the Council of Yukon First Nations, the Government of Yukon, Yukon First Nations, north slope interest groups, environmental and outdoor recreational interest groups, the Umbrella Final Agreement board and committees, industry, business and interest groups, as well as open houses, public meetings, workshops and presentations of drafts of this legislation which were presented for review.

We have been proceeding on the assumption that there had been substantive consultation. I am surprised to hear you say there has not been, given these 15 pages that list when and where the meetings took place. That was an interjection, not a question.

Senator Christensen: Do you remember the dates you received the draft legislation and the draft regulations?

Mr. Lee: They are dated June 16, 2001. We got ours by August. We were asked to comment by November.

Senator Christensen: You have had copies of those drafts and you responded to them accordingly?

Mr. Lee: We were asked to respond by November. Everyone was out in the bush when we received the drafts. It was done in the summer. We finally got it done in the fall.

Senator Christensen: A concern raised on a number of occasions had to do with the Mackenzie Valley Resource Management Act, which is now in place and operating. There were concerns with it, as opposed to the YESAA, and changes

M. McIntyre: Le projet de loi a découlé d'un processus ayant différents objectifs. Il s'agissait d'abord et avant tout de redresser les torts causés aux Premières nations et d'établir les revendications territoriales des Indiens du Yukon. Pendant des années, tout s'est fait dans le secret. Le Parlement devrait étudier de plus près les mesures législatives qui ont découlé du processus que les mesures faisant partie du programme législatif normal. Le règlement des revendications territoriales avait un objectif social. Le résultat est un projet de loi qui touche tout habitant du Yukon qui a une activité quelconque.

La consultation doit se faire de bonne foi. Pour ce qui est de la définition de la consultation, il y a lieu d'examiner la définition prévue dans l'Accord-cadre définitif. C'est une chose pour laquelle les Premières nations ont longuement combattu. On le rappelle très souvent à chacun. La consultation doit être complète et équitable et être menée de bonne foi.

Le simple fait que des entreprises et des associations industrielles viennent vous dire aujourd'hui qu'elles ont de graves préoccupations et qu'elles craignent des problèmes sérieux devrait avoir un sens clair pour vous. Quelles que soient les démarches considérées comme des consultations, quelle que soit la période qu'on y a consacré, cela ne faisait pas l'affaire.

Le président: Notre cahier d'information contient une quinzaine de pages qui énumèrent les consultations qui ont eu lieu au sujet du projet de loi: il y en eu avec le Conseil des Premières nations du Yukon, le gouvernement du Yukon, les Premières nations du Yukon, les groupes d'intérêts du versant Nord, les groupes environnementaux et les groupes de loisirs de plein air, le Conseil et les comités de l'Accord-cadre définitif, l'industrie, les entreprises et les groupes d'intérêts, sans parler des assemblées publiques, des réunions «portes ouvertes», des ateliers et de la présentation des différentes ébauches du projet de loi.

Nous procédons à cette étude en supposant que d'importantes consultations ont eu lieu. Je suis surpris de vous entendre dire que ce n'est pas le cas compte tenu de cette liste de 15 pages des lieux et des dates où les réunions se sont déroulées. C'était une observation, pas une question.

Le sénateur Christensen: Vous souvenez-vous des dates auxquelles vous avez reçu l'avant-projet de loi et le projet de règlement?

M. Lee: Ils portent la date du 16 juin 2001. Nous avons reçu notre exemplaire en août. On nous a demandé de présenter des commentaires en novembre.

Le sénateur Christensen: Vous avez donc reçu ces textes et vous y avez répondu?

M. Lee: On nous a demandé de répondre en novembre. Tout le monde vaquait à ses occupations en pleine brousse quand nous avons reçu les textes. C'était pendant l'été. Nous nous en sommes occupés pendant l'automne.

Le sénateur Christensen: Des préoccupations ont été exprimées à différentes occasions au sujet de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, qui est actuellement en vigueur. Les préoccupations concernaient cette loi plutôt que la

that should be made to YESAA. Yet there were a number of changes made to YESAA. Do those changes, and I believe there are seven, give you any comfort?

The changes include: more inclusive consideration in the socio-economic efforts, the arm's length of the board to do the assessments instead of a government agency, the CYFN being able to nominate board members and not individual First Nations nominating board members, and the requirement of the board to make rules such as assessment of time limits. The concern was that all those things were not in the Mackenzie Valley legislation. Yet, they learned from some of those mistakes and they have put them into YESAA.

Mr. Lee: I spent quite a bit of time in the Northwest Territories. The first alarm bells went off with regard to expiration. There was a huge working group concerning this issue.

Senator Christensen: Was it on regulations?

Mr. Lee: Yes, which is what we are addressing here. That is the first thing industry looks at. There were many problems with the Mackenzie Valley Resource Management Act. With regard to the simple projects I talked about, they took consultation too far, saying that they had to get interpreters and go to local communities for getting a little sample, et cetera.

I hear that situation has since been corrected. However, the threshold problems have the same problems, which is why we are focusing on those.

Senator Christensen: Would you comment on how you see the six regional offices working, if in your opinion they will work, or do they need more fine-tuning?

Ms. Ledwidge: Even though the whole concept of the designated offices and having them in the communities sounds all very nice, when are you dealing with these small communities, you are introducing a lot of bias into it. You are dealing with your friends and neighbours. They might be your enemies. It is troubling in that respect.

The other troubling thing about it, given our low population base, is getting someone that is qualified to assess diverse industries, from forestry, mining, or someone that might know about a subdivision development that might be going through this assessment. How do you staff an office like that? There will be one person, realistically, in many of these community-designated offices. How do you get someone with the expertise that deals with all of those issues? That is a big concern.

LEESY et les modifications à y apporter. Pourtant, il y a eu des changements dans la LEESY. Avez-vous trouvé ces changements — je crois qu'il y en avait sept — satisfaisants?

Les changements portaient sur une considération plus inclusive des efforts socioéconomiques, la possibilité pour l'Office de faire des évaluations en toute indépendance par rapport au gouvernement, la possibilité pour le Conseil des Premières nations du Yukon — plutôt que les Premières nations elle-même — de proposer la candidature de membres de l'Office, et l'obligation pour l'Office de décider des règles concernant, par exemple, les délais d'évaluation. Certains se sont inquiétés du fait que tout cela ne figurait pas dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. En fait, on a tiré des enseignements des erreurs commises et on en a tenu compte dans la LEESY.

M. Lee: J'ai vécu assez longtemps dans les Territoires du Nord-Ouest. Les premières inquiétudes se sont manifestées au sujet de l'expiration. Un énorme groupe de travail s'est occupé de cette question.

Le sénateur Christensen: S'agissait-il des règlements?

M. Lee: Oui, c'est bien cela. C'est la première chose que l'industrie examine. Elle avait eu de nombreuses difficultés dans le cas de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Les consultations sont allées trop loin pour ce qui est des petits projets dont j'ai parlé. Les responsables ont dit qu'ils devaient recourir à des interprètes pour aller dans les petites localités, et cetera.

J'ai entendu dire qu'on a remédié à cette situation. Toutefois, nous avons les mêmes problèmes dans le cas des petits projets. C'est pour cette raison que nous insistons sur ce point.

Le sénateur Christensen: À votre avis, comment les six bureaux régionaux devraient-ils fonctionner, si vous croyez qu'il fonctionneront? Ou bien pensez-vous qu'il faudrait examiner les détails de plus près?

Mme Ledwidge: Même si tout le concept des bureaux désignés et de leur établissement dans les localités du Yukon semble très attrayant, il ne faut pas perdre de vue qu'il peut y avoir beaucoup de partialité dans ces petites localités. Vous avez affaire à des amis et des voisins, qui pourraient en fait être des adversaires. En ce sens, c'est un peu gênant.

L'autre problème découle du fait que la population du Yukon est très petite. Dans ces conditions, il peut être difficile de trouver des personnes compétentes pour évaluer les différentes industries, allant de l'exploitation forestière aux mines, ou des personnes qui connaissent suffisamment l'exploitation minière pour faire une évaluation. Comment sera-t-il possible de trouver du personnel pour ces bureaux? D'une façon générale, on peut s'attendre en pratique à ce que beaucoup de ces bureaux désignés n'aient qu'un seul employé. Comment pourra-t-on trouver quelqu'un ayant les compétences nécessaires pour s'occuper de toutes ces questions? C'est une grande préoccupation pour nous.

Senator Christensen: It is a good point. I have the same concerns about capacity at all levels, but I guess it is the trade-off we have to make in the North. Do we want Ottawa to be doing it down here?

Ms. Ledwidge: I am not saying that. Just specifically from a placer miners' view, we do have the water board. They are quite experienced in dealing with this. We are hesitant to give that up to someone else that is more generally based and does not deal specifically with it. Ideally, we would like to see the water board doing the assessments.

Senator Christensen: Even though they are a government agency?

Ms. Ledwidge: They are an arm's length, quasi-judicial board.

Senator Christensen: I take it from your comments that you would rather see the water board as the one-window approach as opposed to the three levels approach as propose under the board?

Ms. Ledwidge: Definitely. It is a working solution.

Senator Christensen: What do the rest of the panel members think?

Mr. McIntyre: The water board process is a quasi-judicial nature, which includes all of the rules of procedural fairness and natural justice that were mentioned earlier. These are the kind of things enshrined in that process. It works. It is a Yukon organization. It reports to the executive council office of the Yukon territorial government. It is not an Ottawa thing at all.

I think that the final answer will come with respect to the board itself, how it is staffed, and the rules and the regulations of the board. This will be the rubber hitting the road of this piece of legislation, because it is nothing but a process. It does not set new environmental standards, and it does not make a better world in any way. It is just the mother of all processes. This is the backdrop that we have made in our written presentations, but I think it needs to go through your minds when you look at this.

The Yukon economy is at a critically low level right now. A lot of it is laid at the feet of a cumbersome, onerous, duplicative process. They are not tight environmental standards, just a process that takes years and years. That is why you hear the industry and business concerns when there is a new piece of legislation that describes a bigger process than we have ever seen in this country. It will look at things of a very small nature, and it will be dealt with in small community office.

I do not think our concern is misplaced. I spoke on this before a parliamentary committee in 1989 on behalf of the Yukon Chamber of Commerce with the Canadian Environmental Assessment Act. I was concerned about the sort of things that would be happening. We were aware of the concerns that we might have back then.

Le sénateur Christensen: C'est un bon argument. Je partage vos préoccupations à ce sujet, mais je suppose que c'est un compromis qu'il fallait faire dans le Nord. Auriez-vous préféré qu'Ottawa prenne les décisions?

Mme Ledwidge: Je n'irai pas jusque-là. Les exploitants de placers ont actuellement l'Office des eaux. Son personnel est très expérimenté. Nous hésitons à céder la responsabilité à d'autres personnes qui ne s'occupent pas particulièrement de ces questions. Nous aurions préféré que les évaluations soient confiées à l'Office des eaux.

Le sénateur Christensen: Même s'il s'agit d'un organisme gouvernemental?

Mme Ledwidge: C'est un Office indépendant à caractère quasi judiciaire.

Le sénateur Christensen: Vous auriez donc préféré que l'Office des eaux constitue en quelque sorte un guichet unique, par opposition aux trois niveaux proposés dans le projet de loi?

Mme Ledwidge: Absolument. Ce serait une bonne solution pratique.

Le sénateur Christensen: Qu'est-ce que les autres témoins pensent de cela?

M. McIntyre: Le processus de l'Office des eaux est de nature quasi judiciaire et applique toutes les règles d'équité procédurale et de justice naturelle que nous avons mentionnées. Le processus comprend tout cela et fonctionne bien. De plus, c'est un organisme du Yukon. Il relève du bureau du conseil exécutif du gouvernement territorial et n'a rien à voir avec Ottawa.

Je crois que c'est l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique qui apportera la réponse finale. Nous verrons comment il sera doté et quels seront ses règles et règlements. C'est l'Office qui décidera du succès de ce projet de loi. En définitive, tout cela n'est qu'un processus. Il ne comporte pas de nouvelles normes environnementales et ne contribuera en aucune façon à faire un monde meilleur. Ce n'est qu'un grand processus qui englobera d'autres. Nous l'expliquons dans nos mémoires, mais je crois que vous devez bien le comprendre au cours de l'examen du projet de loi.

L'économie du Yukon va très mal à l'heure actuelle. Or une grande partie de cette économie va devenir tributaire d'un processus encombrant, onéreux et faisant double emploi. Il ne s'agit pas de normes environnementales strictes, mais simplement d'un processus qui dure des années et des années. C'est la raison pour laquelle l'industrie et les affaires s'inquiètent en voyant établir un processus plus important que n'importe quel autre dans le pays. Un processus qui s'attachera à de menus détails et sera dirigé à partir de bureaux situés dans de petites localités.

Je ne crois pas que nos inquiétudes soient déplacées. J'ai déjà parlé de cette question en 1989 au nom de la Chambre de commerce du Yukon devant un comité parlementaire qui examinait la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je m'inquiétais de ce qui allait se passer.

This piece of legislation enables a ponderous process that needs some tight reigning in, and it needs rules and regulations of a board. They are not there, and we will not write all the rules here. Parliament is saying, rightly so, "You guys write rules of the board." We are saying, "Please involve business and industry in the rules of the board." They were not involved in the development of the act, notwithstanding the 15-pages of consultative efforts that might reasonably lead to you assume there has been some good stuff going on. There has been a lot of salesmanship happening in this bill for years. That is quite true. Now it is time to get us in.

Senator Christensen: The bill, and the way it is developed, is the result of a requirement under the UFA.

Mr. Casselman: The UFA, section 12, did mandate that, but the intent when the UFA was negotiated was to screen major processes and major developments. As we see the draft regulations that we have seen so far, they are talking about small tent camps and small operations.

Senator Christensen: There were some concerns regarding the free entry and the staking of claims. That was a major concern?

Mr. McIntyre: That has been changed. That was a major concern. That was changed in the bill.

Senator Christensen: Are you happy with that?

Mr. McIntyre: We are happier than clams; thank you very much.

Senator Milne: You will have to be very careful about these three opportunities Senator Christensen has spoken of to effect the regulations. You will have to carefully watch the timing of particularly the last one when it is posted in the *Canada Gazette*, because after it is gazetted, you have only 30 days to respond. If this happens while you are out in the bush, it will be even more difficult.

I am saying this because normally committees deal with legislation and not regulations, and I am not really too sure exactly what sort of route we can take to deal with regulations. It may take the route of observations on a report to this bill about our concerns about the concerns that have been raised to this committee about the nature of the regulations and an opportunity to be able to respond properly. This five-year review that is mandated will also take place under this new set of initials. There may be just a direction to the committee itself.

The Chairman: Thank you. I suspect that we may want to ask questions of some more government officials. I think you would agree with that, based on what we have heard today, and very much including the five years to get things down to where we are.

Senator Cochrane: Tell me about the impact that this legislation will have on the economic development in the Yukon. Could you elaborate on that? What impact will this have on your economic development plans?

Le projet de loi C-2 met en place un lourd processus et un Office qui devraient être assujettis à des règles strictes. Ces règles sont inexistantes et ne seront pas toutes écrites ici. Le Parlement dit à juste titre: «Vous autres, élaborer les règles de l'Office.» De notre côté, nous disons: «S'il vous plaît, permettez à l'industrie et aux milieux d'affaires de participer à l'élaboration des règles de l'Office.» L'industrie n'a pas participé à l'élaboration de la loi, malgré cette liste de consultations de 15 pages, qui pourrait vous amener à croire le contraire. Il est vrai que beaucoup d'efforts de promotion du projet de loi ont été déployés pendant des années. Mais il est temps maintenant de nous associer au processus.

Le sénateur Christensen: Le projet de loi et la façon dont il a été élaboré découlent des dispositions de l'Accord-cadre définitif.

M. Casselman: L'article 12 de l'Accord-cadre le prévoit effectivement, mais l'intention lors de la négociation de l'Accord-cadre était d'examiner les grands travaux et les grands projets de développement. D'après le projet de règlement que nous avons vu jusqu'ici, il est question d'examiner les petits camps d'exploration et les petites exploitations.

Le sénateur Christensen: Il y avait des inquiétudes au sujet de l'entrée libre et du jalonnement des concessions minières. S'agit-il d'une grande préoccupation?

M. McIntyre: Il y a eu des changements à cet égard. C'était une grande préoccupation, mais le projet de loi a été modifié.

Le sénateur Christensen: Êtes-vous satisfaits des modifications?

M. McIntyre: Nous mourons de joie, merci beaucoup.

Le sénateur Milne: Vous devrez faire très attention à ces trois occasions dont le sénateur Christensen a parlé si vous voulez exprimer votre point de vue sur le règlement. Vous devrez suivre attentivement les dates, et surtout la dernière quand le règlement sera publié dans la *Gazette du Canada*, car vous n'aurez alors que 30 jours pour répondre. Si cela se produit pendant que vous êtes dans la brousse, ce sera encore plus difficile.

Je vous dis cela parce que les comités ne s'occupent pas ordinairement de règlements. Je ne suis donc pas très sûre de la façon dont nous pouvons les examiner. Nous pourrions peut-être formuler des observations dans le rapport sur ce projet de loi pour parler des préoccupations présentées au comité au sujet de la nature du règlement et des possibilités de faire des commentaires sur son contenu. L'examen quinquennal prescrit aura également lieu dans le cadre de ce nouvel ensemble de critères.

Le président: Je vous remercie. Je pense que nous voudrions peut-être poser des questions à d'autres fonctionnaires. Je crois que vous en conviendrez, compte tenu de ce que nous avons entendu aujourd'hui. Nous devons également inclure l'examen quinquennal.

Le sénateur Cochrane: Pouvez-vous nous parler des effets du projet de loi sur le développement économique au Yukon? Quels effets aura-t-il sur vos plans de développement économique?

Ms. Ledwidge: It will chase away many potential investors, people who do not want to deal with more paperwork and something they are not familiar with in other parts of the country. Now, for even lower levels of activity, they have to go through this more onerous process. If they can do that same amount of work in B.C. without doing all that paperwork, they will go there. It will have significant impact on the Yukon economy.

Senator Cochrane: What would the chamber say about that?

Mr. McIntyre: I do not think it would have to be necessarily a negative. A lot will have to do with the constitution of the board, the rules of the board and the regulations. If business and industry groups are genuinely asked for their input, and input is considered fully and fairly as per consultation, then it does not have to be a negative. The whole process is just about shifting decision-making power and empowering a group of people. There is nothing wrong with that. The intention of legislation has not been to grind things to a halt. Certainly the framers of the Umbrella Final Agreement that drafted this bill were not trying to kill the Yukon's economy.

They were trying to right social wrongs and trying to give real meat to the land claim. That is fine and dandy; however, let us make sure there are timelines for the acceptance of a project. There are no timelines now.

The Chairman: We are assured there will be timelines in those regulations. We will ask that question.

Mr. McIntyre: That is what I am saying. Let us be there.

Senator Christensen: You have expressed your concerns on YESAA. YESAA is endeavouring in its own way, however inadequate in your view, to have a one-window approach.

If you do not have YESAA, you are looking at least 16 jurisdictions within the Yukon where you would have to go to have a project reviewed. If you do not have the one-window approach of the board, which is representing all the regions and all the different governments, you would be required to deal with each and every band individually, as well as the federal and territorial governments.

Mr. Casselman: That is not necessarily so. If you were proposing to do work on the land for which the band has now settled, that would be the case. Even under YESAA, you would have to do the same. On Crown land, you would not necessarily have to approach the band to get their approval for work on Crown land.

Senator Christensen: No, but you would have to decide whether it is Crown lands, such as parks, or whether it is territorial lands or one of the 14 First Nations that have either a settlement or lands withdrawn for future settlement processes.

Mr. Casselman: I agree. However, YESAA does not necessarily mean that you can still go and work on First Nations land without having a deal with First Nations.

Senator Christensen: You could deal with one board and it is referred to one of the other areas.

Mme Ledwidge: Le projet de loi découragera beaucoup d'investisseurs éventuels, qui ne voudront pas s'occuper de la paperasse supplémentaire qu'il impose et d'autres démarches qui n'existent pas ailleurs dans le pays. Le projet de loi exige un processus onéreux même pour les activités de bas niveau. Si les investisseurs peuvent obtenir autant en Colombie-Britannique sans avoir à subir toutes ces tracasseries administratives, ils iront là. Le projet de loi aura donc des effets sensibles sur l'économie du Yukon.

Le sénateur Cochrane: Que pense la Chambre de cela?

M. McIntyre: Je ne crois pas que tout soit nécessairement négatif. Cela dépendra beaucoup de l'Office, de ses règles et du règlement. Si l'industrie et les milieux d'affaires ont vraiment l'occasion d'exprimer leur point de vue, si les autorités en tiennent compte pleinement et équitablement, les effets ne seront pas nécessairement négatifs. Tout le processus consiste à déplacer les pouvoirs de décision et à habiliter un groupe de personnes. Il n'y a rien de mal à cela. L'intention du projet de loi n'est pas d'arrêter toutes les activités. Je ne crois pas que les auteurs de l'Accord-cadre définitif qui ont élaboré le projet de loi cherchaient à détruire l'économie du Yukon.

Leur objectif était de redresser des torts et de donner des aspects concrets au règlement des revendications territoriales. Tout cela est très bien, mais nous devons veiller à fixer des délais pour l'approbation d'un projet. Il n'y a actuellement aucun délai.

Le président: On nous a assuré que les délais figureront dans le règlement. Nous poserons la question.

M. McIntyre: C'est ce que je dis. Il faudrait que nous soyons là.

Le sénateur Christensen: Vous avez exprimé des préoccupations au sujet de la LEESY. Le projet de loi tente, même si cela vous semble insuffisant, d'établir une approche à guichet unique.

À défaut de la LEESY, vous auriez à vous adresser à au moins 16 autorités distinctes pour faire évaluer un projet. En l'absence de l'Office, qui constitue le guichet unique et qui représente toutes les régions et tous les gouvernements différents, vous auriez à vous adresser à chacune des bandes du territoire, sans compter le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial.

M. Casselman: Ce ne serait pas nécessairement le cas. Ce serait le cas si on envisage des travaux sur les terres faisant l'objet du règlement. Même avec la LEESY, il faudrait obtenir les mêmes autorisations. Autrement, s'il s'agit de terres publiques, on n'aurait pas nécessairement à s'adresser aux bandes pour obtenir leur approbation.

Le sénateur Christensen: Non, mais il y aurait à déterminer s'il s'agit de terres publiques, comme des parcs, de terres territoriales ou de terres de l'une des 14 Premières nations qui font l'objet d'un règlement ou qui ont été réservées en vue de règlements futurs.

M. Casselman: Vous avez raison. Toutefois, même si la LEESY est adoptée, il faudra quand même obtenir l'agrément des Premières nations pour travailler sur leurs terres.

Le sénateur Christensen: Vous pourriez traiter avec un bureau désigné qui renverra l'affaire aux autres régions touchées.

Mr. Casselman: That is correct.

The Chairman: You have our assurance that we are better armed than we were before at our next set of questions to government officials. We will keep you posted and I hope you will pay attention to our Web site where you will find out what they and we say. Thank you for your testimony. It is been informative.

Mr. Rick O'Brien, Chief, Kwanlin Dun First Nation: We appreciate the opportunity to appear before you, even at this late stage.

Kwanlin Dun and Kaska First Nations are not members of the Council of Yukon First Nations. We are independent First Nations. Together, we make up over 40 per cent of the First Nations population in the Yukon.

We have a membership of over 1,000 people in Kwanlin Dun. The traditional territory encompasses Whitehorse, the largest municipality in the Yukon. Our traditional territory encompasses the vast majority of the Yukon's native and non-native people and has the greatest density of population anywhere in the Yukon. Our traditional territory continues to experience the most intensive development activity in the Yukon. It has generally lower environmental qualities, lower wildlife populations and fish stocks and a continuing decline in critical habitat. Generally, the quality of life and the social and economic well-being of many Kwanlin Dun people is significantly lower than most other people living in the traditional Kwanlin Dun territory, notwithstanding the level of development activity.

Mr. Hammond Dick, Tribal Chief, Kaska Nation: My presentation will be about 10 or 15 minutes long and we have provided about 30 copies for the committee's review. Once I finish my presentation, I will be open for questions. I will pass the floor over to Mr. Smith.

Mr. Mike Smith, Chief Land Claims Negotiator, Kwanlin Dun First Nation: Thank you, honourable senators. Kwanlin Dun is not a member of the Council of Yukon First Nations, which means we are not a party to the talks and negotiations that happened in terms of developing Bill C-2, the legislation now before you.

We were invited at the last minute to a briefing on the negotiations that happened between the three parties: the Yukon government, the federal government, and the Council of Yukon First Nations. However, for the most part, we were excluded from all those discussions. As the chief mentioned, we represent a sizeable population of First Nations people in the Yukon.

At this late stage of the game we are proposing two amendments, which we had proposed to the Standing Committee of the House but were ignored. We are pleased to be here to voice our views with respect to those amendments.

M. Casselman: C'est exact.

Le président: Je peux vous donner l'assurance que nous sommes maintenant mieux armés qu'auparavant pour poser des questions aux fonctionnaires la prochaine fois qu'ils comparaitront. Nous vous tiendrons au courant. J'espère que vous suivrez nos délibérations sur notre site Web pour savoir ce que nous leur dirons et ce qu'ils nous répondront. Nous vous remercions de votre témoignage, que nous avons trouvé utile.

M. Rick O'Brien, chef, Première nation Kwanlin Dun: Nous sommes heureux de pouvoir comparaître, même tardivement, devant le comité.

Les Premières nations Kwanlin Dun et Kaska ne font pas partie du Conseil des Premières nations du Yukon. Elles sont indépendantes. Ensemble, nous représentons plus de 40 p. 100 de la population des Premières nations au Yukon.

La Première nation de Kwanlin Dun compte plus d'un millier de membres, et son territoire traditionnel englobe Whitehorse, la municipalité la plus importante du Yukon. On y trouve la vaste majorité de la population autochtone et non autochtone du Yukon et la plus forte densité démographique au Yukon. C'est dans notre territoire traditionnel qu'on observe toujours l'activité de développement la plus intense au Yukon. De façon générale, la qualité de l'environnement est moins grande, la faune et le poisson y sont moins abondants et les habitats essentiels s'y dégradent. Malgré le niveau de l'activité de développement, la qualité de vie et le bien-être social et économique de nombreux membres de la Première nation de Kwanlin Dun sont nettement inférieurs à ce qu'on observe pour la plupart de ceux qui habitent dans leur territoire traditionnel.

M. Hammond Dick, chef tribal, nation Kaska: Mon exposé fera 10 ou 15 minutes, et nous en avons fourni une trentaine d'exemplaires pour que le comité puisse l'étudier. Lorsque j'aurai terminé, je serai disposé à répondre à des questions. Je cède la parole à M. Smith.

M. Mike Smith, négociateur principal des revendications territoriales, Première nation de Kwanlin Dun: Merci, honorables sénateurs. Comme la Première nation de Kwanlin Dun ne fait pas partie du Conseil des Premières nations du Yukon, nous ne sommes pas partie aux entretiens et aux négociations qui ont accompagné l'élaboration du projet de loi maintenant à l'étude, le projet de loi C-2.

À la dernière minute, nous avons été invités à une séance d'information sur les négociations qui ont mis en présence les trois parties: le gouvernement du Yukon, le gouvernement fédéral et le Conseil des Premières nations du Yukon. Toutefois, pour l'essentiel, nous n'avons pas participé à toutes ces discussions. Comme le chef l'a signalé, nous représentons une partie importante des peuples autochtones au Yukon.

À cette étape tardive de l'étude du projet de loi, nous proposons deux amendements que nous avons déjà proposés au comité permanent de la Chambre, mais qu'il n'a pas retenus. Nous sommes heureux de comparaître pour exprimer notre opinion sur ces amendements.

Kwanlin Dun has two amendments to propose to Bill C-2. The bill should contain a provision that requires a minister, with the full participation of Yukon First Nations, to conduct a full public review of the provisions and operations of this act within the five years of it coming into effect.

This approach was adopted under the current Canadian Environmental Assessment Act, section 72(1) and section 72(2). We clearly understand that it has been included in the newly proposed Bill C-9.

In the Yukon Umbrella Final Agreement, which was signed in 1995, Chapter 12, under development assessment, subsection 19.3 requires that the parties review the development assessment process five years after the enactment of the legislation. However, in addition to this, those First Nations that are not members of the Council for Yukon First Nations and the general public require a public process that will provide us ample opportunity to revisit and review many of the substantive issues and concerns that have not been addressed, but should be considered another day.

In our view, especially based on our experience with the negotiations of Bill C-2 between Canada, Yukon and CYFN, a legislative commitment to a public review of the act five years following its enactment is critical. The CEEA review proved to be extremely useful. We believe that this review could be useful as well.

Bill C-2 will establish a process that is more complicated than a small jurisdiction such as the Yukon requires. Key issues require further attention and discussion: the status of the decision documents, the effects and compliance monitoring, class, area and strategic level assessments and the consolidated process for enforcement.

The act should contain a provision that establishes a regulatory advisory committee. This approach is found in the CEAA law and could be modelled after it.

Our First Nations want to be assured that we have every opportunity to a meaningful review of the draft regulations that will be developed with the implementation of this act. It is our opinion that stakeholders should also be given this opportunity. In light of our experience with the development of this act, we would like explicit assurance in the proposed legislation that our First Nations will be directly involved in the development of the regulations.

Time is short and I want to assure the committee that a formal statement of our proposals along with the supporting materials will be provided to the committee clerk within the next 24 hours. Upon receipt, I would like to have that material form part of the official record of our intervention and to have copies made available to all members of the committee.

I also want to say, again, that it is unfortunate that CYI, the Canadian government and the government of Yukon did not see fit to consult and involve those First Nations who are not parties

Kwanlin Dun a deux amendements à proposer au projet de loi C-2. Il devrait renfermer une disposition qui obligerait le ministre, avec la pleine participation des Premières nations du Yukon, à tenir un examen public complet des dispositions et de l'application de la loi dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur.

La même démarche a été adoptée en vertu de l'actuelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, aux paragraphes 72(1) et 72(2). Il est clair qu'elle a également été retenue dans le nouveau projet de loi C-9.

Dans l'Accord-cadre définitif du Yukon, signé en 1995, l'article 19.3 du chapitre 12, Évaluation des activités de développement, exige que les parties procèdent à un examen complet qui nous donnera amplement l'occasion de revoir et d'examiner un grand nombre des questions de fond et des préoccupations dont il n'a pas été tenu compte, mais qu'il faudrait prendre en considération une autre fois.

À notre avis, en nous fondant en particulier sur l'expérience que nous avons acquise lors de la négociation du projet de loi C-2 entre le Canada, le Yukon et le Conseil des Premières nations du Yukon, il est crucial qu'un engagement imposé par la loi soit pris pour que la loi soit réexaminée cinq ans après sa promulgation. L'examen de la LCEE s'est avéré extrêmement utile. Selon nous, l'examen proposé ici le serait également.

Le projet de loi C-2 établira un processus trop compliqué pour un petit territoire comme le Yukon. Des questions clés nécessitent plus d'attention et appellent d'autres discussions: les décisions écrites, les effets et le contrôle de l'application, les catégories, les évaluations locales et de niveau stratégique ainsi que le processus intégré d'application.

La loi devrait comprendre une disposition qui établit un comité consultatif de réglementation. La LCEE prévoit cette disposition, et on pourrait s'inspirer de ce modèle.

Nos Premières nations veulent l'assurance d'avoir toute possibilité d'étudier de façon sérieuse les projets de règlement d'application. À notre avis, les parties intéressées devraient également avoir cette possibilité. À la lumière de l'expérience acquise dans l'élaboration de la loi, nous voudrions avoir l'assurance explicite, dans la loi proposée, que nos Premières nations participeront directement à l'élaboration des règlements.

Nous disposons de peu de temps, et je tiens à garantir au comité qu'un énoncé officiel de nos propositions, accompagné d'une documentation à l'appui, sera communiqué au greffier dans les 24 heures. Nous voudrions que cet énoncé et cette documentation fassent partie du compte rendu officiel de notre intervention et que des exemplaires soient remis à tous les membres du comité.

Je tiens à la répéter, il est regrettable que le Conseil, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon n'aient pas jugé bon de consulter et de faire participer les Premières

to the UFA. It is critical and Kwanlin Dun is still under the Indian Act. We are status Indian people and we are in full command of our Aboriginal rights, which we have not surrendered.

We do not have a treaty with the government but we want to make it very clear to all parties that before any development happens in our land and before this proposed legislation is proclaimed, those provisions are critical to see this working in our territory. That holds true especially in the territories of the Kaska, which is in southern Yukon where most of the development will occur. They do not have a treaty and so their involvement is of critical importance.

The Chairman: Thank you, Mr. Smith.

Mr. Dick: On behalf of the Kaska Nation, I would like to thank the members of this committee for allowing us this opportunity to present our views on Bill C-2. The Kaska are one of the Aboriginal peoples of Canada. Our traditional territory comprises some 93,000 square miles of land stretching from southeastern British Columbia through southeast Yukon and into parts of western Northwest Territories. We are not members of the CYFN. Part of our tradition of territories is located in the Yukon and comprises some 45,000 square miles of land that represents approximately 25 per cent of the Yukon.

The Kaska Nation formally recognizes that the claims to un-surrendered Aboriginal rights titles and interests in and to our traditional territory remain unsettled today. For the purposes of negotiating land claim treaties with Canada the Ross River Dena Council, the Liard First Nation Council, and the Kaska Dena Council represent the Kaska Nation.

We have been attempting to negotiate a number of important related agreements: two First Nations final agreements in the Yukon; two self-government agreements in the Yukon; a transboundary agreement into the Yukon, including self government provisions of those agreements; a transboundary agreement into the Northwest Territories; two transboundary agreements in British Columbia; and a treaty in British Columbia.

I would like to be able to tell the members of this committee that the Kaska Nation is close to achieving a settlement of our claims, particularly in the Yukon. Unfortunately, that is not the case.

The Government of Canada has recently allowed the negotiation mandate to expire and has abandoned negotiations with the Kaska. As a result, we have been left with no option but to turn to the courts to protect our rights in our traditional territory. We would much prefer to resolve our issues at the land claims table, but we are unable to do so because the Government of Canada no longer has a mandate to negotiate with us.

nations qui ne sont pas partie à l'Accord-cadre définitif. Cela est essentiel, et la Première nation de Kwanlin Dun est toujours soumise à la Loi sur les Indiens. Nous sommes des Indiens inscrits et nous possédons tous nos droits autochtones, que nous n'avons jamais cédés.

Nous n'avons pas de traité avec le gouvernement, mais nous tenons à dire clairement à toutes les parties que, avant toute activité de développement sur nos terres et avant la promulgation du projet de loi, il est essentiel d'adopter ces dispositions si on veut que la démarche soit fructueuse dans notre territoire. Cela est particulièrement vrai dans le territoire Kaska, dans le sud du Yukon, où se fera la majeure partie du développement. Les Kaska n'ont pas de traité, et leur participation revêt une importance cruciale.

Le président: Merci, monsieur Smith.

M. Dick: Au nom de la nation Kaska, je remercie les membres du comité de nous avoir donné cette occasion d'exprimer notre point de vue sur le projet de loi C-2. Les Kaska sont l'un des peuples autochtones du Canada. Notre territoire traditionnel s'étend sur quelque 93 000 milles carrés, du sud-est de la Colombie-Britannique jusqu'au sud-est du Yukon et dans certaines parties de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest. Nous ne faisons pas partie du Conseil des Premières nations du Yukon. Une partie de nos territoires traditionnels se trouve au Yukon. Il fait quelque 45 000 milles carrés et représente environ 25 p. 100 du Yukon.

La nation Kaska reconnaît officiellement que ne sont toujours pas réglées aujourd'hui les revendications à l'égard des droits, titres et intérêts autochtones concernant notre territoire traditionnel. Aux fins de la négociation avec le Canada de traités sur les revendications territoriales, la nation Kaska est représentée par le Conseil Dena de Ross River, le Conseil de la Première nation Liard et le Conseil Kaska Dena.

Nous avons tenté de négocier un certain nombre d'accords connexes importants: deux accords définitifs avec des Premières nations au Yukon, deux accords d'autonomie gouvernementale au Yukon, un accord transfrontalier au Yukon, y compris les dispositions sur l'autonomie gouvernementale de ces accords, un accord transfrontalier dans les Territoires du Nord-Ouest, deux accords transfrontaliers en Colombie-Britannique et un traité en Colombie-Britannique.

Je voudrais pouvoir dire aux membres du comité que la nation Kaska est sur le point de parvenir à un règlement sur ses revendications, notamment au Yukon. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le gouvernement du Canada vient de laisser expirer le mandat de négociation et il a abandonné les négociations avec les Kaska. Par conséquent, il ne nous reste d'autre possibilité que de nous adresser aux tribunaux pour protéger nos droits à l'égard de notre territoire traditionnel. Nous préférierions nettement régler nos problèmes par la négociation, mais cela nous est impossible, puisque le gouvernement du Canada n'a plus le mandat de négocier avec nous.

The Kaska are of the view that Bill C-2 contains two very serious flaws, as follows: Bill C-2 does not protect the interests of First Nations, such as the Kaska, who have yet to achieve the settlement of their land claims in Yukon; Canada has not honoured its obligation under chapter 12 16.1 of the Yukon Umbrella Final Agreement. Those obligations are supposed to be honoured prior to the enactment of Bill C-2.

Turning to the purposes of Bill C-2 in respect of the first matter, it is clear that Bill C-2 fails to adequately promote and protect the interests of First Nations, such as the Kaska, who have yet to achieve a settlement of our claims in Yukon.

The purpose of Bill C-2 is set out in clause 5(2). From the Kaska perspective, clauses 5(2)(d), (f) and (g) are of particular importance. These read as follows:

5. (2) The purposes of this Act are

(d) to protect and promote the well-being of Yukon Indian persons and their societies and Yukon residents generally, as well as the interests of other Canadians;

(f) to recognize and, to the extent practicable, enhance the traditional economy of Yukon Indian persons and their special relationship with the wilderness environment;

(g) to guarantee opportunities for the participation of Yukon Indian persons — and to make use of their knowledge and experience — in the assessment process;

In clause 2, on page 9, it states: “Yukon Indian person” means a person enrolled under a final agreement.

Accordingly, it is clear that Bill C-2 has been structured to protect and promote the interests of only those Yukon Indian people who have managed to achieve a final agreement. We consider this to be unfair and inequitable.

The Kaska believe that Bill C-2 should protect and promote the interests of all Yukon Indian people, regardless of whether their First Nation has been able to achieve a land claims agreement.

From our perspective, the fact that Canada has abandoned the land claims negotiations prior to concluding all the necessary final agreements, transboundary agreements and self-government agreements makes this even more important. The Kaska traditional territory represents 25 per cent of Yukon, and we should not be excluded from the purposes of this act.

Bill C-2 clearly fails to protect the interests of transboundary land claimants such as the Kaska Dena Council of northern B.C., regardless of whether they have achieved a treaty. Again, we believe this is unfair and inequitable. We are of the view that Bill C-2 should not discriminate against First Nations from outside the Yukon that have recognized claims to lands in the Yukon Territory.

Les Kaska sont d’avis que le projet de loi C-2 comprend deux graves lacunes. Il ne protège pas les intérêts des Premières nations, comme les Kaska, qui n’ont pas encore réglé leurs revendications territoriales au Yukon. Le Canada n’a pas honoré l’obligation qui est la sienne aux termes du chapitre 12, article 16.1, de l’Accord-cadre définitif du Yukon. Normalement, ces obligations doivent être honorées avant que le projet de loi C-2 ne soit édicté.

Si on se reporte aux objectifs du projet de loi C-2, à propos de la première question, on constate clairement que le projet de loi ne prévoit pas une promotion et une protection suffisantes des intérêts des Premières nations qui, comme les Kaska, n’ont pas encore réglé leurs revendications au Yukon.

Les objectifs du projet de loi C-2 sont définis au paragraphe 5(2). Dans l’optique des Kaska, les alinéas 5(2)d), f) et g) revêtent une importance particulière. Les voici:

5. (2) Elle vise les objectifs suivants:

d) protéger et favoriser tant le bien-être des Indiens du Yukon, de leurs collectivités et des autres résidents du Yukon que les intérêts des autres Canadiens;

f) reconnaître l’existence de l’économie traditionnelle des Indiens du Yukon et d’une relation particulière entre eux et l’environnement dans son état sauvage, et valoriser l’une et l’autre dans la mesure du possible;

g) assurer aux Indiens du Yukon la possibilité de participer au processus d’évaluation et, dans le cadre de celui-ci, faire appel à leurs connaissances et à leur expérience.

À l’article 2, en page 6, on lit: «Indien du Yukon» [...] toute personne inscrite comme telle en application d’un accord définitif...

Il est donc clair que le projet de loi C-2 a été structuré de façon à protéger et à promouvoir les intérêts des seuls Indiens du Yukon qui ont réussi à conclure un accord définitif. Nous estimons que cela est injuste et inéquitable.

Les Kaska estiment que le projet de loi C-2 devrait protéger et promouvoir les intérêts de tous les Indiens du Yukon, que leur Première nation ait pu ou non conclure un accord sur ses revendications territoriales.

À notre point de vue, cela est d’autant plus important que le Canada a laissé tomber les négociations sur les revendications territoriales, des accords transfrontaliers et des accords d’autonomie gouvernementale. Le territoire traditionnel des Kaska représente 25 p. 100 du Yukon, et les objectifs de cette loi ne devraient pas nous exclure.

Il est évident que le projet de loi C-2 ne protège pas les intérêts de ceux qui ont des réclamations transfrontalières comme le Conseil Kaska Dena du nord de la Colombie-Britannique, qu’ils soient signataires d’un traité ou non. Encore une fois, nous croyons que c’est injuste et inéquitable. Selon nous, le projet de loi ne devrait faire aucune discrimination à l’encontre des Premières nations de l’extérieur du Yukon qui ont des revendications reconnues à l’égard de terres situées au Yukon.

As mentioned above, the Kaska are also concerned that Canada has failed to honour its obligations under chapter 12.16.1 of the Umbrella Final Agreement. That paragraph reads as follows:

Government shall make best efforts to negotiate with other relevant jurisdictions in consultation with affected Yukon First Nations, agreements or cooperative arrangements that provide for development assessments equivalent to the screening and review requirements in the Yukon for enterprises or activities located outside the Yukon that may have significant adverse environmental or socio-economic effects on the Yukon.

We understand that chapter 12.16.1 requires Canada to make best efforts to negotiate with the Government of British Columbia and the Government of the Northwest Territories, in consultation with the Ross River Dena Council and the Liard First Nation agreements. These are cooperative arrangements that provide for development assessment equivalent to the screening and review requirements in Bill C-2 for enterprises or activities located in British Columbia or Northwest Territories that may have significant adverse environmental or socio-economic effects on the Yukon.

For the Kaska, the requirements of chapter 12.16.1 are very important because significant portions of our traditional territory are located in British Columbia and Northwest Territories.

Moreover, there are proposed enterprises or activities in those jurisdictions that may have significant adverse environmental or socio-economic effects on the Yukon. For example, in British Columbia, the proposed Liard River hydro project represents the largest hydro project on the books for British Columbia. That project would no doubt have significant adverse environmental or socio-economic effects on the Yukon.

Similarly, there are potential large-scale mining developments proposed for the Northwest Territories portion of the Kaska traditional territory. Again, those developments may have significant adverse environmental or socio-economic effects on the Yukon.

The parties to the Umbrella Final Agreement agreed it in its implementation plan that the provisions of chapter 12.16.1 would be implemented prior to the enactment of Bill C-2. However, to date, Canada has not made best efforts, or any effort at all, to comply with the provisions of chapter 12.16.1.

Similarly, there have been no consultations with the Kaskas in respect of these matters. The Kaska are of the view that chapter 12.16.1 should be honoured prior to the enactment of Bill C-2.

Comme on l'a déjà dit, les Kaska estiment que le Canada a manqué aux obligations que lui confère l'article 12.16.1 de l'Accord-cadre définitif, dont voici le texte:

Le gouvernement s'efforce de négocier avec les autres ressorts compétents, en consultation avec les Premières nations du Yukon touchées, des ententes ou des accords de coopération prévoyant des évaluations d'activités de développement équivalentes aux obligations prévues en matière d'examen préalable et d'examen de projets au Yukon, à l'égard des entreprises ou activités situées à l'extérieur du Yukon susceptibles d'entraîner des effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants au Yukon.

Selon nous, l'article 12.16.1 exige que le Canada fasse de son mieux pour négocier des accords avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en consultation avec le Conseil Dena de Ross River et la Première nation Liard. Ce sont des accords de coopération prévoyant des évaluations d'activités de développement équivalentes aux exigences d'examen préalable et d'examen figurant dans le projet de loi C-2 pour les entreprises ou les activités situées en Colombie-Britannique ou dans les Territoires du Nord-Ouest qui peuvent avoir des effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants au Yukon.

Pour les Kaska, les exigences de l'article 12.16.1 sont très importantes parce que des parties importantes de notre territoire traditionnel sont situées en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

En outre, il y a des entreprises ou activités proposées dans cette province ou ces territoires qui peuvent avoir des effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants au Yukon. Par exemple, en Colombie-Britannique, le projet d'aménagement hydroélectrique sur la Liard est le plus important qui soit envisagé en Colombie-Britannique. Il est certain qu'il aura des effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants au Yukon.

De la même manière, dans la portion du territoire traditionnel des Kaska située dans les Territoires du Nord-Ouest, on envisage des exploitations minières qui pourraient prendre une grande envergure. Là encore, ces exploitations peuvent avoir des effets environnementaux ou socioéconomiques négatifs importants au Yukon.

Les parties à l'Accord-cadre définitif sont convenues dans le plan de mise en œuvre que les dispositions de l'article 12.16.1 seraient appliquées avant la promulgation du projet de loi C-2. Toutefois, jusqu'à maintenant, le Canada n'a pas fait de très grands efforts, ou il n'en a fait aucun, pour se conformer aux dispositions de ce paragraphe.

Il n'y a pas eu non plus de consultations avec les Kaska sur ces questions. Les Kaska estiment que l'article 12.16.1 devrait être respecté avant la promulgation du projet de loi C-2.

We are of the view that Bill C-2 should be amended to ensure that the interests of all Yukon Indian persons and recognized transboundary claimants are protected regardless whether they have been able to achieve a final self government or transboundary agreement. We are also of the view that Bill C-2 should not be enacted unless and until the provisions of chapter 12.16.1 have been honoured.

I appreciate this opportunity to present the views of the Kaska Nation.

The Chairman: Thank you. I would say to you as well as to our previous witnesses, we thank you. We only crossed the street to come here. All but one of you came a much longer way.

Mr. Dick, where in the undertaking, agreement, or UFA does it say that chapter 12.16.1, has to be honoured before Bill C-2 is brought into effect? My view is that it says that it should be done. I do not see a time reference anywhere in particular.

Mr. Dick: It is set out in the implementation plan of the Umbrella Final Agreement. Therefore, it is one of the provisions of the plan.

The Chairman: Thank you. I will look it up.

Senator Milne: What is the population of the groups that you represent? Mr. Dick, how many Kaska are there?

Mr. Dick: The Kaska Nation is made up of about 3,000 members.

Senator Milne: Mr. Smith or Mr. O'Brien?

Mr. Smith: Kwanlin Dun has approximately 1,000 members.

Senator Christensen: Mr. Dick, does the 3,000 include the British Columbia bands as well.

Mr. Dick: That is correct.

Senator Christensen: There are the two bands in the Yukon and the three in B.C.?

Mr. Dick: That is correct.

Senator Christensen: In reading your submission previously, I was certainly very concerned with your statements that you had not been properly consulted, and you feel that you must have more input in this bill. Were there any efforts made to consult with either of your bands prior to just recently?

Mr. O'Brien: Kwanlin Dun participated in the negotiations, but our interests during the consultation process were not recognized. We were totally ignored. It was a process of being more of an observer than anything else.

I would like to state clearly that Kwanlin Dun First Nation does not support this bill.

Nous estimons que le projet de loi C-2 devrait être amendé de façon à garantir que les intérêts de tous les Indiens du Yukon et de tous ceux qui ont des revendications transfrontalières reconnues soient protégés, qu'ils aient pu ou non conclure des accords définitifs sur l'autonomie gouvernementale ou des ententes transfrontalières. Nous sommes également d'avis que le projet de loi C-2 ne devrait pas être promulgué tant que les dispositions de l'article 12.16.1 n'auront pas été respectées.

Je vous remercie de m'avoir permis d'exposer l'opinion de la nation Kaska.

Le président: Merci. Je vous dirai, comme au témoin précédent, que c'est à travers de vous remercier. Pour venir ici, nous n'avons fait que traverser la rue. À l'exception d'un seul, vous êtes tous venus de beaucoup plus loin.

Monsieur Dick, où, dans les engagements, l'accord ou l'Accord-cadre définitif, dit-on que les dispositions de l'article 12.16.1 doivent être respectées avant que le projet de loi C-2 n'entre en vigueur. Selon moi, il est dit qu'il faut se conformer à ces dispositions, mais je ne vois nulle part des précisions sur les délais.

M. Dick: Cela est dit dans le plan de mise en œuvre de l'Accord-cadre définitif. C'est l'une des dispositions du plan.

Le président: Merci. Je vais consulter ce document.

Le sénateur Milne: Combien de personnes composent les groupes que vous représentez? Monsieur Dick, combien y a-t-il de Kaska?

M. Dick: La nation Kaska compte environ 3 000 membres.

Le sénateur Milne: Monsieur Smith ou monsieur O'Brien?

M. Smith: La Première nation de Kwanlin Dun a environ 1 000 membres.

Le sénateur Christensen: Monsieur Dick, les 3 000 comprennent-ils les bandes de la Colombie-Britannique également?

M. Dick: Oui.

Le sénateur Christensen: Il y a deux bandes au Yukon et trois en Colombie-Britannique?

M. Dick: C'est juste.

Le sénateur Christensen: En lisant votre mémoire avant la séance, j'ai trouvé très inquiétant que vous disiez que vous n'avez pas été correctement consultés, que vous auriez dû participer davantage à l'élaboration du projet de loi. A-t-on fait des efforts pour consulter l'une ou l'autre de vos bandes avant la période toute récente?

M. O'Brien: La Première nation de Kwanlin Dun a participé aux négociations, mais on n'a pas reconnu nos intérêts pendant le processus de consultation. On nous a complètement laissés de côté. Dans ce processus, nous avons été essentiellement des observateurs.

Je tiens à dire clairement que la Première nation de Kwanlin Dun n'est pas en faveur de ce projet de loi.

Senator Christensen: You did at first, did you not? Did you not participate in the process in 1996?

Mr. O'Brien: We had a technician working with CYFN.

Senator Christensen: When did you withdraw from the process?

Mr. O'Brien: We did not withdraw from the process.

Senator Christensen: You continued to support it and be a part of it?

Mr. O'Brien: We were part of it. However, our interests were not recognized. We felt as if we were totally ignored.

Senator Christensen: However, you continued in the process?

Mr. O'Brien: We continued in the process, yes.

Senator Christensen: Mr. Dick, what about the Kaska? Were you involved at an earlier stage?

Mr. Dick: We were involved in the early part of the development of the process. Later on, because of our capacities to deal with the issues, we pretty well left that to CYFN.

Senator Christensen: Did the Kwanlin Dun, the Liard, and Ross River receive funding to participate?

Mr. O'Brien: I can only speak for Kwanlin Dun. We did receive funding for one individual to attend as a technical person.

Senator Christensen: How much funding was received? Do you have any idea?

Mr. O'Brien: I do not know off the top of my head.

Senator Christensen: Do you know, Chief Hammond?

Mr. Dick: No, I do not. The Ross River Dena Council and the Liard First Nation had technical people involved in the process as well.

Senator Christensen: They did receive funding for participation?

Mr. Dick: They did.

Senator Christensen: Chief Hammond, you have been saying that the federal government withdrew from the land claim process and stopped the negotiating. Why did they stop the negotiations?

Le sénateur Christensen: Au départ, vous l'étiez, n'est-ce pas? N'avez-vous pas participé au processus en 1996?

M. O'Brien: Nous avons un technicien qui travaillait avec le Conseil des Premières nations du Yukon.

Le sénateur Christensen: Quand vous êtes-vous retirés du processus?

M. O'Brien: Nous ne l'avons pas fait.

Le sénateur Christensen: Vous avez continué de le soutenir et de vous y associer?

M. O'Brien: Nous y avons participé, mais nos intérêts n'ont pas été reconnus. Nous avons eu l'impression d'être complètement laissés de côté?

Le sénateur Christensen: Malgré tout, vous avez continué de participer?

M. O'Brien: Effectivement.

Le sénateur Christensen: Monsieur Dick, qu'ont fait les Kaska? Avez-vous participé à une étape antérieure?

M. Dick: Nous avons participé à la première partie du développement du processus. Par la suite, étant donné notre capacité de nous occuper de ces questions, nous nous en sommes remis au Conseil des Premières nations du Yukon.

Le sénateur Christensen: Les Premières nations de Kwanlin Dun, Liard et de Ross River ont-elles reçu des ressources financières pour participer?

M. O'Brien: Je ne peux me prononcer que pour celle de Kwanlin Dun. Nous avons reçu un financement permettant à une personne de participer comme technicien.

Le sénateur Christensen: Combien avez-vous reçu? En avez-vous une idée?

M. O'Brien: Je ne connais pas les chiffres sur le bout des doigts.

Le sénateur Christensen: Le savez-vous, chef Hammond?

M. Dick: Non, je l'ignore. Le Conseil Dena de Ross River et la Première nation Liard ont également des représentants pour participer aux aspects techniques du processus.

Le sénateur Christensen: Ils ont reçu des ressources pour participer?

M. Dick: Effectivement.

Le sénateur Christensen: Chef Hammond, vous avez dit que le gouvernement fédéral s'était retiré du processus des revendications territoriales et avait arrêté de négocier. Pourquoi a-t-il arrêté?

Mr. Dick: I believe there was a Memorandum of Understanding that needed to be signed off between Yukon First Nations, Ross River, and Liard First Nations within the meaning of the Indian Act. The minister gave those Yukon First Nations a year to conclude a Memorandum of Understanding. We took part in those negotiations, and time ran out as of June 21 of last year.

Since then, Canada has basically walked away from the table, even though they do have a fiduciary responsibility for Ross River and Liard First Nations. We were in the process of concluding our final agreement; and at the time, I believe that we were not too far apart from concluding our final agreement.

The mandate that the minister received from treasury ran out at the end of the last fiscal year, in 2002. Because of certain circumstances, the Kaska were able to get an extension on that until June 21. When that date arrived, we could not agree with the comprehensive offer that was provided to the Kaska Nation.

Senator Christensen: There were other First Nations that were also negotiating their claim: Carcross, White River, Kluane. Their time ran out as well, but their negotiations continued.

Mr. Dick: That is correct. Those Yukon First Nations signed their Memorandum of Understanding to wrap up their negotiations. We felt that there were too many outstanding issues for the Kaska Nation to sign on the MOU.

Senator Christensen: Under the devolution process it is very clear that selected lands that have been withdrawn as a result of the negotiations are protected under an Order in Council. They can be, and are in fact, protected from any development or development process. Does that not give you any comfort?

Mr. Smith: If I may, as we are negotiating orders to protect the land for settlement, the government issues an Order in Council to withdraw lands. However, this is for a certain period of time, for five years. It is not forever.

Senator Christensen: Can it be renewed?

Mr. Smith: Yes, but it is at the behest of government whether or not to renew it. We do not have the right. We can request that it be renewed, but we do not have the right to say that Order in Council will be proclaimed again. There is a concern for a number of First Nations who have been at the table for a long time to resolve those outstanding issues.

You talked about why the government left the table. There was a time set for First Nations to conclude those outstanding issues, and there was a lot of pressure on First Nations to do so. Carcross, Kluane and Kwanlin Dun managed to get to the MOU. So did White River. However, White River has missed the second stage; so we have now three Yukon First Nations who are outside the negotiating process, whereas Kwanlin Dun, Carcross and Kluane still are working on trying to conclude those negotiations to become a party to the UFA.

M. Dick: Je crois qu'un protocole d'entente devait être signé entre les Premières nations du Yukon et les Premières nations de Ross River et Liard, au sens de la Loi sur les Indiens. Le ministre leur avait donné un an pour conclure ce protocole. Nous avons pris part à ces négociations, mais le délai est arrivé à expiration le 21 juin, l'an dernier.

Depuis, le Canada a pour ainsi dire abandonné les négociations, bien qu'il ait des responsabilités de fiduciaire à l'égard des Premières nations de Ross River et Liard. Nous étions en train de conclure notre accord final; à ce moment-là, je crois que nous n'étions pas loin de la conclusion d'un accord définitif.

Le mandat que le ministre avait reçu du Trésor a expiré à la fin du dernier exercice, en 2002. À cause de certaines circonstances, les Kaska ont pu obtenir un prolongement jusqu'au 21 juin. Lorsque cette date est arrivée, nous n'avons pu accepter l'offre globale qui a été faite à la nation Kaska.

Le sénateur Christensen: D'autres Premières nations négociaient également leurs revendications: Carcross, White River, Kluane. Leurs délais ont également expiré, mais leurs négociations se sont poursuivies.

M. Dick: C'est exact. Ces Premières nations du Yukon ont signé leur protocole d'entente pour conclure leurs négociations. Nous avons estimé qu'il restait encore trop de problèmes à régler pour que la nation Kaska signe le protocole d'entente.

Le sénateur Christensen: Dans le cadre du processus de dévolution, il est très clair que certaines terres qui ont été mises de côté par suite des négociations sont protégées par décret du conseil. Elles peuvent être et sont effectivement protégées de tout développement ou processus de développement. Cela vous rassure-t-il?

M. Smith: Si je peux me permettre, nous négocions des décrets pour protéger des terres, et le gouvernement prend un décret pour mettre ces terres de côté. Toutefois, le décret est limité dans le temps. Il est limité à cinq ans. Ce n'est pas permanent.

Le sénateur Christensen: Le décret peut-il être renouvelé?

M. Smith: Oui, mais il appartient au gouvernement de le renouveler ou non. Nous n'avons pas le droit. Nous pouvons demander le renouvellement, mais nous n'avons pas le droit de dire que le décret sera pris de nouveau. Cela inquiète un certain nombre de Premières nations qui négocient depuis longtemps afin de régler ces problèmes encore en souffrance.

Vous avez parlé de l'abandon des négociations par le gouvernement. Un certain délai a été imparti aux Premières nations pour régler les problèmes en souffrance et on a exercé de fortes pressions sur elles pour qu'elles le fassent. Les Premières nations de Carcross, de Kluane et de Kwanlin Dun ont réussi à signer le protocole d'entente. White River aussi. White River a cependant raté la deuxième étape. Nous avons donc maintenant trois Premières nations du Yukon qui restent en marge du processus de négociation, alors que Kwanlin Dun, Carcross et Kluane essaient toujours de conclure ces négociations pour adhérer à l'Accord-cadre définitif.

As of now, we still are not party to the UFA. As a result, those First Nations who have signed for the most part are working together as self-governing First Nations. They really have very little to do with those First Nations who have not reached an agreement.

That is because they feel, in order to get their business done, they cannot wait for the ones who have not concluded. They want to get on with their business. This is why Bill C-2 is being passed right now, to meet the concerns of those First Nations who have reached their final agreement.

The Chairman: That is not why Bill C-2 will get passed, Mr. Smith.

Mr. O'Brien, just before we go to another question, you said that you oppose this bill. Would you tell us, in short, why you oppose it? Is it because of the principle that you are specifically excluded from it, in your view, or is it because of the substance of the bill?

Mr. O'Brien: I would have to say a little of both. First, given our location, we are strategically located in the centre of the Yukon. We are also right smack in the middle of the city limits. So the municipality being excluded puts some hardship on our First Nation.

Second, through the consultation process, I would like to say we were there but we were ignored. Our interests were not recognized.

The Chairman: When you were in the process of being ignored, did you speak and did you present your arguments, or were you simply not referred to? As I mentioned before, people who go into a negotiation, and whose views do not get accepted as part of the outcome of the negotiation, will often say afterwards, we were ignored and we were not properly consulted. However, that is not necessarily the case.

There is an old saying to which I often refer. On Friday morning you can consult the condemned man whether he would like you to chop off his head, and he will likely say that he would rather you did not. On Saturday morning you chop off his head and say, but we consulted with him.

Did you have a chance to present your argument and the argument simply did not prevail, or were you not heard?

Mr. O'Brien: Mr. Smith was our technician at the consultation process. However, just to elaborate a little bit, if I understand what you are saying about consultation, if you can chop off my head I was consulted.

If I told you I am going to break into your house, and I told you three or four times and I finally did it, does that give you the right to call the law on me? I consulted. Is that the same scenario?

The Chairman: The short answer is yes. So it is a bit of both that you are worried about.

Pour l'instant, nous ne sommes pas encore partie à cet accord-cadre définitif. Par conséquent, les Premières nations qui ont signé travaillent pour la plupart comme Premières nations en régime d'autonomie gouvernementale. Elles ont au fond assez peu à voir avec les Premières nations qui n'ont pas conclu d'accord.

C'est parce qu'elles ont l'impression que, pour faire le travail, elles ne peuvent attendre celles qui ne sont pas parvenues à une conclusion. Elles veulent se mettre à l'œuvre. C'est pourquoi on propose maintenant d'adopter le projet de loi C-2. Il s'agit de répondre aux préoccupations ces Premières nations qui ont conclu leur accord définitif.

Le président: Ce n'est pas pour cette raison que le projet de loi C-2 sera adopté, monsieur Smith.

Monsieur O'Brien, avant que nous ne passions à une autre question, vous avez dit que vous étiez opposés au projet de loi. Pourriez-vous expliquer brièvement pourquoi? Est-ce parce que vous avez été expressément laissés de côté, selon votre point de vue, ou à cause de la substance du projet de loi?

M. O'Brien: Je dois dire que c'est pour les deux raisons. Tout d'abord, nous sommes situés stratégiquement, au centre du Yukon. Nous sommes également au beau milieu de la ville. Le fait que la municipalité soit exclue impose des difficultés à notre Première nation.

Deuxièmement, pour ce qui est du processus de consultation, je dois dire que nous y avons participé, mais qu'on n'a absolument pas tenu compte de nous. On n'a pas reconnu nos intérêts.

Le président: Lorsqu'on ne tenait pas compte de vous, êtes-vous intervenus et avez-vous présenté vos arguments ou bien est-ce qu'on n'a tout simplement pas parlé de vous? Comme je l'ai déjà dit, ceux qui s'engagent dans une négociation et dont les positions n'influencent pas les résultats disent souvent après coup qu'on n'a pas tenu compte d'eux et qu'ils n'ont pas été consultés. Mais ce n'est pas nécessairement ce qui se passe.

Il y a une histoire que je raconte souvent. Le vendredi matin, vous pouvez consulter un condamné et lui demander s'il veut qu'on lui coupe la tête. Il dira probablement qu'il préférerait qu'on ne le fasse pas. Le samedi matin, vous lui coupez la tête en disant: nous l'avons consulté.

Avez-vous eu la possibilité de présenter votre thèse, qui n'a pas été acceptée, ou bien est-ce que vous n'avez pas pu vous faire entendre?

M. O'Brien: Monsieur Smith était notre technicien pendant les consultations. Mais pour préciser un peu, si je comprends bien ce que vous dites de la consultation, si vous pouvez me trancher la tête, j'ai été consulté.

Si je vous disais que je vais entrer par effraction chez vous et si je vous le disais trois ou quatre fois et finissais par le faire, cela vous donnerait-il le droit de faire intervenir les forces de l'ordre contre moi? J'ai consulté. Est-ce que c'est le même scénario?

Le président: La réponse brève est oui. Vos inquiétudes sont donc un peu des deux ordres.

Mr. Smith: For the most part, the representations made by ourselves were based on the fact we do not have an agreement and we do not have the assurances under the UFA to participate in the review process and the drafting of those regulations. Those are party to each of the parties, CYFN, the Yukon and the federal government.

We made representations, not on these two amendments but on the whole of the act as well; but because we are not self-governing, our interests are a lot different from those First Nations who have settled their land claims. As a result, those First Nations who have settled are in the majority, 60/40, so obviously we are outvoted. As a result, our representations were dismissed.

The Chairman: Can I ask you a specific question, Mr. Smith? What is there in either the UFA or in Bill C-2 that will stand in the way of a successful land claims negotiation? I cannot see anything in the UFA or Bill C-2 that specifically impedes land claims negotiations.

Mr. Smith: That is not our point. That is the point the Kaska are making. We want to see the act recognize all Yukon First Nations. We want to see a process that invites full public review participation when that happens in the five-year period. We want to get involved and have the right to participate in the development of the regulations. We have lived with being excluded from the UFA and from the CYFN. For example, appointments to all land claims committees are done by the CYFN. We are excluded from that process. We are excluded from appointments to various committees or boards that deal with government.

We want to ensure that not only CYFN but also those First Nations who are not party to that are included in the process. That is the point we wanted to make.

Senator Cochrane: Chief Hammond, could you be more specific and tell us in what ways Bill C-2 does not protect the Kaska Nation?

Mr. Dick: The legislation does not go far enough. The traditional territory of the Kaska Nation transbounds the B.C.- Yukon border as well as the border with the Northwest Territories. There are proposed projects that could have adverse effects on the residents in Yukon, in particular to our communities and to the socio-economic framework of our members.

I have referred to a couple of projects that could have an adverse effect on Yukon, in particular a hydro development or a major mine in the Northwest Territories. We have two mines in the Northwest Territories that have access to that mine site through the Yukon. That may have an adverse effect on our traditional territory. That is to what we were speaking.

M. Smith: Pour l'essentiel, les démarches que nous avons faites reposaient sur le fait que nous n'avons pas d'accord et que nous n'avons pas l'assurance, aux termes de l'Accord-cadre définitif, de participer au processus d'examen et à la rédaction des règlements. Chacune des parties, le Conseil des Premières nations du Yukon, le Yukon et le gouvernement fédéral y participent.

Nous avons fait valoir notre point de vue non sur ces deux amendements, mais sur l'ensemble de la loi. Toutefois, comme nous n'avons pas de régime d'autonomie gouvernementale, nos intérêts sont bien différents de ceux des Premières nations qui ont réglé leurs revendications territoriales. Par conséquent, les Premières nations qui ont réglé sont majoritaires, dans une proportion de 60 contre 40. Évidemment, nous sommes mis en minorité, et notre point de vue a été écarté.

Le président: J'aurais une question très précise à vous poser, monsieur Smith. Est-ce que c'est l'Accord-cadre définitif ou le projet de loi C-2 qui empêche de négocier avec succès vos revendications territoriales? Je ne vois ni dans l'un ni dans l'autre d'obstacle qui empêche expressément les négociations sur les revendications territoriales.

M. Smith: Ce n'est pas ce que nous voulons dire. C'est là le point de vue des Kaska. Nous voulons que la loi reconnaisse toutes les Premières nations du Yukon. Nous souhaitons un processus favorisant une pleine participation à l'examen public, lorsqu'il se fera au cours des cinq prochaines années. Nous voulons participer et nous avons le droit de participer à l'élaboration des règlements. Nous avons pu nous débrouiller en restant en marge de l'Accord-cadre définitif et du Conseil des Premières nations du Yukon. Par exemple, c'est le Conseil qui nomme tous ceux qui participent aux comités des revendications territoriales. Nous sommes exclus de ce processus. Nous n'obtenons aucune nomination pour participer aux divers comités et commissions qui traitent avec le gouvernement.

Nous voulons nous assurer que non seulement le Conseil, mais aussi les Premières nations qui n'en font pas partie participent au processus. Voilà le point de vue que nous défendons.

Le sénateur Cochrane: Chef Hammond, pourriez-vous être plus précis et nous dire en quoi le projet de loi C-2 ne protège pas la nation Kaska?

M. Dick: Le projet de loi ne va pas assez loin. Le territoire traditionnel de la nation Kaska chevauche la frontière entre la Colombie-Britannique et le Yukon et la frontière avec les Territoires du Nord-Ouest. Des projets sont proposés qui pourraient nuire aux habitants du Yukon, notamment au niveau des collectivités et de notre cadre socioéconomique.

J'ai parlé d'un ou deux projets qui pourraient nuire au Yukon, notamment un aménagement hydroélectrique ou une grande exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons deux mines dans les Territoires du Nord-Ouest qui ont accès au site minier en passant par le Yukon. Cela a un effet préjudiciable sur notre territoire traditionnel. Voilà de quoi nous voulons parler.

The Chairman: Do you mean something getting into some water that would affect you by way of a downstream effect of some kind? How could something occurring in another territory affect you in the Yukon?

Mr. Dick: We have experienced some negative impact already from past projects, in particular the Canol project that took place in 1942. We have mines that are on the books now in Northwest Territories just across the Yukon-Northwest Territories border. They will be hauling ore out of those areas. There may be negative effects from that.

Right now, we have been dealing with the impact of Faro mine, which is a lead zinc mine. That has been in the works for the last 30 years. Even though the mine has been closed down, we are quite concerned about the environmental impact of the tailings or what is left once the mine is abandoned. We are quite concerned about mines being developed and then abandoned. We are concerned about the consequences of this mining activity.

Another project that we are quite concerned about is the Liard River hydro project. It is still on the books of the B.C. government and will be under development until 2040. They have a proposed site "C" dam on the Liard River just downstream from Liard hot springs. Part of that development would flood lands all the way into the Yukon. The Liard hot springs will be 500 feet underwater.

Senator Christensen: You were saying that because you do not have the land claim you do not have input on regulations, yet anyone in the Yukon is able to have input into the regulations. They do not have to have a land claim or settlement to do that.

Mr. Dick: That is correct. We are not saying that because we are not at the table we do not have a say in how this is developed. We just want to ensure that the committee takes our interests and concerns into consideration.

Senator Christensen: It is my understanding that CYFN has to consult with all Yukon First Nations, not just those that have settlements.

Mr. O'Brien: I will speak strictly from my experience. Unless I am invited I do not attend the leadership meeting at CYFN. When I do attend, I am there strictly as an observer. I do not really have voting capacity at the table. Whenever an available position comes up, I say I am not present as an observer at a CYFN leadership meeting so I do not have a say on who sits on what board that has come out of the CYFA.

Senator Christensen: I assume there would be a letter sent to all of the Yukon First Nations chiefs, whether or not they were members of CYFN, or whether they had a settled land claim or not, requesting names to be submitted for board members.

Le président: Vous pensez par exemple à des déversements dans l'eau qui pourraient vous toucher en aval, par exemple? Comment quelque chose qui se passe dans un autre territoire peut-il vous toucher au Yukon?

M. Dick: Nous observons déjà des effets négatifs à cause de projets passés, notamment le projet Canol réalisé en 1942. Il y a des mines qu'on envisage maintenant d'exploiter dans les Territoires du Nord-Ouest, juste de l'autre côté de la frontière entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On transportera du minerai à partir de ces zones-là. Cela pourrait avoir des effets préjudiciables.

En ce moment, nous devons faire face aux répercussions de la mine Faro, une mine de plomb et de zinc. Cela dure depuis 30 ans. Même si la mine a fermé, nous sommes très inquiets de l'impact environnemental des stériles ou de ce qui reste, une fois la mine abandonnée. Nous sommes très inquiets de ces mines qu'on exploite pour les abandonner ensuite. Nous craignons les conséquences de cette activité minière.

Un autre projet qui nous inquiète beaucoup est l'aménagement hydroélectrique sur la Liard. Le gouvernement de la Colombie-Britannique envisage toujours ce projet, dont l'aménagement durera jusqu'en 2040. Le site proposé pour le barrage «C», sur la Liard est situé juste en aval des Liard Hot Springs. Une partie de cet aménagement inonderait des terres jusqu'au Yukon. Les sources chaudes se retrouveraient à 500 pieds sous l'eau.

Le sénateur Christensen: Vous dites que, parce que vos revendications territoriales ne sont pas réglées, vous ne pouvez donner votre point de vue sur les règlements, mais tous les habitants du Yukon peuvent le faire. Ils n'ont pas besoin pour cela de revendications territoriales ou de règlement de ces revendications.

M. Dick: C'est exact. Nous ne disons pas que, parce que nous ne sommes pas à la table des négociations, nous n'avons pas un mot à dire sur l'élaboration des règlements. Nous voulons simplement nous assurer que le comité tienne compte de nos intérêts et de nos préoccupations.

Le sénateur Christensen: Je crois comprendre que le Conseil des Premières nations du Yukon doit consulter toutes les Premières nations du territoire, et pas seulement celles qui ont réglé leurs revendications.

M. O'Brien: Je vais m'en tenir à mon expérience. À moins d'être invité, je n'assiste pas à la réunion des dirigeants du Conseil des Premières nations du Yukon. Lorsque j'y assiste, c'est strictement à titre d'observateur. Je n'ai pas vraiment le droit de voter. Lorsqu'un poste s'ouvre, je dis que je ne suis pas présent comme observateur à une réunion des dirigeants de Conseil; ainsi, je n'ai rien à dire sur la composition du conseil d'administration du Conseil des Premières nations du Yukon.

Le sénateur Christensen: Je présume qu'on envoie une lettre à tous les chefs des Premières nations du Yukon, qu'ils soient membres ou non du Conseil, ou qu'ils aient réglé ou non leurs revendications territoriales, demandant qu'on soumette des candidatures au conseil d'administration.

Mr. O'Brien: I am not saying that CYFN is putting incapable people on these boards. They have done a significantly good job in the past. I have always said that we need to look for neutral ground where we can work together. I came on as chief and this is what I inherited. I have been working hard to try to develop some sort of working relationship with them.

I would say the odd time we have received a letter; but, in most cases, no, we do not. The communication is not there. We operate with very minimal human resources, which is one of the problems we have because of financial restraints and cutbacks. I imagine CYFN is faced with the same problems we are in that capacity.

Senator Christensen: Have you seen anything that you feel would preclude you, or one of your people, from being appointed to that board?

Mr. Smith: This is one of the concerns we addressed at the land claims table. We have made strong representations to government concerning the plan to implement the Umbrella Final Agreement. We have suggested that an amendment be put in that CYI has to consult both Kaska and Kwanlin Dun. We would like it official that Kaska and Kwanlin Dun have to be involved in the decision-making process concerning the selection of persons to the board. There is no doubt that CYI has developed a process to invite all Yukoners to apply if they are interested in sitting on boards. However, those chiefs sitting in camera make the decision. For the most part, we have been excluded. We have not seen any members being appointed to boards and committees. Similarly with the Kaskas, you do not see Kaskas on boards or committees. The process is there, but the right to appoint is not there for us.

Senator Milne: You may already have heard that your first proposed amendment to the bill concerning the operations of this act being reviewed within five years of its coming into effect has already been included.

Mr. Smith: It is a general invitation for people to participate. We are saying that we want more than that. We want the right to sit at the table and make representations directly on those points. It is not good enough for us to be consulted or to be invited to submit our views. We have done that in the past and it comes to no avail. We are not happy with that.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. We are very grateful for your having come here. We will take into account in our next lines of questioning what you have said to us. I appreciate, as we all do, your having enlightened us.

The committee adjourned.

M. O'Brien: Je ne dis pas que le Conseil nomme des incapables au conseil d'administration. Il a fait du très bon travail par le passé. J'ai toujours dit que nous cherchions un terrain neutre pour que nous puissions travailler ensemble. J'ai été nommé chef, et c'est la situation dont j'ai hérité. J'ai travaillé fort pour établir une sorte de relation de travail avec eux.

Je dirais que, une fois ou l'autre, nous avons reçu une lettre, mais, la plupart du temps, nous n'en recevons pas. Il n'y a pas vraiment de communication. Nous avons fort peu de ressources humaines, ce qui est l'un des problèmes que nous éprouvons à cause des restrictions financières et des compressions. À cet égard, je suppose que le Conseil éprouve les mêmes problèmes que nous.

Le sénateur Christensen: Avez-vous remarqué des choses qui, d'après vous, vous empêcheraient, vous ou l'un des vôtres, d'être nommés au conseil d'administration?

M. Smith: C'est l'une des préoccupations que nous avons abordées à la table des négociations sur les revendications territoriales. Nous sommes intervenus vigoureusement auprès du gouvernement au sujet du plan de mise en œuvre de l'Accord-cadre définitif. Nous avons proposé un amendement prévoyant que le CYI est tenu de consulter les Kaska et la Première nation de Kwanlin Dun. Nous voudrions qu'il soit officiel que les nations Kaska et Kwanlin Dun participent aux décisions sur le choix des membres du conseil. Il est certain que le Conseil a prévu un processus pour inviter tous les habitants du Yukon à se proposer, s'ils veulent siéger à des conseils d'administration. Toutefois, ces chefs, siégeant à huis clos, prennent les décisions. Pour l'essentiel, nous avons été exclus. Aucun de nos membres n'a été nommé aux conseils ou aux comités. Il n'y a pas de Kaska qui y siègent non plus. Le processus est prévu, mais nous n'avons pas le droit de nommer des gens.

Le sénateur Milne: Vous avez peut-être déjà entendu dire que votre amendement concernant l'examen de l'application de la loi dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur a déjà été retenu.

M. Smith: C'est une invitation générale à participer. Nous disons que nous souhaitons une plus grande participation. Nous voulons le droit de siéger et d'intervenir directement au sujet des points abordés. Il ne suffit pas que nous soyons consultés ou que nous soyons invités à présenter nos opinions. Nous l'avons fait par le passé, mais cela n'a rien donné. Cela ne nous satisfait pas.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus comparaître. Nous tiendrons compte de ce que vous nous avez dit dans les questions que nous allons maintenant poser. Je vous remercie, avec tous les autres membres du comité, de nous avoir éclairés.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, May 1, 2003

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-2, to establish a process for assessing the environmental and socio-economic effects of certain activities in Yukon, met this day at 8:02 a.m.

Senator Tommy Banks (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. Today we will continue discussions, and perhaps have resolution on Bill C-2. We will hear from our witnesses after which we will proceed with clause-by-clause consideration of the bill.

It is my pleasure to welcome you back, Grand Chief Schultz and Mr. Mills. I invite you to begin.

Mr. Ed Schultz, Grand Chief, Council of Yukon First Nations: Honourable senators, I wish to express on behalf of my peoples, our deep appreciation for the time allotted to speak to you on a subject matter that is of great importance to our citizens. I will keep my comments as brief as possible to allow for as much questioning as possible.

I emphasize that we recognize that honourable senators have had some representations that express some measures of concern associated with Bill C-2, which you are now contemplating. As a background, I would like to indicate to you that the bill before you is the culmination of work that exceeds a decade's worth of work from many Yukoners from all walks of life.

I was fortunate enough in my earlier tenure with my First Nations and my peoples to be involved with the inception of chapter 12 under the Yukon Umbrella Final Agreement, when it was not even coined as a chapter or as part of an umbrella agreement. We were very concerned ten years ago with how things were unfolding in our territory in relation to environmental assessment. As honourable senators may recall the ERB guidelines were applied to the Yukon at that time. We had a participatory seat, which was one seat amongst many. I sat on what was called a "regional environmental review committee" that consisted of a group about three times the size as this committee. Our committee studied the significant projects that were ongoing in the territory.

Our concerns, needless to say, in a room of that size were sometimes not adequately dealt with, given that our people had a very direct, vested and sometimes pecuniary interest in the project that was under review. At that time it was not even a full-blown screening, which had even less involvement by our people.

Given our past experiences from early developments in the territory, such as the gold rush, all the way to the early parts of the mining development booms of the 1970s, we have witnessed a

OTTAWA, le jeudi 1er mai 2003

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, se réunit aujourd'hui à 8 h 02.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: La séance est ouverte. Aujourd'hui, nous allons poursuivre nos discussions, et peut-être même mettre fin à notre examen du projet de loi C-2. Nous allons entendre des témoins, après quoi nous passerons à l'étude article par article.

Je suis heureux de vous souhaiter de nouveau la bienvenue, grand chef Schultz et monsieur Mills. Veuillez commencer.

M. Ed Schultz, grand chef, Conseil des Premières nations du Yukon: Honorables sénateurs, au nom de mon peuple, je vous remercie du temps que vous nous accordez pour vous parler d'un sujet qui revêt une énorme importance pour nos citoyens. Je serai bref pour laisser le plus de temps possible pour les questions.

Nous savons que les honorables sénateurs ont reçu des instances exprimant certaines préoccupations à l'égard du projet de loi C-2 à l'étude. En guise de contexte, permettez-moi de vous dire que le projet de loi dont vous êtes saisis représente le fruit de plus d'une dizaine d'années de travail de la part de nombreux résidents du Yukon dans toutes les sphères de la société.

Au début de mon mandat auprès des Premières nations et de mon peuple, j'ai eu la chance de participer à la genèse du chapitre 12 de l'Accord-cadre définitif (ACD) du Yukon, alors qu'on ne le considérait même pas comme un chapitre ou comme une partie d'un accord-cadre. Il y a 10 ans, la façon dont les choses se déroulaient sur notre territoire dans le domaine de l'évaluation environnementale nous préoccupait beaucoup. Comme les honorables sénateurs s'en souviendront sans doute, à l'époque, le Yukon était assujéti aux lignes directrices du Conseil de révision environnementale. Nous disposions d'un siège dans ce processus, un parmi plusieurs. Je siégeais à ce qu'on appelait un «comité régional d'examen de l'environnement». C'était un groupe dont les membres étaient environ trois fois plus nombreux que ceux de votre comité. Notre comité étudiait les grands projets en cours sur le territoire.

Inutile de dire que dans un groupe aussi nombreux, nos voix n'étaient parfois pas entendues, étant donné que notre peuple avait un intérêt très direct, parfois pécuniaire, dans le projet faisant l'objet de l'étude. À cette époque, on ne procédait même pas à une préétude complète, étape où notre peuple était encore moins présent.

Nous avons connu dans le passé diverses expériences liées au développement du territoire. De la ruée vers l'or jusqu'à la naissance du boom minier au début des années 70, nous avons été

significant amount of disruption and disturbance. In many instances our advice concerning the disruptions was often ignored.

We thought it would be advantageous to create a new arrangement that provided for not only our full involvement as local peoples, but also for the full involvement of all local Yukoners, non-native included. That arrangement would be oriented to the task of empowering local peoples in the initial steps of significant project developments and ensuring that their issues were being considered seriously by proponents and by government regulatory agencies during an earliest review and assessment of projects.

I might add, at the beginning there was quite a significant amount of opposition to such a new bill. However, through a lengthy process of ongoing dialogue, community consultations and visits, we finally got to a general agreement to embark on a chapter specifically dealing with successor legislation to the ERB guidelines order.

As we all know, through that course of negotiations there was the evolution of the new Canadian Environmental Assessment Act. However, that did not detract our focus from what we ultimately wanted to achieve, which was outlined in the final agreement that was adopted in 1993.

As a result of that adoption and ratification of the UFA, we embarked on a tripartite process with Canada, Yukon and ourselves on developing the legislation to implement chapter 12. That was to be concluded, of course, two years after the effective date of the agreements, however we still find ourselves in the process all these many years later. There are many reasons for that, and I would like to share a bit of perspective on that, if I may.

When we look at the amount of due diligence that was attributed to this bill, I think it was beneficial for the bill itself. We have gone through numerous exercises of internal and public consultations. We have also had the full involvement of all Yukon First Nations particularly in the early stages of the development of this bill.

I believe we have submitted our written presentation to this committee, but I also would like to request that my oral presentation also be part of the record as well.

The Chairman: It is, as a matter of course.

I should like to look at some of the points and speak to some of the highlights in the presentation. I will ask Mr. Mills, who does work as our chief negotiator on this file for us to speak to some other points after my presentation.

We think that this process is long overdue for Yukon, given the fact that the Yukon has now undergone a devolution of northern affairs programming, and given the fact that the other 25 chapters of the Umbrella Final Agreement, many of which deal with natural resources, management and co-management spheres are

témoins de bouleversements et de perturbations importants. Dans bien des cas, notre avis concernant ces changements a été ignoré.

Nous avons pensé qu'il serait avantageux de créer un nouvel arrangement prévoyant non seulement notre participation pleine et entière en tant que peuples locaux, mais aussi la présence de tous les Yukonnais locaux, les non-Autochtones compris. Cet arrangement viserait à donner plus de poids aux peuples locaux lors des étapes initiales de projets de développement d'envergure et à faire en sorte que leurs préoccupations soient prises au sérieux par les promoteurs de tels projets ainsi que par les organismes de réglementation gouvernementaux lors de la phase initiale de l'étude et de l'évaluation.

J'ajouterai qu'au début, la nouvelle mesure s'est heurtée à une forte opposition. Cependant, à la suite d'un long processus axé sur un dialogue continu, des consultations et des visites dans les communautés, nous avons finalement abouti à un accord général qui nous a permis de rédiger un chapitre portant spécifiquement sur la mesure législative devant succéder aux lignes directrices du CRE.

Comme nous le savons tous, c'est au cours de ces négociations que l'on a façonné la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cependant, nous n'avons pas pour autant abandonné notre but ultime, soit l'accord définitif qui a été adopté en 1993.

À la suite de l'adoption et de la ratification de l'Accord-cadre définitif, nous avons donné le coup d'envoi à un processus tripartite réunissant le Canada, le Yukon et notre Conseil pour élaborer une mesure législative en vue de mettre en oeuvre le chapitre 12. Ce processus devait prendre fin deux ans après la date d'entrée en vigueur de l'Accord, mais bien des années plus tard, nous n'y avons pas encore mis le point final. Il y a plusieurs raisons à cela, et avec votre permission, j'aimerais vous présenter notre perspective.

Lorsqu'on constate toute la diligence raisonnable appliquée à ce projet de loi, je pense que cela a été avantageux pour la mesure comme telle. Nous avons procédé à de nombreux exercices de consultations internes et publiques. Nous avons aussi pu compter sur la participation pleine et entière de toutes les Premières nations du Yukon, particulièrement au cours des premières étapes de l'élaboration de la mesure.

Nous avons remis un mémoire écrit au comité, mais je souhaiterais que mon exposé oral fasse aussi partie du compte rendu.

Le président: Cela va de soi.

J'aimerais évoquer certains points et vous faire part des points saillants de notre mémoire. Je demanderai à M. Mills, qui est notre négociateur en chef dans ce dossier, de prendre la parole sur d'autres points une fois que j'aurai terminé.

À notre avis, ce processus aurait dû être finalisé pour le Yukon depuis longtemps étant donné que le Yukon a bénéficié de la dévolution des programmes des affaires du Nord et que les 25 autres chapitres de l'Accord-cadre définitif, dont un grand nombre traite des sphères de gestion et de gestion des ressources

already underway for capacity development and joint management systems. This whole piece of legislation has been developed with all of that in mind. Therefore, it is part and parcel of a greater whole. It is not a singular piece of legislation. We must always be mindful of the fact that it is coupled with all of the other various pieces of the implementation of these agreements. It carries more significance than what it might appear.

Bill C-2 is a piece of legislation that reflects some matters that were of concern to us in the early days. In particular, we also wanted to ensure that the bill reflected an assessment process that took into account the cumulative effects of development throughout the territory. Under the old assessment processes and particularly the review processes, it was not really a focus to look at cumulative effects of certain things that happened throughout the territory.

It is one thing to have a singular project happen. It is a totally different scenario when you have multiples of the same activity, and then you reach a certain threshold where it actually has a much greater impact than any one of the singular activities alone. This bill reflects that, and we were big proponents and advocates for having that integrated into this new bill.

We also wanted to ensure that our people's understandings, traditional observations and knowledge of the land, and spatial and tempo trends were also integrated into the assessment and seriously considered during the early assessments and reviews of major projects. I am pleased to see that this bill also does that. In other words, the more popular coined phrase of traditional knowledge is used in this context, where our people's observations are given some serious consideration coupled with the scientific, research and statistical data that is usually accumulated during these processes. We welcome that as well.

We also wanted to ensure that we took a single-window approach to assessments in the territory. This bill, to its best possible degree, tries to achieve that goal. In particular, we recognize that there are multiple levels of federal and/or territorial and now, indeed, First-Nation jurisdictions related to natural resources throughout the territory. This bill understands that, and this bill is designed to try to accommodate a singular approach for proponents so it does not have to be so complicated for them. This is where we have the regional designated office concept, where it will be easier for all proponents of different activities to have an understanding that is the first entry point for their activity to be properly assessed.

We also see more local involvement not only of our people but also other Yukoners as very important. We also wanted to make sure that the process kept in mind that there were different jurisdictional bodies that had responsibilities, or were mandated to discharge certain decisions at the three levels of government. That is why you have the decision body phrasing within this document. Ultimately, depending on where a project is being

naturelles, ont déjà donné lieu à des systèmes de gestion conjointe et d'accroissement de la capacité. C'est avec tout cela à l'esprit que cette mesure législative a été rédigée. Par conséquent, elle s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste. Ce n'est pas une mesure législative unique. Il convient de se rappeler qu'elle se rattache à de multiples autres mesures dont le but est la mise en oeuvre de ces accords. Elle revêt donc davantage d'importance qu'on pourrait le croire à première vue.

Le projet de loi C-2 est une mesure législative qui reflète certains enjeux qui constituaient à l'origine des motifs de préoccupation. Nous voulions entre autres être sûrs que le projet de loi concrétiserait un processus d'évaluation qui prendrait en compte les effets cumulatifs du développement sur l'ensemble du territoire. Dans le contexte des processus d'évaluation antérieurs, et particulièrement des initiatives d'examen, on ne s'attachait guère aux effets cumulatifs de certains projets réalisés sur le territoire.

C'est une chose d'avoir un projet unique, mais le scénario est totalement différent lorsque la même activité est multipliée et qu'on atteint un seuil donné où les répercussions sont beaucoup plus considérables que s'il s'agissait d'une activité unique. La mesure tient compte de cela. D'ailleurs, nous avons fait des pieds et des mains pour que cette notion soit intégrée au nouveau projet de loi.

Nous voulions aussi nous assurer que la compréhension, les observations traditionnelles et les connaissances du territoire de notre peuple, ainsi que les tendances spatio-temporelles feraient aussi partie intégrante de l'évaluation et seraient considérées sérieusement au cours des étapes préliminaires ainsi que de l'examen de projets d'envergure. Je constate avec joie que la mesure nous donne satisfaction. Autrement dit, on y emploie l'expression populaire «connaissances traditionnelles» pour assurer la prise en compte des observations des membres de notre peuple alliées aux données statistiques, scientifiques et de recherche qui sont habituellement accumulées au cours de ces processus. Nous saluons cela également.

Nous voulions aussi établir un guichet unique pour les évaluations dans les territoires. Dans toute la mesure du possible, le projet de loi tente d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, nous reconnaissons que de multiples ordres de gouvernements — fédéral et/ou territorial et maintenant, des Premières nations — ont compétence en matière de ressources naturelles dans les territoires. Le projet de loi en tient compte et favorise une approche unique pour les promoteurs de projet et ce, afin de leur faciliter les choses. D'où cette idée de créer un bureau régional désigné. En effet, tous les promoteurs sauront que c'est là le point de départ pour faire évaluer comme il se doit leurs diverses activités respectives.

Nous considérons également qu'une plus grande participation des résidents locaux, non seulement de notre peuple, mais aussi des autres Yukonnais, est très importante. Nous voulions aussi nous assurer que le processus tienne compte du fait que divers organismes juridictionnels avaient la responsabilité ou le mandat de rendre certaines décisions aux trois paliers de gouvernement. Voilà pourquoi il est question d'organismes décisionnaires dans le

contemplated or conducted, one of the three orders of government will have the responsibility of coming up with the final decision. This process is designed in a way to ensure that there are specific recommendations being made under this assessment process to those decision bodies, so that they can be armed with accurate and up-to-date information, but respect the fact that the integrity of those decision bodies is not compromised.

There are other points that I will allow our negotiator to speak to. I know there are a number of questions that you have. You have probably been through this bill and through many presentations, and I believe my comments cover the main points from a political perspective. As a politician that is what I bring to bear here.

Mr. Mills is the negotiator and has worked on a more regular day-to-day basis with representatives from all of our member communities in the territory from a technical and policy point of view. Those processes of consultation and caucus sessions and strategy sessions with our communities were ongoing throughout this process.

I might add that our First Nations, which is the Council of Yukon First Nations, represents 11 of the 14 First Nations throughout the territory. They constitute the majority of those nations within the territory, but in particular we represent all the self-governing First Nations that have been enacted under Parliament in the territory. This whole piece of legislation is part and parcel to the finalization of those already concluded agreements in the territory.

They are anxious to see that this comes to its conclusion, so that the more poignant discussion and negotiations with Canada and YKG can also get underway on how they develop the co-management systems. This is particularly important since as of April 1 devolution took place with northern affairs. We are very much hoping to see this bill get into its successful conclusion soon. With that, I would ask Mr. Mills to speak to a few points as well.

Mr. Stephen Mills, Chief Negotiator, Council of Yukon First Nations: Honourable senators, I will speak for one-and-a-half minutes.

The Chairman: Do you think we actually believe that?

Mr. Mills: I will complete this as quickly as possible. Grand Chief Schultz has touched on most of the points of our presentation. I will make a few quick comments and then proceed to questions.

The binders spell out how we participated in the development of this legislation. This was probably the best participation we have had in any legislative process, not only as equal parties but as well on how we consulted as parties out to the general public and to various stakeholder groups. I know the package talks

document. En dernière analyse, selon l'endroit où la réalisation du projet de développement est en cours ou envisagé, il appartiendra à l'un des trois ordres de gouvernement de prendre une décision finale. Le processus a été conçu de façon à ce que ces organismes décisionnaires soient saisis de recommandations précises à la suite du processus d'évaluation. Il importe en effet qu'ils soient armés d'informations exactes et récentes. Cela dit, il faut aussi veiller aussi à ce que l'intégrité de ces organismes décisionnaires ne soit pas compromise.

Il y a d'autres points dont je laisserai à notre négociateur le soin de parler. Je sais que vous avez de nombreuses questions. Vous avez sans doute étudié à fond le projet de loi et entendu de nombreuses présentations. Pour ma part, j'estime que mes commentaires couvrent les principaux éléments du dossier dans une perspective politique. En tant que politicien, c'est l'angle que je voulais privilégier.

M. Mills est négociateur et il collabore quotidiennement avec les représentants de toutes nos communautés membres dans les territoires pour ce qui est du volet stratégique et technique. Tout au long du processus, il y a eu des consultations, des réunions de caucus et des sessions de stratégie dans de nos collectivités.

J'ajouterai que le Conseil des Premières nations du Yukon réunit 11 des 14 premières nations établies dans les territoires. Elles représentent la majorité des nations qui y sont implantées, mais plus particulièrement, nous rassemblions toutes les Premières nations qui ont accédé à l'autonomie gouvernementale en vertu d'une loi du Parlement applicable dans les territoires. La présente mesure est partie intégrante de l'exercice visant à finaliser les accords déjà conclus dans les territoires.

Nos membres sont impatients de voir aboutir ce processus pour que des négociations et des discussions plus pointues entre le Canada et le gouvernement du Yukon puissent démarrer sur la façon d'élaborer les systèmes de cogestion. Cela est particulièrement important étant donné que le 1er avril dernier, on a assisté à la dévolution des affaires du Nord. Nous espérons que le projet de loi connaîtra une heureuse conclusion sous peu. Sur ce, je demanderais à M. Mills d'aborder quelques points également.

M. Stephen Mills, négociateur en chef, Conseil des Premières nations du Yukon: Honorables sénateurs, je vais parler pendant une minute et demie.

Le président: Pensez-vous vraiment que nous allons croire cela?

M. Mills: Je terminerai le plus rapidement possible. D'ailleurs, le grand chef Schultz a abordé la plupart des points de notre mémoire. Je vais faire quelques brefs commentaires avant que nous passions aux questions.

Dans les cartables, nous expliquons comment nous avons participé à l'élaboration de cette mesure législative. Ce fut là sans doute la contribution la plus étroite qu'il nous a été donné d'apporter au processus législatif, non seulement en tant qu'interlocuteurs égaux, mais aussi en tant qu'organismes de

about that. For us as First Nations, it was a big step forward, and something that showed that our agreements were working and that these negotiations were very successful.

It is important to note that we strongly believe in and can support this legislation as it is because we have been part, many times, of reviewing every single clause that is within it. Also, we strongly believe that it is consistent with our agreement, and it is also very much consistent with the spirit and intent of how we negotiated our agreements.

Some of the interventions that have been made talk about how this will make things more difficult. We disagree with that. Had we not had legislation of this type, putting in one process for assessment in the Yukon, we would have 15 or 16 different types of assessments that could be done. We think it is a very strong partnership between all orders of government, First Nations, the Yukon government and the federal government.

There has been some suggestion that this legislation impacts on the rights of First Nations that have not finalized their agreements. We do not agree with that position. Grand Chief Schultz has mentioned the participation of First Nations without agreements. We represent some of the First Nations without agreements. This legislation will provide for an improved participation for all First Nations. This proposed legislation provides for guaranteed participation of all First Nations. All First Nations have agreed on the type of funding that they would receive in order to participate in implementing this proposed legislation. When we look at this, the participation of all First Nations in the Yukon will be greatly enhanced. This has been a very positive step forward for all First Nations.

First Nations that have not completed their agreements conclude their agreements that may bring them into status as a decision body. At least now we have a guarantee of participation throughout the entire assessment process. That is an important point that we should make.

The Council of Yukon First Nations represents not only self-governing First Nations but also those that are not self-governing. We believe that the interests of all First Nations have been met within this piece of proposed legislation.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, I have received correspondence from the Inuvialuit in the Mackenzie delta, and they have expressed concern as to how this bill would affect their interests on the North Slope area of the Yukon. My understanding is that under their land claims they have a process to deal with environmental matters. I would be interested to hear the witnesses' comments on that.

consultations auprès de la population en général et de divers groupes d'intervenants. Je sais qu'il en est question dans la documentation. Pour nous, en tant que Premières nations, ce fut là un grand pas en avant. C'était une preuve que nos accords fonctionnaient, et ces négociations ont donné d'excellents résultats.

Il importe de noter que si nous souscrivons entièrement à cette mesure sous sa forme actuelle, c'est parce que nous avons, à maintes reprises, scruté chacune de ses dispositions. En outre, nous croyons fermement qu'elle est compatible avec notre accord et qu'elle respecte l'esprit et l'intention qui ont présidé à la négociation de nos accords.

Selon certains, la mesure rendra les choses plus difficiles. Nous ne sommes pas d'accord. En l'absence d'une mesure comme celle-là, qui prévoit un processus d'évaluation unique au Yukon, il y aurait eu une quinzaine d'évaluations de type différent que l'on aurait pu faire. Nous pensons que cela concrétisera un partenariat très solide entre tous les ordres du gouvernement, soit les Premières nations, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral.

Certains témoins ont laissé entendre que cette mesure a des répercussions sur les droits des Premières nations qui n'ont pas encore finalisé leurs accords. Encore là, nous ne sommes pas d'accord avec cette position. Le grand chef Schultz a d'ailleurs fait état de la participation de Premières nations qui n'ont pas encore d'accord. Nous représentons certaines de ces Premières nations sans accord. La mesure à l'étude permettra une meilleure participation de l'ensemble des Premières nations. Cette proposition législative garantit la participation de toutes les Premières nations. Celles-ci se sont entendues sur le type de financement qu'elles recevraient en contrepartie de leur participation à la mise en oeuvre de la mesure proposée. D'après nous, la participation de toutes les Premières nations du Yukon s'en trouvera grandement rehaussée. Cela représente un pas en avant très positif pour la totalité d'entre elles.

Les Premières nations qui sont encore en négociations pourront conclure des accords qui pourraient leur conférer le statut d'organisme décisionnaire. Au moins, à l'heure actuelle, nous avons la garantie de participer au processus d'évaluation dans son intégralité. C'est là un point important que nous voulions faire valoir.

Le Conseil des Premières nations du Yukon représente non seulement des Premières nations autonomes, mais aussi d'autres Premières nations qui ne le sont pas. Nous pensons que les intérêts de toutes les Premières nations ont été respectés dans le cadre de la mesure législative proposée.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, j'ai reçu une correspondance des Inuvialuits du delta du Mackenzie qui s'inquiètent des répercussions de cette mesure sur leurs intérêts dans la région du Versant nord du Yukon. Je crois savoir que dans le cadre de leurs revendications territoriales, ils disposent d'un processus pour régler les questions environnementales. J'aimerais entendre les commentaires des témoins à ce sujet.

Mr. Schultz: Honourable senators, we certainly are aware of the concerns that have been expressed concerning the North Slope. Mr. Mills comes from that area. We do have a number of communities that have a strong interest in the North Slope of the Yukon. Yukoners in general are particularly concerned about the North Slope, as it is geographically caught within the boundaries of Yukon.

The bill that we have been working with does not exclude any portion of Yukon. The bill does provide for the involvement of other peoples in assessment areas for projects that might be located in their geographical areas. It does not exclude them. We have articulated that and reflected that by way of letters in exchange with the Inuvialuit as well as the Gwich'in. As we move forward from this stage of development, we will look at the regulations to more clearly delineate how that would be achieved and fully implemented.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, this is a matter of concern. The North Slope is an area where there could be some oil and gas drilling activity. Obviously the Inuvialuit and the Gwich'in, would be concerned with who has lands and who uses that area of the North.

Are you able to state that in the event there is economic activity in that area, that they would be involved?

Mr. Mills: The Inuvialuit and other people that reside in the Mackenzie delta would be involved in these assessments. That is without doubt.

Senator Milne: Gentlemen, you represent 11 of the 14 bands in the Yukon. I assume that two of the three that you do not represent are the Kaska and the Kwanlin Dun. How many of those 11 bands are covered by the UFA?

Mr. Schultz: The UFA is a document that identifies its participants or its parties. The parties are Canada, YTG and the Council of Yukon Indians. The Council of Yukon Indians, under definition, as sanctioned by this agreement, represents all of those original 14 nations, Kwanlin Dun and Kaska included. This is at the umbrella agreement level. Their final agreements are still not concluded. There are two Kaska communities and one Kwanlin Dun. We do not represent them. They are not currently constitutional members of the Council of Yukon First Nations.

I might add that they have been involved with the development of chapter 12 under this process. Subsequent to this process, they were also involved with numerous regional caucus sessions with our communities up until nearly the finalization of a draft of the bill. Once there was a conclusion of the bill, they decided, for whatever reasons that they articulated to you, to not support the bill. I understand some of the points and arguments they made, but I am not convinced that they are sound.

Senator Milne: I realize that. You have said that. Who is the third group that withdrew?

Mr. Schultz: There is no third group.

M. Schultz: Honorables sénateurs, nous sommes au courant des préoccupations exprimées au sujet du Versant nord. M. Mills est originaire de la région. Bon nombre de collectivités s'intéressent vivement au Versant nord du Yukon. Les Yukonnais, en particulier, sont inquiets au sujet du Versant nord étant donné que sur le plan géographique, il se trouve à l'intérieur des frontières du Yukon.

Le projet de loi à l'étude n'exclut aucune partie du Yukon. Il prévoit la participation d'autres peuples à des exercices d'évaluation visant des projets pouvant être réalisés dans leur zone géographique. Ils n'en sont pas exclus. Nous avons déclaré cela, et d'ailleurs nous en avons fait état dans un échange de lettres avec les Inuvialuits et les Gwich'ins. Une fois la présente étape franchie, nous élaborerons une réglementation en vue de préciser clairement comment cela sera concrétisé et mis en oeuvre.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, c'est là un sujet de préoccupation. Le Versant nord est une région où il pourrait y avoir des activités de forage pétrolier et gazier. Il est normal que les Inuvialuits et les Gwich'ins veulent savoir qui est propriétaire de terres et qui pourra exploiter cette région du Nord.

Êtes-vous en mesure de leur donner l'assurance que s'il y a des activités économiques dans cette région, ils pourront y participer?

M. Mills: Les Inuvialuits et les autres peuples qui résident dans le delta du Mackenzie participeraient aux évaluations. Cela ne fait aucun doute.

Le sénateur Milne: Messieurs, vous représentez 11 des 14 bandes du Yukon. Je suis sûr que deux des trois bandes que vous ne représentez pas sont la bande Kaska et la bande Kwanlin Dun. Parmi les 11 bandes, combien sont visées par l'Accord-cadre définitif de l'ACD?

M. Schultz: L'ACD est un document qui identifie ses participants ou ses parties. Les parties en question sont le Canada, le gouvernement territorial du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon. Le Conseil des Indiens du Yukon, aux termes de la définition sanctionnée par l'accord, représente la totalité des 14 nations originales, Kwanlin Dun et Kaska incluses. C'est la situation au niveau de l'Accord-cadre. Deux communautés Kaska et une communauté Kwanlin Dun n'ont pas encore conclu leurs accords définitifs. Nous ne les représentons pas à l'heure actuelle. Elles ne sont pas membres du Conseil des Premières nations du Yukon.

J'ajouterai qu'elles ont contribué à l'élaboration du chapitre 12 aux termes de ce processus. Par la suite, elles ont aussi participé à de nombreuses réunions de caucus régionales, en collaboration avec nos communautés, et ce pratiquement jusqu'à la finalisation d'une ébauche du projet de loi. Une fois cette étape terminée, elles ont décidé, pour les raisons qu'elles vous ont expliquées, quelles qu'elles soient, de ne pas appuyer la mesure. Je comprends certains des arguments qu'elles avancent, mais je ne suis pas convaincu qu'ils soient valables.

Le sénateur Milne: Je comprends cela. Vous l'avez déjà dit. Quel est le troisième groupe qui s'est retiré?

M. Schultz: Il n'y a pas de troisième groupe.

Senator Milne: If I subtract 11 from 14, I come up with 3.

Mr. Schultz: There are two Kaska communities.

Senator Milne: Since the total population of Yukon is a little less than 29,000 people, how many people do you represent?

Mr. Schultz: I have a newspaper article in which the three communities indicate they represent 40 per cent of the Aboriginal population of the territory. I do not think that is accurate.

Senator Milne: I am asking about your group, not the Kaska or Kwanlin Dun.

Mr. Schultz: We constitute 11 communities. We are around 9,500 individuals of Aboriginal descent captured in the terms of this agreement throughout the entire territory. Our 11 communities probably represent 70 per cent of that, at the very least.

Senator Christensen: At the hearings on Tuesday both Kwanlin Dun and the Kaska expressed concern with the eligibility of their members to be appointed to the board. They say that they have been participants, and in fact, they have received considerable funding to participate in this process. However, because they do not have a final agreement and are not part of the CYFN, they do not have a vote at meetings of grand chiefs. They have more of an observer status, which makes sense. Their concern is that they will not be eligible or considered for appointments to the board.

Mr. Schultz: There is a board, committee and commission process and policy under the Council of Yukon First Nations for the implementation of this agreement. Kwanlin Dun and Kaska are provided with all the updates when these appointments are made. They receive advance notification. We are also in receipt of many of the nominations that they bring forward. Indeed, a great many of their citizens are currently involved with many boards and committees established under the umbrella agreement because it is provided for and recognized that they are parties to this agreement. They are afforded every opportunity to be full participants in those discussions and in those final decisions. This agreement generally falls beyond the scope of the constitutional framework internal to CYFN.

Those types of representations are not necessarily reflective of exactly how things are being concluded. Under this bill, it is also recognized that opportunities will be made available to them for their representation concerning projects that would happen within their lands. There has been no First Nation jurisdiction not captured by this legislation that would provide for their full involvement. There would be no undertaking on our part to exercise any kind of authority that rightfully belongs to them within their traditional lands.

Le sénateur Milne: Si je soustrais 11 de 14, il reste 3.

M. Schultz: Il y a deux communautés Kaska.

Le sénateur Milne: Comme le Yukon compte au total un peu moins de 29 000 habitants, combien de personnes représentez-vous?

M. Schultz: J'ai en main un article de journal dans lequel les trois communautés en question déclarent représenter 40 p. 100 de la population autochtone du territoire. Je doute que ce chiffre soit exact.

Le sénateur Milne: Je posais la question au sujet de votre groupe, et non des Kaskas ou Kwanlin Dun.

M. Schultz: Nous réunissons 11 communautés regroupant environ 9 500 personnes d'origine autochtone visées par l'accord sur tout le territoire. Nos 11 communautés représentent au moins 70 p. 100 de cette population.

Le sénateur Christensen: Aux audiences de mardi, les représentants des Kwanlin Dun et des Kaskas ont exprimé des inquiétudes quant à la possibilité pour leurs membres d'être nommés à l'Office. Ils nous ont dit qu'ils avaient participé au processus et qu'en fait, ils avaient reçu un financement considérable pour le faire. Cependant, comme leurs communautés sont sans accord définitif et qu'elles ne font pas partie du Conseil des Premières nations du Yukon, elles ne peuvent voter aux réunions de grands chefs. Elles ont plutôt statut d'observateur, ce qui est logique. Ce qu'elles craignent, c'est que leurs membres ne soient pas admissibles ou pressentis pour des postes à l'Office.

M. Schultz: Dans le contexte du Conseil des Premières nations du Yukon, il existe un conseil, un comité et une commission chargés de la mise en oeuvre de cet accord. Les communautés Kwanlin Dun et Kaska sont tenues au courant des nominations qui sont faites. Elles en sont avisées à l'avance. Nous recevons également un grand nombre de candidatures de leur part. En fait, un grand nombre de leurs citoyens siègent présentement aux nombreux conseils et comités établis en vertu de l'Accord-cadre puisqu'il est acquis qu'elles sont parties à cet accord. Elles ont amplement l'occasion de participer pleinement à ces discussions et à ces décisions finales. De façon générale, cet accord ne relève pas du cadre constitutionnel interne propre aux conseils des Premières nations du Yukon.

Ces instances ne reflètent pas nécessairement tout à fait la façon dont les choses se déroulent. En vertu du projet de loi, il est prévu qu'on leur accordera la possibilité d'avoir leur mot à dire concernant des projets qui seraient réalisés sur leurs terres. Il n'y a aucune compétence relevant des Premières nations qui n'ait été assujettie à la mesure en vue d'assurer leur participation pleine et entière. Il n'y aurait aucune tentative de notre part d'exercer sur leurs terres traditionnelles un pouvoir quelconque qui leur appartient de plein droit.

Senator Christensen: They have not finalized an agreement. Therefore, the lands which have been set aside have been identified and withdrawn. If projects are brought forward on those lands, what protection will they have?

Mr. Mills: It is important to note that this legislation neither gives nor takes away some of the ultimate authority as to whom will make decisions regarding certain lands.

If you are considering the Kaska or Kwanlin Dun situation and a project is occurring in their area, then there are certain governments that now have authority to say "yes" or "no" to particular projects. This does not grant any new right to the Kaska or the Kwanlin Dun. That is something that is subject to their negotiations and potential court cases.

This legislation guarantees that they will participate in the assessment. This legislation also recognizes that they be consulted before a decision document is issued by the Government of Canada or Yukon.

This legislation results in increased funding for participation in the decision making process. It also provides guaranteed participation in any assessment. When it comes to the ultimate regulatory process that is something that is dealt with outside this legislation.

Senator Christensen: Are the lands that have been identified and withdrawn pending final settlement protected?

Mr. Schultz: Yes. For those nations, even the CYFN nations still outstanding to date, there is interim protection to the lands that have been identified for their primary interest for settlement.

Senator Christensen: I believe they are protected for five years, with the possibility of renewal after settlement.

Mr. Schultz: Yes.

Senator Christensen: I wish to return to Senator Sibbeston's question on the Inuvialuit. Their concern is that there may be a conflict between their assessment process and our assessment process and recommendations. Do you have any comment on that?

Mr. Mills: When we looked at development of this legislation we had to start with the principle that this legislation explicitly does not exclude the North Slope. Therefore, the first thing we looked at in developing this legislation is that we cannot put forward an exclusion. I believe that even my own First Nation may have difficulty not participating in an assessment under chapter 12 with a project on the North Slope.

In the legislation there is a great difference between the scope of the two different assessment regimes and the factors to be considered as far as the North Slope is concerned.

So as not to have two public panel reviews we have provisions as to what will happen when a project goes up to a review board sort of process on the Inuvialuit agreements. We also recognize

Le sénateur Christensen: Ces communautés n'ont pas d'accord définitif. Par conséquent, les terres qui ont été réservées ont été identifiées et retirées. Si l'on envisage de lancer des projets de développement sur ces terres, quelle protection auront ces communautés?

Le sénateur Milne: Il faut savoir que la mesure législative ne change en rien le pouvoir ultime conféré aux décisionnaires concernant certaines terres.

Dans le cas des Kaskas ou des Kwanlin Dun, si un projet de développement voit le jour dans leur région, il y a en place certains gouvernements qui ont maintenant l'autorité de leur donner le feu vert ou non. Cela ne confère aucun nouveau droit aux Kaskas ou aux Kwanlin Dun. C'est quelque chose qui dépend de l'issue de leurs négociations et d'éventuelles décisions juridiques.

La mesure législative garantit leur participation à l'évaluation. Elle reconnaît aussi qu'elles doivent être consultées avant que le gouvernement du Canada ou du Yukon rende une décision écrite.

Cela se traduit par une augmentation des fonds devant financer la participation au processus décisionnel. Leur participation à toute évaluation est aussi garantie. Mais pour ce qui est du processus ultime, la réglementation, cela n'est pas du ressort de la mesure.

Le sénateur Christensen: Les terres qui ont été identifiées et retirées en attendant un règlement final sont-elles protégées?

M. Schultz: Oui. Pour ces nations, et même pour les nations du Conseil des Premières nations du Yukon sans accord définitif, on prévoit une protection provisoire à l'égard des terres qui ont été identifiées et qui présentent un intérêt prioritaire.

Le sénateur Christensen: Si je ne m'abuse, elles sont protégées pendant cinq ans, avec possibilité de renouvellement après le règlement.

M. Schultz: Oui.

Le sénateur Christensen: Je veux revenir à la question du sénateur Sibbeston sur les Inuvialuits. Ils craignent qu'il y ait un conflit entre leur processus d'évaluation et celui prévu par la mesure. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Mills: Au départ, lorsque nous avons conçu cette mesure, nous nous sommes fondés sur le principe voulant qu'elle n'exclue pas explicitement le Versant nord. Par conséquent, nous ne pouvons préconiser une exclusion. Je pense que même ma propre Première nation aurait du mal à ne pas participer à une évaluation aux termes du chapitre 12 en ce qui a trait à un projet sur le Versant nord.

Il existe une grande différence entre la portée des deux régimes d'évaluation et les facteurs qui doivent entrer en jeu en ce qui concerne le Versant nord.

Pour qu'il n'y ait pas deux comités d'évaluation, certaines dispositions précisent ce qui se passera si un projet fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un processus d'examen fondé sur la

there is some potential for two different assessment processes, especially at the screening level, to occur on the Yukon North Slope.

There are two ways to deal with it which are built into the legislation. One allows the assessment bodies to consider work that has been done by another assessment body. Thus, the same work does not have to be done over again. When we are looking at the duplication that occurs, we think that aspect is important. In that way, we do not have to try to redo the work and have the same people participate and provide the same information to two different assessment processes.

Our legislation allows for dual processes on particular projects. The difficulty that we have at this point is that the Inuvialuit do not have the same sort of provision within the Inuvialuit agreement. It is something that I understand is in the amendment process, but that has been a long process for the Inuvialuit with regards to amendments to their agreements.

We think the framework is there and when their agreements look through amendments then we think the two will fit together much better, but we are at a time now where we have to protect chapter 12 and what our agreements had set out.

Senator Christensen: Another concern of the Inuvialuit, of course, was that they felt they should perhaps be eligible to be one of the appointments to the boards. In Bill C-2 each First Nation does not necessarily have a member on the board. Please comment.

Mr. Schultz: You are correct that at the board level there is some representation for First Nations, but that is the overarching body. We do not necessarily see the merit in having someone from that region on the board per se because predominantly this process will be dealing with mostly, substantially, probably 95 per cent of the time or more, more direct Yukon interests. Other First Nations in the Yukon have a more pecuniary interest, but the way it is designed is that the interests of the Inuvialuit and/or the Gwich'in in that region of the North would be involved with the panel and the processes of assessment.

Senator Christensen: Are they directly involved in any project on those lands because they in fact have the authority over them?

Mr. Schultz: Yes.

Mr. Mills: The position that has been put forward by the Inuvialuit is a similar position put forward by the Tetlit Gwich'in as well as by the Kaska and Kwanlin Dun. The real issue comes down to the fact that we have three First Nation nominations to make to the minister on these three positions to be filled. If each of the non-CYFN First Nations is guaranteed a seat then no CYFN First Nations will be part of the board.

Convention des Inuvialuits. Nous reconnaissons qu'il est possible que deux processus d'évaluation différents aient cours en ce qui concerne le Versant nord du Yukon, particulièrement au niveau de la préétude.

Le projet de loi prévoit deux mécanismes. L'un d'eux autorise les comités d'évaluation à tenir compte des travaux réalisés par un organisme analogue. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de refaire les mêmes travaux. Nous pensons que cet aspect est important pour éviter tout double emploi. De cette façon, il n'est pas nécessaire de recommencer à zéro et de demander aux mêmes personnes de participer et de fournir la même information dans le cadre de deux processus d'évaluation différents.

La mesure autorise un double processus pour des projets particuliers. Le problème auquel nous nous heurtons à l'heure actuelle, c'est que la même disposition n'existe pas dans la Convention des Inuvialuits. Je crois savoir qu'il y a un amendement en ce sens dans le collimateur, mais les Inuvialuits mettent toujours longtemps à accepter des amendements à leurs accords.

À notre avis, le cadre est en place, et je pense que lorsqu'ils examineront les amendements proposés à leur Convention, les deux régimes s'harmoniseront beaucoup mieux; mais pour l'heure, nous devons protéger le chapitre 12 et la teneur de nos accords.

Le sénateur Christensen: Les Inuvialuits ont un autre sujet de préoccupation. À leur avis, un des leurs devrait être nommé à l'Office. Aux termes du projet de loi C-2, chaque Première nation n'a pas nécessairement de représentant à l'office. Veuillez commenter cela.

M. Schultz: Vous avez raison. Au niveau de l'Office, il y a une certaine représentation des Premières nations, mais il s'agit là de l'organisme déterminant. Nous ne trouvons pas nécessairement avantageux que quelqu'un de cette région siège à l'Office proprement dit car ce processus s'attachera surtout, probablement dans 95 p. 100 du temps ou plus, aux intérêts directs du Yukon. D'autres Premières nations du Yukon ont un intérêt pécuniaire plus marqué, mais d'après ce qui est précisé dans la mesure, les Inuvialuits et/ou Gwich'in de cette région du Nord pourraient participer aux divers comités et aux processus d'évaluation.

Le sénateur Christensen: Participent-ils directement à la réalisation des projets mis en oeuvre dans ces régions, étant donné qu'ils ont des droits sur ces terres?

M. Schultz: Oui.

M. Mills: La position mise de l'avant par les Inuvialuits est semblable à celle des Tetlit Gwich'in, des Kaska et des Kwanlin Dun. Le véritable enjeu consiste à proposer trois candidats autochtones au ministre pour qu'il comble les trois postes vacants. Si chaque Première nation ne faisant pas partie du Conseil des Premières nations du Yukon est assurée d'avoir un siège, aucune Première nation du CPNY ne sera représentée au sein de cette entité.

Everyone has the ability to put their nominations forward; as we do when we collect names for any board, as does the Tetlin Gwich'in do, as does the Kaska, Kwanlin Dun, and any CYFN First Nation. At that point we tend to choose the best three people who can represent all First Nations interests because no one is a delegate of any particular Aboriginal group. Everyone on these boards is to be independent, so we think that that will ensure that we get the best people put forward.

One of the things that was not designed within chapter 12, and therefore not in the legislation, is the fact that when it comes to panels under the YESAA board, the panels are made up of members of the board, and so therefore if there is a project on the Yukon North Slope, there would not be Inuvialuit person automatically appointed to the panel unless they are also a member of the board in general.

Senator Christensen: I would like to switch to the regulatory process because it is a major concern to the Yukon Chamber of Commerce, the placer mining association, and other interest groups in the Yukon, as the regulatory process that has taken place and that is still in the process of being developed.

Would you comment on the regulatory processes as you have seen it to date and give your perspective on them? Has it been as fulsome as you expected, or could it be improved upon?

Mr. Schultz: From a political perspective, my colleague chiefs and I are pleased that the level of our participation in regulatory development, not only in this bill but in other bills as well, is really unprecedented in this country. I think the Yukon presents itself as a region that really should be looked at as a forerunner of how good governance, stewardship and relationship building between indigenous peoples and other Canadians can actually be improved.

Our involvement has been adequate. It certainly has provided a venue to ensure that the interests and the concerns of our peoples are being brought to bear in the development of public legislation, and regulations and so forth, so I find it satisfactory. I have not heard otherwise from my communities.

Mr. Mills: As a point of clarification, Senator Christensen, I think when you were talking about a regulatory process you were talking about this legislation itself.

Senator Christensen: Yes.

Mr. Mills: We have had discussions and when we talk with the industry side and the First Nation side, too, there was a misconception that this was to change the way regulatory processes operate in the Yukon. In fact, that caused some misunderstandings at the beginning. This process is simply that of an assessment process that feeds into the regulatory regimes that are being established in there, and devolution has changed it in

Tout le monde peut présenter des candidatures; c'est ce que nous faisons lorsque nous proposons des personnes pour siéger à des conseils, et c'est ce que font aussi les Tetlit Gwich'in, les Kaskas, les Kwanlin Dun et n'importe quelle Première nation du CPNY. Nous choisissons autant que possible les trois meilleurs candidats capables de défendre les intérêts de l'ensemble des Premières nations car aucun d'entre eux n'est le délégué d'un groupe autochtone en particulier. Toutes les personnes qui siègent au sein de ces organes doivent être indépendantes; c'est pour nous une garantie de compétence.

Ce que le chapitre 12 ne prévoit pas, et qui n'est pas non plus stipulé dans la loi, c'est que les commissions d'examen formées en vertu de la Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon sont constituées de membres de l'Office; par conséquent, si on développe un projet sur le versant Nord du Yukon, on ne nommerait pas automatiquement un représentant des Inuvialuits au sein de cette commission, à moins qu'il ne soit aussi membre de l'Office.

Le sénateur Christensen: J'aimerais parler du processus de réglementation en place ou en cours d'élaboration car il préoccupe grandement la Chambre de commerce du Yukon, la Placer Mining Association et d'autres groupes d'intérêts yukonnais.

Pourriez-vous nous parler des processus mis en oeuvre jusqu'à présent et nous dire comment vous les jugez? Étaient-ils aussi poussés que vous le souhaitiez ou peuvent-ils encore être améliorés?

M. Schultz: D'un point de vue politique, mes collègues chefs et moi-même sommes satisfaits car nous estimons que notre participation au processus d'élaboration de la réglementation, pas seulement pour ce projet de loi, mais aussi pour d'autres mesures législatives, a atteint des niveaux inégalés dans ce pays. Je crois que le Yukon est vraiment un modèle à suivre car il permet de comprendre à quel point il est possible d'améliorer la gouvernance, l'intendance et les relations entre les Autochtones et le reste des Canadiens.

Nous estimons notre participation suffisante. Elle nous a notamment permis de faire valoir les intérêts et les préoccupations de nos peuples dans l'élaboration des lois et des règlements. Je considère l'expérience satisfaisante. Je n'ai entendu personne dire le contraire dans ma communauté.

M. Mills: Pour mettre les choses au point, sénateur Christensen, je pense que lorsque vous parliez du processus de réglementation, vous faisiez référence à la loi elle-même, n'est-ce pas?

Le sénateur Christensen: Oui, c'est exact.

M. Mills: Nous avons eu des discussions, et lorsque nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'industrie et des Premières nations sur cette question, ceux-ci ont cru, à tort, que cette mesure allait modifier le déroulement des processus réglementaires au Yukon. En fait, il y a eu quelques malentendus au départ. Ce processus n'est qu'un processus d'évaluation qui alimente les régimes réglementaires établis; la

the Yukon government's role and our agreements, as we negotiate them, change our role as a regulator of our lands. There is a distinction between those two processes.

When it comes to participation we have been adequately funded to participate in this process, and that does not always occur. We have been an equal party to the table and, in fact, there is no language within the bill that was forced upon us to conclude our negotiations. We agreed to all the compromises and everything else in order to move this forward. To my mind there are not many acts that tend to do that and incorporate First Nations in that way.

We have gone to each community, and every First Nation government many times, and for us the consultation process and the participation of First Nations in development of this legislation is a first-time experience. We have never before participated to this level.

Senator Christensen: I agree with you that the First Nations have received good funding. One of the concerns of some of the other organizations is that in fact they do not receive funding and they have to be out there working and also trying to participate in the process as well.

I would like to move on to the five-year review because that is an issue that has raised concerns in different areas. That is not in the actual Bill C-2 but it is in the UFA. Will you elaborate on that five-year review requirement? There is a concern that if it was in Bill C-2 as well then you may end up having to have two reviews, whereas in the UFA it is there, it is a requirement and it will happen.

Mr. Schultz: You are correct that the final agreements in the territory, both under self-government and land claims, have a requirement for a five-year review of the adequacy of the provisions of those agreements, as well as the various funding arrangements. They are mandatory and are reflected under the Yukon self-government legislation and the Yukon final land claims agreement legislation passed by the House of Commons.

I will ask Mr. Mills to speak more poignantly to this legislation and how that is reflected in the work they have done to date because I cannot recall off the top of my head.

Senator Christensen: Is this five-year review just a review as to how this is implementing the UFA; or is it an overall review that would reflect on how it is affecting industry and everyone else?

Mr. Schultz: It would not look at the whole socio-economic impact of the agreement. It would look at the specific provisions within the agreement and how well they were implemented.

dévolution des pouvoirs a changé les choses à l'égard du rôle du gouvernement du Yukon, et les ententes que nous avons négociées ont modifié nos attributions en tant qu'organe de réglementation de nos terres. Il faut faire une distinction entre les deux processus.

En outre, nous avons obtenu les fonds suffisants pour participer à ce processus, ce qui n'est pas toujours le cas. On nous a traités de manière équitable à la table des négociations et il n'y a rien, dans ce projet de loi, qui nous ait été imposé pour conclure les négociations. Nous avons accepté tous les compromis et le reste pour pouvoir aller de l'avant. Selon moi, il n'y a pas beaucoup de lois qui tendent vers cet objectif et tiennent compte des Premières nations de cette manière.

Nous avons rencontré chaque communauté et chaque gouvernement autochtone à plusieurs reprises. Le processus de consultation et la participation des Premières nations à l'élaboration de cette mesure législative ont constitué une expérience unique. Nous n'avions jamais pris autant part à une initiative semblable auparavant.

Le sénateur Christensen: Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que les Premières nations ont reçu le financement adéquat. Malheureusement, d'autres organisations se plaignent de ne pas obtenir de fonds, alors qu'elles doivent poursuivre leurs travaux et tenter, tant bien que mal, de prendre part au processus.

J'aimerais que nous parlions maintenant de l'examen quinquennal car c'est une source d'inquiétude pour plusieurs régions. Cet examen n'est pas requis dans le projet de loi C-2, mais il l'est dans l'Accord-cadre définitif. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? On craint que s'il était aussi exigé en vertu du projet de loi C-2, il faille entreprendre deux examens. Il convient de noter que l'examen est déjà inscrit dans l'Accord-cadre définitif et qu'il se fera de toutes manières.

M. Schultz: Vous avez raison de faire remarquer que les accords définitifs signés dans le territoire, que ce soit au titre de l'autonomie gouvernementale ou des revendications territoriales, exigent la tenue d'un examen quinquennal permettant de déterminer la pertinence des dispositions de ces ententes et d'évaluer les différentes modalités de financement. Ces examens sont obligatoires et sont inscrits dans la loi sur l'autonomie gouvernementale du Yukon et dans l'entente finale sur les revendications territoriales du Yukon adoptées par la Chambre des communes.

Je laisse le soin à M. Mills de parler de cette mesure législative et d'expliquer comment elle se reflète dans le travail accompli jusqu'à présent car il le fera certainement de manière plus éloquente et plus précise que moi.

Le sénateur Christensen: L'examen quinquennal vise-t-il simplement à revoir la façon dont l'Accord-cadre définitif a été mis en oeuvre ou bien est-il destiné à évaluer son incidence sur l'industrie et tout le reste?

M. Schultz: Il n'est pas sensé porter sur l'impact socio-économique de l'entente dans son ensemble, mais plutôt sur les dispositions précises de l'entente et sur l'efficacité de leur mise en oeuvre.

Mr. Mills: The requirement in the UFA with regard to chapter 12 is for a five-year review after the enactment of the legislation. We have a very specific requirement to do this review. The review is not just of the legislation, but also of the effectiveness of the process in general. It is more comprehensive than just a simple look at whether or not it lines up well with chapter 12.

As First Nations we believe it goes right to the point of whether the assessment bodies are effectively operating and how the process can be improved. That requirement is there. The reason it is not necessary in the legislation is because it is already required within a constitutionally protected document. The need to repeat that can only cause conflict between the language versus simply leaving it as the UFA sets out.

Senator Christensen: The Mackenzie Valley Resource Management Act created a number of problems in that particular jurisdiction. It was certainly implemented before or during the drafting of this. Were there lessons learned from that? As far as you are concerned, were there changes to this act that reflect the problems that were part of the Mackenzie Valley Resource Management Act?

Mr. Mills: While developing this legislation, we looked at some of the older regimes that were established, as well as some of the newer ones. We also included substantial discussions with some of the people within the MVRMA secretariat to learn from their experiences. There are many experiences that occurred in that act. I would like to say we solved all the problems.

One of the things we definitely have learned from it to ensure that we have an adequate amount of time to implement this legislation, to ensure that these bodies are prepared and ready to proceed when the obligation comes that way. That is why we have a longer time period that allows for adequate training and their establishment.

We have looked at these pieces of legislations and some of the draft regulations. We think we have learned from their experience, as well as the experience of various other assessment regimes that are set up. We definitely looked quite broadly to ensure we could learn from other people's mistakes as well as gain from the positive things they learned.

Senator Christensen: An issue that was raised at our meetings on Tuesday had to do with capacity. I mean the capacity to meet all the requirements of these boards and the work that will have to be done in the six regions. It is a major problem in the Yukon because where there is a small population it is difficult to get all the people together. Yet we will in fact be masters of our own house when this happens. Could you comment, please?

Mr. Schultz: Capacity is a major focus of the implementation of this particular legislation, as well as all other subsequent obligations and responsibilities under the final agreements. Recognizing that this bill is to be a single window approach to assessment, all our member First Nations that are currently self-governing are in the process, with Canada through a self-government secretariat, of

M. Mills: L'Accord-cadre définitif stipule, en ce qui concerne le chapitre 12, que l'examen quinquennal doit se faire après la promulgation de la loi. Nous avons l'obligation stricte de mener à bien cet examen, qui ne porte d'ailleurs pas uniquement sur la mesure législative elle-même, mais aussi sur l'efficacité du processus en général. C'est un examen exhaustif qui ne vise pas seulement à déterminer si tout est conforme au chapitre 12.

Nous, les Premières nations, croyons qu'il cherche à établir si les organismes d'évaluation fonctionnent efficacement et à savoir comment améliorer le processus. Cela fait partie des conditions. Il n'est pas nécessaire d'en faire état dans la loi parce que c'est déjà inscrit dans un document protégé en vertu de la Constitution. Le répéter ne ferait que créer une confusion entre les libellés; il vaut donc mieux laisser les choses telles qu'elles sont établies dans l'Accord-cadre définitif.

Le sénateur Christensen: La Loi sur la gestion des ressources de la Vallée du Mackenzie a créé un certain nombre de problèmes dans ce secteur. Elle a été mise en oeuvre avant ou pendant la rédaction de celle-ci. En a-t-on tiré des leçons? D'après vous, a-t-on apporté des changements à cette mesure législative qui reflètent les problèmes découlant de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie?

M. Mills: Pendant l'élaboration de ce projet de loi, nous avons examiné quelques-uns des anciens et nouveaux régimes en vigueur. Nous avons également eu de longues discussions avec des membres du secrétariat responsable de la Loi sur la gestion des ressources de la Vallée du Mackenzie, qui nous ont fait part de leurs propres expériences. Cette loi est riche en enseignements. J'aimerais vous dire que nous avons résolu tous les problèmes.

S'il y a une chose que nous avons bien apprise, c'est qu'il faut prendre le temps de mettre en oeuvre cette mesure législative et s'assurer que les différents organismes sont bien préparés et prêts à agir le moment venu. C'est la raison pour laquelle nous disposons de plus de temps pour la préparation et la formation adéquates de ces organismes.

Nous avons examiné ces mesures législatives ainsi que plusieurs ébauches de règlement. Nous pensons avoir retenu quelque chose de leur expérience et de plusieurs autres régimes d'évaluation en vigueur. Nous nous sommes efforcés d'apprendre le plus possible des erreurs, mais aussi des expériences positives, des autres.

Le sénateur Christensen: Une des questions soulevées durant notre séance de mardi portait sur la capacité de satisfaire à toutes les exigences de ces entités et de mener à bien le travail qui doit être accompli dans les six régions concernées. C'est un défi de taille au Yukon étant donné qu'il est difficile de réunir tout le monde dans les secteurs où il y a une faible population. Ceci dit, le jour viendra où nous serons maîtres chez nous. Pourriez-vous nous faire part de votre opinion à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Schultz: Les moyens sont au centre de la mise en oeuvre de cette mesure législative ainsi que de toutes les obligations et responsabilités subséquentes découlant des ententes finales. Conscients du fait que ce projet de loi doit établir une formule à guichet unique en matière d'évaluation, toutes nos Premières nations membres qui jouissent actuellement d'une certaine

looking at what types of capacity we need to focus on. We are considering what type of core capacity we need to ensure that the discharge of our responsibility is done adequately. There is still some discussion currently happening on that topic.

Each of the First Nations that are self-governing are in the process of negotiating some measures of capacity for different components of their responsibility. Some are still doing design work, ultimately looking at what type of land and resource management systems they will develop. Before they get there, under the constitutional frameworks of those communities, they must seek the direction of their citizens as to what type of land and resource legislation they want for their own settlement lands.

Outside the direct obligations in the co-management systems outlined in the agreement, the First Nations have to clearly identify what it is they would want to have more control or say over, or what other subject matter they are prepared to leave rest with Canada or with the territorial system.

Senator Christensen: We have a non-derogation clause as it applies to First Nations that ties into the constitutional requirements of section 35. There is not a non-derogation clause in this bill. Would you like to comment on that?

Mr. Schultz: From our perspective there is no requirement for a non-derogation clause. This legislation flows from this final agreement. The final agreement has a non-derogation clause. More explicitly, it has clauses that speak to defining that position.

In a broader context, the overarching reason for this bill and other pieces of legislation coming from Ottawa is that there was a need to define a relationship between Canada and our peoples in Yukon. The relationship before that was identified under the Indian Act. It was a not a very useful relationship; in fact, it was a dictatorial relationship. This new final agreement and this new arrangement between our peoples and Canada now brings a more defined level of certainty as to what that relationship is.

For those nations that have already ratified the whole basket of relatively undefined rights captured under section 35(1) of the Constitution, we will exchange whatever they may be for the provisions and commitments outlined in these final agreements which are more definitive and more certain to Canada and to us as to what those rights are.

With that being the overall position, we did not take a firm stand on saying that we wanted a non-derogation clause because it was not necessary. It was flowing from an agreement that already had defined what those rights are.

Senator Milne: Chief Schultz, the placer mining people who appeared before us on Tuesday were concerned about timelines. If their claims expire before some of the various groups have their

autonomie gouvernementale examinent avec le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'un secrétariat à l'autonomie gouvernementale, les moyens sur lesquels nous devons nous concentrer. Nous évaluons les capacités requises pour garantir le transfert adéquat de nos responsabilités. Il y a encore des pourparlers à ce sujet en ce moment.

Toutes les Premières nations jouissant d'une certaine autonomie gouvernementale négocient actuellement les moyens nécessaires pour assumer les différents aspects de leurs responsabilités. Certaines en sont encore à la phase de conception, à la recherche du modèle de système de gestion des terres et des ressources qu'elles développeront. Avant d'en arriver là, elles doivent demander aux membres de leur communauté, conformément au cadre constitutionnel qui les régit, quel type de loi sur la gestion des terres et des ressources ils veulent voir appliquer sur leur territoire.

Outre les obligations directes découlant des systèmes de cogestion décrites dans l'entente, les Premières nations doivent clairement définir ce qu'elles veulent pour exercer davantage de contrôle ou de mainmise, ou bien décider quel dossier elles sont prêtes à laisser au gouvernement fédéral ou territorial.

Le sénateur Christensen: Il existe une disposition de non-dérogation applicable aux Premières nations qui rejoint les exigences constitutionnelles de l'article 35. Il n'y a pas de disposition de non-dérogation dans ce projet de loi. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Schultz: Selon nous, il n'est pas nécessaire d'avoir une disposition de non-dérogation. Cette mesure législative découle de l'entente finale qui, elle, contient une telle disposition. Il convient d'ailleurs de souligner qu'elle renferme plusieurs articles définissant cette position.

Dans un contexte plus large, la principale raison pour laquelle ce projet de loi et d'autres mesures législatives viennent d'Ottawa tient à la nécessité de définir la relation entre le Canada et les peuples du Yukon. Auparavant, cette relation était définie dans la Loi sur les Indiens. Elle n'était pas très fructueuse car elle était surtout dictatoriale. La nouvelle entente finale et cette disposition récente entre nos peuples et le gouvernement fédéral précisent davantage la teneur de cette relation.

Pour ce qui est des Premières nations ayant déjà accepté l'ensemble des dispositions assez floues du paragraphe 35(1) de la Constitution relatives aux droits, nous changerons le libellé de ces dispositions pour le remplacer par celui des ententes finales parce qu'il est plus récent et qu'il précise davantage ces droits, autant pour nous que pour le gouvernement du Canada.

Ceci étant la situation générale, nous n'avons pas pris de position ferme demandant l'application d'une disposition de non-dérogation car ce n'était pas nécessaire. Celle-ci découle d'une entente dans laquelle sont déjà définis ces droits.

Le sénateur Milne: Chef Schultz, les représentants de la Placer Mining Association qui ont comparu devant nous mardi se disaient préoccupés par les délais. Si leurs concessions expirent

own organization together, then they will not be able to renew those claims. Can you give them any kind of comfort in that regard?

From what you have said, the different groups that you represent are in different stages of organizing to be able to decide what the uses of their lands should be and how they will consult with their own people about it.

Mr. Schultz: When I said that, I was talking about those 16,000 square kilometres that they directly own. The remaining 200-some odd thousand square kilometres of Yukon would fall under the general laws of application. Those processes would not be impacted by those internal discussions by First Nations.

Senator Milne: I understand that. However, there will be some areas staked out on lands that are directly under control of the bands.

Mr. Schultz: That is indeed the case. There is one thing that we clearly understand in our self-government systems. It is that when we assumed the responsibility, we also assumed the liability.

The liability is where we fail to adequately and responsibly discharge any responsibility or decisions that are required of us. We recognize that all orders of government have that liability. As self-governing nations, we now carry that liability. We are making every effort to ensure that will not be the case. I do not think many members of KPMA or other mining interests in the Yukon understand that a good portion of the 16,000 square kilometres that were retained by First Nations under self-government were set aside for the purpose of mining. I know that the converse is generally the impression that others have, but that is not the case.

With that type of positioning by many of these nations, I do not think it is in their best interests to be stalling up anything.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, this is similar to the Nunavut water act, which emanated from the Nunavut Land Claims Agreement. In cases like this, this really emanates from the Yukon umbrella agreement. There is no need for a non-derogation clause. Members should note that distinction. With general law, there is a need for a non-derogation clause, but in cases like this, there is not a need because they are sufficiently protected under the initial land claims agreement.

The Chairman: You will have gathered that it is very seductive to hear that there has been this wonderful level of cooperation and involvement all the way along, because that is a rare occurrence.

You will have gathered that we are at great pains to ensure that all people are properly represented and accounted for and that all people are taken into account in this agreement, because it applies to all people.

avant que plusieurs des autres groupes aient leur propre organisation, ils ne pourront pas les renouveler. Pouvez-vous les rassurer à cet égard?

D'après ce que vous avez dit, les différents groupes que vous représentez sont à divers stades d'organisation pour décider comment utiliser leurs terres et de quelle façon consulter leurs propres membres sur cette question.

M. Schultz: Je faisais référence aux 16 000 kilomètres carrés de terres qu'ils possèdent directement. Les quelque 200 000 kilomètres carrés restants du Yukon relèvent des lois d'application générale. Ces processus ne seraient pas visés par les discussions internes des Premières nations.

Le sénateur Milne: Je comprends bien. Toutefois, il doit y avoir des secteurs, sur ces terres, directement sous le contrôle des bandes.

M. Schultz: Effectivement. S'il y a une chose que nous avons bien comprise dans nos systèmes d'autonomie gouvernementale, c'est que lorsque nous assumons une responsabilité, nous devons aussi être prêts à respecter notre engagement.

Cet engagement consiste à s'acquitter de manière adéquate et réfléchie des responsabilités ou des décisions qui nous incombent. Nous reconnaissons que tous les ordres de gouvernement sont liés par cet engagement, et c'est aussi notre cas, en tant que nations autonomes. Nous déployons tous les efforts nécessaires dans ce sens. Je ne crois pas que beaucoup de membres de la KPMA ou d'autres intérêts miniers du Yukon comprennent qu'une grande partie des 16 000 kilomètres carrés conservés par les Premières nations autonomes étaient réservés à l'exploitation minière. Je sais que d'autres ont généralement l'impression que c'est le contraire, mais il n'en est rien.

Étant donné la position adoptée par beaucoup de ces Premières nations, je ne pense pas qu'il soit dans leur intérêt de faire obstruction à quoi que ce soit.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, c'est un peu ce qui s'est passé avec la Loi sur l'eau du Nunavut, qui émanait de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Dans ce cas, cela émane véritablement de l'Accord-cadre conclu avec les Premières nations du Yukon. Nous n'avons pas besoin d'une disposition de non-dérogação. Les membres devraient comprendre cette distinction. Dans une loi générale, il faut une disposition de non-dérogação, mais dans un cas comme celui-là, ce n'est pas nécessaire parce qu'il y a suffisamment de protection accordée en vertu de l'accord initial sur les revendications territoriales.

Le président: J'imagine que vous aurez tous été ravis d'entendre à quel point le niveau de coopération et d'engagement était formidable tout au long du processus car cela ne se produit pas si souvent.

Vous aurez aussi compris que nous nous efforçons de veiller à ce que tous les peuples soient adéquatement représentés et écoutés et à ce que l'on tienne compte de tout le monde dans cette entente car elle s'applique à tous.

In the present circumstance, having to do with placer mining in particular, there is a degree of reservation among the industry as to how effective people on the ground are. They have little confidence in the people who are on the ground.

Are you confident that there will not be a group of parachuted bureaucrats who will not know what is going on in these regional offices dictating, as you put it, what will happen with these assessments? Are you fully confident that these will be people who actually know what is going on?

Mr. Schultz: Absolutely, yes. If I thought otherwise, I would not be before this committee making these representations. I have been involved with the process, particularly on environmental assessment from the outset of my tenure with First Nations, which is now working on 16 years. I have seen the evolution of our involvement, and the evolution of different processes, particularly regionally.

I concur with some of the observations by the industry representatives that, in the past, there have been some bureaucratic failures in dealing with the issues in a timely manner. There have been some exercises between us that have resulted in some amiable resolution to some of those flawed processes.

That does not mean that we do not have our problems once we get outside of our own territory. Honourable senators may have heard that we are under some debate on some decisions by Fisheries and Oceans related to placer mining. The First Nations, the industry and the territorial government worked closely together on a solution and amiable processes. We are continuing to advocate to representatives here in Ottawa that that is something that we want to continue.

If there is any parachuting that happens, I would tend to say it comes from Ottawa, if I might say so.

The Chairman: That is exactly what I was asking.

Mr. Schultz: This bill is designed for local involvement. The designated offices are to be located in regional areas of the territory and manned by individuals who are public servants. It does not clearly delineate if it is a First Nation public servant or a territorial or a federal public servant. That will be determined as we move down that process of implementation. That is only the place of first window entry.

The process in itself is very clear and explicit that it is local people who would be involved in these processes. I am absolutely confident, as we get further down the road to defining the regulations for the implementation of this proposed legislation, that there should be some measure of comfort provided to the industry.

We have two sides to our personality in First Nations in Yukon today. Our governance responsibilities are reflected in these agreements. The delivery of public health, safety programs, services, joint management, stewardship, all those things

Dans les circonstances actuelles, et plus particulièrement en ce qui concerne les mines de placers, l'industrie a quelques réserves au sujet du degré d'efficacité des gens sur le terrain. Elle ne leur fait pas beaucoup confiance.

Avez-vous bon espoir qu'on ne parachutera pas un groupe de bureaucrates qui ne connaissent rien de ce qui se passe dans ces bureaux régionaux pour dicter, comme vous l'avez dit, la conduite de ces évaluations? Avez-vous l'assurance qu'on confiera ces tâches à des personnes bien au courant de la situation?

M. Schultz: Oui, absolument. Si je pensais autrement, je ne serais pas en train de témoigner devant ce comité. Je suis l'évolution de la situation, notamment au chapitre de l'évaluation environnementale, depuis que je suis au service des Premières nations, c'est-à-dire depuis maintenant 16 ans. J'ai vu la progression de notre participation et des différents processus, particulièrement à l'échelle régionale.

J'adhère à certaines des observations formulées par les représentants de l'industrie selon lesquelles, par le passé, on a commis des erreurs bureaucratiques en ne traitant pas les problèmes en temps opportun. Nous avons fait quelques tentatives qui nous ont permis de trouver des solutions amiables à plusieurs de ces processus bancals.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de problèmes quand nous sortons de notre propre territoire. Honorables sénateurs, vous savez certainement que nous avons entamé des pourparlers au sujet de décisions concernant les mines de placers prises par Pêches et Océans. Les Premières nations, l'industrie et le gouvernement territorial ont travaillé en étroite collaboration à la recherche d'une solution et d'un règlement amiables. Nous continuons de défendre devant qui veut nous entendre, ici à Ottawa, que nous voulons poursuivre nos travaux dans ce sens.

S'il y avait parachutage, je serais tenté de dire qu'il viendrait d'Ottawa, si je puis m'exprimer ainsi.

Le président: C'est exactement ce que je voulais savoir.

M. Schultz: Ce projet de loi vise à favoriser la participation du milieu. Les bureaux désignés doivent être situés dans les régions et confiés à des fonctionnaires. On ne dit pas clairement s'il faut que ce soit des fonctionnaires autochtones, territoriaux ou fédéraux. Ce sera déterminé plus tard dans le processus de mise en oeuvre. C'est à ces bureaux que les gens s'adresseront en premier.

Le processus en soi est très clair et stipule de manière explicite que ce sont les gens sur place qui feront le travail. J'ai totale confiance qu'à mesure que nous définissons les règlements de mise en oeuvre du projet de loi proposé, l'industrie bénéficiera de certaines mesures favorables.

De nos jours, les Autochtones du Yukon ont une personnalité double. Nos responsabilités en matière de gouvernance sont reflétées dans ces ententes. Les prestations de soins de santé, les programmes de sécurité, les services, la cogestion, l'intendance et

that we do is based on the principal objective that we will be self-governing and, to the greatest extent possible, develop our own revenue for the delivery of these programs and services.

How can that be done? At the outset, it is done, as with most other governments, with some direct, strong fiscal transfer agreements with Ottawa.

However, when you look at the fiscal agreements that we have outlined for the implementation, we have also oriented ourselves to the task of developing own-source revenue, stimulating economic growth in our regions, getting more involvement and flexible capital identified and put into our regional corporations and private businesses so that they can generate money that will become a tax base for these local First Nations that we would share with Canada on income tax, property tax, et cetera. I have to go before another standing committee here in a few hours on a fiscal bill related to the implementation.

We have no interest in developing regulatory processes that would equally stall up our private enterprises and businesses because it would not be very beneficial for us. It is not that we are sitting on one side of the fence solely and saying we will hold everything up. That is not in our interest. It is in our interest to ensure that there is a fair and balanced representation during these assessments and that they are done in a timely manner and that they are done in a manner that gives everyone a measure of satisfaction that when something is being done, all things were considered, all people have been considered, and now it will move forward and have a strong, reasonable chance of being successful. That is the critical issue here.

Whenever there is a failed major project in the territory, the rest of the Yukon wears it. We know a number of large projects that have failed financially, where they fold up shop and dissolve themselves and take all their profits, and then we are left as taxpayers in the Yukon and as residents with the high-cost infrastructure that was developed for the project, as well as all the outstanding bills. We do not want to see that any more. We want to see local people take charge and ensure that these projects are sound projects.

Senator Eyton: It is inspiring to hear the love-in. I did run through your written submission.

Let us say it is unusual to have proposed legislation evolve in this way and be applauded in this way. That makes me a little suspicious.

Based on my experience in dealing with government “timely manner” for a government department is four, five, six years, something of that sort. Again, based on my experience in business, “timely” is probably a year or two, after which you are stretching because time means money.

From the point of view of the council and the First Nations, what do you think of that? Much of it revolves around your assurance that we are integrated and we will look at it together

toutes les choses que nous faisons reposent sur un objectif fondamental: celui de devenir autonomes et, autant que faire se peut, de générer nos propres revenus pour l'application de ces programmes et la fourniture de ces services.

Mais comment y parvenir? Au début, comme c'est le cas pour la plupart des autres gouvernements, ce serait au moyen de solides ententes de transfert financier conclues directement avec Ottawa.

Toutefois, si vous examinez les ententes fiscales que nous avons prévues dans le cadre du processus de mise en oeuvre, vous verrez que nous nous sommes aussi donnés pour mandat de créer nos propres sources de revenus, de stimuler la croissance économique de nos régions, de favoriser une plus grande participation et d'attirer des capitaux dans nos sociétés et entreprises privées régionales pour qu'elles génèrent les revenus qui représenteraient l'assiette fiscale de ces Premières nations et que nous partagerions avec le gouvernement fédéral au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier, et cetera. Je dois me présenter devant un autre comité permanent dans quelques heures pour y parler d'un projet de loi sur la gestion financière liée à la mise en oeuvre.

Nous n'avons aucun intérêt à établir des processus de réglementation qui entraveraient le développement de nos entreprises et sociétés privées car ce ne serait pas du tout à notre avantage. Nous ne sommes pas du genre à nous comporter en empêcheurs de tourner en rond. Ce n'est pas dans notre intérêt. Notre but est de veiller à ce qu'il y ait une représentation juste et équilibrée durant ces évaluations et que celles-ci soient faites en temps opportun et de façon à ce que les gens aient la satisfaction de voir que lorsque quelque chose est décidé, c'est parce que toutes les questions ont été examinées, tous les intervenants ont été entendus et que les chances de succès sont raisonnablement élevées. C'est sur cela que tout repose.

Lorsqu'un projet d'envergure échoue sur le territoire, le reste du Yukon en pâtit. Il y a eu plusieurs grands projets ayant échoué financièrement; les entrepreneurs ont plié boutique, ils ont dissout la compagnie et sont partis avec la caisse, abandonnant les contribuables du Yukon et leur laissant des coûts d'infrastructure élevés — dus au développement du projet — ainsi que des factures impayées. Nous ne voulons pas que cela se reproduise. Nous voulons que les gens sur place prennent la situation en mains et s'assurent que ces projets sont viables.

Le sénateur Eyton: Ce cri du coeur ne nous laisse pas indifférents. J'ai parcouru rapidement le mémoire que vous avez présenté.

Permettez-nous de vous dire qu'il est inhabituel qu'une mesure législative proposée évolue de cette façon et soit reçue avec autant d'enthousiasme. Cela me laisse un peu dubitatif.

D'après mon expérience auprès du gouvernement, quand un ministère parle d'agir en temps opportun, c'est dans un délai de quatre, cinq ou six ans. Et si je me fie à mon expérience du milieu des affaires, ce délai serait d'une année ou deux, pas plus, parce que le temps, c'est de l'argent.

Qu'en pensez-vous? Donnez-nous le point de vue du conseil et des Premières nations. Finalement, à peu près tout tourne autour de la garantie que nous travaillions de manière intégrée, que nous

and it will be done in a timely manner. It strikes me that the definitions of timely manner may be very different among the three interests that I have mentioned.

Mr. Schultz: There is plenty of room to be pessimistic if we are only looking at historical precedent. I like to be more forward-looking and look at those shortcomings as being what needs to be corrected. That is how we are trying to adjust ourselves.

Timeliness is directly associated to the magnitude. Certainly, I would expect that in the case of a single placer operation timely manner should be a very quick turnaround. It is an operation of a small magnitude. You could pretty much assess relatively quickly what its impacts may be.

If it is a Faro-type operation with a large open pit mine and hundreds of millions of dollars being expended for electrical infrastructure and other support systems and there is a dependence on government grants and all these sorts of things, then the time involved in that type of assessment might take a little longer. I could not say what is an appropriate time for each, as much as I can say it all depends on the magnitude of what is being assessed.

Built into the legislation are categories of assessment, for example, what types of things will be assessed, to what degree and what will be an initial review versus what will be a full-blown assessment. In that regard, there would also be a distinction as to what is timely.

Senator Eyton: It would be interesting to hear your comment on the attitude of First Nations in Yukon to economic development of one kind or another. Is that something you look on in a favourable manner? Is it something that you do rather neutrally or do you look at it carefully in terms of all its impacts? Is there a fundamental bias against economic development and maintaining the present way of life?

I say that because I know for sure that businesses can make choices. The choices they make are to try to deal with responsible people who will work in a timely way or they will go somewhere else with their money and make an investment in some other jurisdiction, state or area where they are welcome and where the timelines are reasonable.

I say that in the context of all the major mining companies that now have international standards for development. I am talking here about the environment and safety. For example, a major mining company will have the same standards in Chile as it does in Mexico, Yukon and Northern Ontario. That is because they have read the tea leaves and they understand that is where they have to go. To do otherwise is difficult for them. I am talking about the major companies and I am familiar with a number of them.

In that context, are you looking for economic development? Do you want to encourage economic development, or are you drawn into it reluctantly?

examinions la situation ensemble et que nous agissions en temps opportun. Il me semble que les trois groupes d'intérêts dont j'ai parlé ont une définition du caractère opportun très différente les uns des autres.

M. Schultz: Si nous nous limitons au précédent historique, nous avons toutes les raisons d'être pessimistes. J'aimerais que nous soyons davantage avant-gardistes et que nous cherchions à corriger ces lacunes. C'est ainsi que nous essayons de nous ajuster.

Le caractère opportun du processus est directement lié à l'ampleur des projets. Évidemment, je m'attends à ce que le délai d'intervention dans une simple mine d'exploitation d'or placérien soit très rapide car c'est un projet de faible envergure dont on peut rapidement évaluer les impacts.

Si c'est un projet du type de la mine Faro, une mine à ciel ouvert pour laquelle on a dépensé des centaines de millions de dollars en infrastructure électrique et autres systèmes de soutien, et que l'on dépend des subventions du gouvernement, et cetera, alors le temps nécessaire pour réaliser l'évaluation risque d'être plus long. Je ne saurais vous dire quel serait le délai approprié dans chacun des cas; tout ce que je sais, c'est que cela dépend de l'ampleur du projet évalué.

La mesure législative proposée prévoit trois catégories d'évaluation, comme le type de choses à évaluer, le niveau de détail et la teneur de l'examen initial par rapport à l'évaluation en tant que tel. Là aussi, il y aura des distinctions à faire quant aux délais.

Le sénateur Eyton: J'aimerais connaître votre point de vue sur la position des Premières nations du Yukon à l'égard d'une forme ou d'une autre de développement économique. Y sont-elles favorables? Sont-elles neutres ou bien attentives à toutes les conséquences? Ont-elles un préjugé solidement implanté contre le développement économique et en faveur du maintien du mode de vie actuel?

Si je pose cette question, c'est parce que je sais pertinemment que les entreprises peuvent faire des choix. Elles chercheront à traiter avec des gens responsables capables de travailler dans les délais souhaités. Sinon, ces entreprises iront investir leur argent ailleurs, dans d'autres régions, d'autres provinces ou d'autres États où elles seront les bienvenues et où les délais seront raisonnables.

Je fais particulièrement référence à toutes les grandes sociétés minières qui doivent maintenant se conformer à des normes internationales en matière d'environnement et de sécurité. Par exemple, une grande compagnie minière devra se soumettre aux mêmes normes, qu'elle soit établie au Chili, au Mexique, au Yukon ou dans le nord de l'Ontario. Ces sociétés ont vu venir les choses et elles savent où aller. Il leur serait difficile de faire autrement. Je vous parle ici de grandes entreprises, et j'en connais plusieurs très bien.

Dans ce contexte, comment envisagez-vous le développement économique? Y êtes-vous favorables ou êtes-vous plutôt réticents?

Mr. Schultz: The actions of many of our peoples and businesses reflect a strong willingness to encourage economic growth and development. However, it must be done responsibly, and I emphasize the word “responsibly.”

Frankly, we have been on the receiving end of primarily the negative effects of unregulated and rushed development for well over 100 years. Right now, we find ourselves on the cusp of actually becoming a full partner in the Canadian federation. I say that not only in the sense of being in a system of government that has equal representation and authority to dispense and discharge public health and safety programming and the administration of lands and resources, but also to become full economic partners in the private sector.

We have a clear distinction in our region. We have undertaken a two-year exercise among our communities in which Kwanlin Dun, Kaska, and three northern British Columbia communities were involved. They have now become part of a regional corporation. We used to have a fully integrated system. Our political and economic systems used to be part and parcel of the same thing. We have now segregated the two out; they are two distinct activities.

Our private sector people who run our local businesses, our local corporations and our regional corporations are heavily engaged in the forestry and mining sectors. We have quite a number of people involved in placer mining. We have a number of First Nations who are interested in getting into large project mining. We have a number of First Nations that are involved in the oil and gas sector. A number of our First Nations have strong partnerships with airlines, transportation systems, telecommunications and so forth. As a region, we are very proactive despite any historical unpleasantness to the contrary.

Generally, at the end of the day, our people are optimists. Our elders and our citizens have mandated us to have that forward-looking view. It would not be in our interest to have regulatory processes that are too much of a burden and stymie any economic growth.

If we do not have enough economic growth in the region, we will not generate enough revenue to carry out and discharge all the good public health and safety programs that we want. Although initial parts of the agreements speak to fiscal transfer agreements from Canada, they are not guaranteed it wholeheartedly in perpetuity. We must start working toward a measure of our own source of revenue generation. The only way to do that is to ensure that there are adequate regulatory processes that are done in a timely manner.

Mr. Mills: Not only is there creation of wealth for governments, but our corporations are now some of the largest employers through private business development. As head of one of the development corporations, we have partnered with other Yukoners in joint venture arrangements. We have long-term, established, non-Aboriginal businesses that we have joined in partnership with to strengthen both them and ourselves. We have

M. Schultz: Les actions de bien des membres de nos communautés et de plusieurs de nos entreprises reflètent la volonté ferme d'encourager le développement et la croissance économique. Toutefois, il faut agir de manière responsable et j'insiste bien sur le mot «responsable».

Très franchement, nous avons souffert pendant plus de 100 ans des répercussions négatives d'un développement anarchique et effréné. Aujourd'hui, nous sommes à la veille de devenir un partenaire à part entière dans la Fédération canadienne. Je ne dis pas cela uniquement parce que nous voulons un système de gouvernement ayant une représentation égale et le pouvoir de dispenser des soins de santé et des programmes de sécurité ou d'administrer les terres et les ressources, mais aussi parce que nous voulons devenir un partenaire économique à part entière du secteur privé.

Il y a une distinction claire dans notre région. Nous avons entrepris un exercice d'une durée de deux ans, au sein de nos collectivités, auquel ont pris part les Kwanlin Dun, les Kaskas et trois autres communautés du nord de la Colombie-Britannique. Celles-ci font désormais partie d'une corporation régionale. Nous avions un système totalement intégré. Nos systèmes politique et économique formaient un tout, mais nous les avons séparés en deux.

Nos entreprises et corporations locales ou régionales du secteur privé sont massivement engagées dans les activités forestières et minières. Beaucoup de gens travaillent dans l'exploitation des placers. Plusieurs Premières nations voudraient s'investir dans de grands projets miniers. D'autres travaillent dans les secteurs pétrolier et gazier. D'autres encore ont créé de solides partenariats avec des compagnies aériennes, des sociétés de transport, de télécommunications, et cetera. Notre région fait preuve d'un très grand dynamisme en dépit des événements passés qui témoignent du contraire.

De manière générale, au bout du compte, les gens sont optimistes. Nos aînés et nos concitoyens nous demandent de rester tournés vers l'avenir. Il ne serait pas dans notre intérêt d'adopter des processus de réglementation qui ne feraient que ralentir, voire paralyser, la croissance économique.

Si la croissance économique n'est pas suffisante dans la région, nous ne générerons pas assez de revenus pour gérer et dispenser tous les bons programmes de santé et de sécurité que nous voulons. Même si, au début, les ententes font référence à des accords de transfert financier provenant du gouvernement fédéral, rien n'est garanti à perpétuité et sans condition. Nous devons commencer à réfléchir à des façons de créer nos propres sources de revenus. Le seul moyen d'y parvenir, c'est de garantir des processus de réglementation adéquats et opportuns.

M. Mills: Non seulement nous créons de la richesse pour les gouvernements, mais nos sociétés sont maintenant parmi les plus grands employeurs du secteur privé. La société de développement économique que je dirige a conclu des partenariats avec d'autres Yukonnais dans le cadre d'accords de coentreprise. Nous avons signé des ententes de partenariat avec des sociétés non autochtones établies de longue date afin de nous renforcer

been clear that we are very much in favour of economic development, but economic development that considers all aspects of growth.

Concerning the concept of having local offices, we think there is capacity out there in the local areas. It is just that there are people who do not want to work in Whitehorse. They want to work somewhere else. In the past, the placer industry was supportive of decision-making in Dawson City. It changes from time to time. At one time they will support the local offices, while at other times they will not. The concept of having an office in the Dawson region was to have an office with some expertise so that these assessments could be done more quickly.

When you look at the regulations and the various aspects, there are different levels of assessment to be done. We think the designated offices will be more efficient than having an assessment done out of Whitehorse. In turn, we think the larger projects may have to go to more detailed assessments, which is reasonable.

Some of the rules that are established allow for setting up different categories within an evaluation that has been done, so you can get those things through that should be done quickly. It is in all our favours not to jam up this assessment process with unnecessary projects.

Senator Eyton: People will be watching.

Mr. Schultz: I hope so.

Senator Baker: Do you have any regrets that perhaps in your attempts to develop legislation that has to go hand in hand with federal legislation you were not able to go as far as you wanted to go?

In various parts of the bill I notice the two words "may" and "shall." These words are used within the context of the panels that will be established. The panels will have various authority to have public meetings in local areas. No matter which panel you look at, it has the authority of a superior court judge in that it will demand documents and witnesses. Those witnesses will have to answer questions put to them and the documents will have to be disclosed. That is the power of a superior court judge. Power is not defined in the bill, but that obviously is the power.

If you look at similar powers given to panels established under similar provincial legislation you discover that there are protections given in that clause of the bill as to the use in further proceedings of any further information that someone gives before that body. In other words, the right not to have something that you said before one of these bodies held against you in a future proceeding.

It seems to me to be somewhat out of the ordinary to have this power to be able to demand and get witnesses who must answer the questions and produce the documents in order to make the

mutuellement. Nous sommes clairement en faveur du développement économique, à condition qu'il englobe tous les aspects de la croissance.

Pour ce qui est des bureaux locaux, nous croyons que les localités de la région disposent des moyens nécessaires. Mais il y a des gens qui ne veulent pas travailler à Whitehorse. Ils préfèrent aller ailleurs. Par le passé, l'industrie d'exploitation des placers était favorable à ce que les décisions se prennent dans la ville de Dawson. Cela change de temps à autre. Parfois, ils sont pour les bureaux locaux et parfois, ils sont contre. On voulait avoir un bureau dans la région de Dawson qui dispose d'une certaine expertise pour que les évaluations se fassent plus rapidement.

Quand on examine les différents aspects de la réglementation, on se rend compte qu'il y a plusieurs niveaux d'évaluation. Nous pensons qu'il serait plus efficace que ce soient les bureaux désignés qui se chargent des évaluations, plutôt que le travail soit fait depuis Whitehorse. Par ailleurs, nous croyons que les grands projets doivent être soumis à des évaluations plus détaillées; cela semble raisonnable.

Quelques-unes des règles établies permettent la création de différentes catégories dans l'évaluation réalisée, de façon à déterminer ce qui peut être fait rapidement. Nous avons tout intérêt à ne pas paralyser le processus d'évaluation avec des projets inutiles.

Le sénateur Eyton: Les gens y veilleront.

M. Schultz: Je l'espère.

Le sénateur Baker: Ne regrettez-vous pas que vos tentatives visant à élaborer une mesure législative intimement liée aux lois fédérales vous empêchent d'aller aussi loin que vous le voudriez?

J'ai remarqué qu'on emploie les mots «peut» et «doit» dans différentes parties du projet de loi, particulièrement quand on parle des commissions d'examen qui seront mises sur pied. Celles-ci auront le pouvoir de tenir des réunions publiques dans les régions. N'importe quelle commission aura autant de pouvoir qu'un juge de la cour supérieure en ce sens qu'elle pourra exiger la présentation de documents et la comparution de témoins. Ces témoins devront répondre aux questions et les documents devront être rendus publics. C'est là le pouvoir conféré à un juge de la cour supérieure. On ne définit pas le pouvoir dans le projet de loi, mais c'est bien de cela dont il s'agit.

Si vous regardez les pouvoirs similaires consentis à des commissions d'examen établies en vertu de lois provinciales semblables, vous verrez que cette disposition du projet de loi accorde certaines protections relatives à l'utilisation future de toute information supplémentaire donnée à la commission d'examen. Autrement dit, cela évite que ce que vous avez dit devant l'une de ces commissions soit retenu contre vous ultérieurement.

Il me semble que c'est assez inusité d'avoir le pouvoir d'exiger la comparution de témoins qui devront répondre à des questions et produire certains documents vous permettant de prendre les

decisions that you want to make. However, you would then have to consult with the territorial or the federal government agency or minister so affected by the results of the panel decisions.

Were you not able to get something that you would like to have gotten when you started the process at the end of the process?

I am concerned with the additional power that has been given to you under this bill to call whatever witnesses you wish to get the answers you wish and whatever documents you need in a process not of examining environmental assessment but of examining economic benefits of an industry.

Mr. Schultz: In terms of regrets, I think all of the parties could look at this and say they all have some measure of regret. It was based on a framework of negotiation. As an example, it was the desire of our communities to have a designated office in each community. Through the process of discussions and dialogue with the other orders of government and with other sectors, it ended up being with the six. That is far less than what we originally wanted. That is one example.

Senator Baker: Is that one of 11?

Mr. Schultz: One out of 14; one in each community. Each of our First Nation communities has some traditional lands that they have occupied. They, in our minds, were the local residents, not just our people but also the local non-native residents. They would be the most informed about that geographical area, about wildlife trends, patterns, habitat, the ecosystem, environment, historical, social and economic patterns. That is what we thought and that is what this is all framed on, but through the process of negotiations we ended up with only six.

There are a number of regrets, I suppose. At the end of the day you have to determine what you have conceded and allowed to take a lesser stand on, as long as the original framework of what you were trying to achieve is there.

What does it take to get everyone on board? Quite frankly, when we first came up with what we wanted there was a significant amount of resistance. As we went through the process of negotiations to get people to understand the merit and local control, one of the things that non-native and native people were saying a lot in the 1970s was how all the decisions were made in Ottawa. We are just on the receiving end of things.

When we look at what these panels are responsible to do, they are to make some specific, strong recommendations to a decision body. You are correct; it is either territorial, maybe a federal, but more likely a First Nation order of government. It will be one of those three orders of government. If they are going to make a strong recommendation that the decision body has to seriously

décisions voulues. De toutes façons, il vous faudra ensuite consulter l'agence ou le ministre territorial ou fédéral visé par les décisions de la commission.

Se pourrait-il que vous n'obteniez pas, en fin de compte, ce que vous espériez au début du processus?

Je m'inquiète du pouvoir supplémentaire qui vous a été conféré en vertu de ce projet de loi et qui consiste à faire comparaître les témoins que vous voulez pour répondre aux questions que vous voulez et fournir les documents dont vous avez besoin, non pas dans le but de réaliser une évaluation environnementale, mais dans celui d'examiner les retombées économiques pour une industrie.

M. Schultz: Pour ce qui est des regrets, je crois que tout le monde pourrait avoir des raisons de se plaindre, dans une certaine mesure. Tout ceci se fonde sur un cadre de négociation. Par exemple, nos communautés souhaitaient qu'il y ait un bureau désigné dans chacune d'entre elles. Au terme des discussions et des dialogues que nous avons eus avec d'autres ordres de gouvernement et d'autres secteurs, nous avons fini par en obtenir six. C'est loin de ce que nous voulions au départ. Voilà donc un exemple.

Le sénateur Banks: Est-ce un sur 11?

M. Schultz: Un sur 14; un dans chaque communauté. Chacune de nos collectivités autochtones jouit de territoires ancestraux qu'elle a occupés. Dans notre esprit, ces gens étaient les habitants de ces terres, et je ne parle pas uniquement des gens de notre communauté, mais aussi des résidents non autochtones. Ce sont ceux qui connaissent le mieux le secteur, les espèces sauvages, leurs tendances et leur évolution, leur habitat, l'écosystème et l'environnement ainsi que les caractéristiques historiques, sociales et économiques de la région. C'est ce que nous pensions et c'est ainsi que tout est articulé, mais au terme du processus de négociation, nous n'avons réussi à obtenir que six bureaux.

Nous avons donc quelques regrets, je suppose. Au bout du compte, il faut évaluer les concessions faites et les positions sur lesquelles on a reculé, tout en essayant d'obtenir, globalement, ce qu'on voulait.

Comment faire pour rallier tout le monde? À vrai dire, à l'origine lorsque nous avons énoncé ce que nous souhaitions, nous nous sommes heurtés à une forte résistance. Au cours du processus de négociation visant à amener les gens à comprendre le bien-fondé de cette initiative et le contrôle local que nous pourrions en tirer, tant les Autochtones que les non-Autochtones se plaignaient dans les années 70 que toutes les décisions étaient prises à Ottawa. Nous sommes de simples exécutants.

Si l'on considère les responsabilités conférées à ces comités, ils doivent soumettre des recommandations vigoureuses et spécifiques à un organisme décisionnaire. Vous avez raison; il peut s'agir d'une instance territoriale ou fédérale, mais il est plus probable que ce soit un palier de gouvernement des Premières nations. Ce sera l'un ou l'autre de ces trois ordres de

consider, and must give written explanations as to why it will not accept that decision, then the reasons must be very sound.

One of the things we needed to make sure is that the panel had every instrument available to get accurate and timely information. If you do not get it in an accurate and timely way, then the proponents might be compromised because it takes that much longer to get things concluded.

Mr. Mills: We have been negotiating for several years on this particular legislation. We had certain objectives that we entered these negotiations with. We have met all our objectives.

It has not always been a good relationship between First Nations and the Government of Canada and the Government of Yukon around this proposed legislation, but it is one that we have all agreed to support because it is fairly tightly connected within this legislation. We have had our differences in our negotiations, but we believe the compromises work for everyone and we believe that everyone has compromised on this.

This proposed legislation very much sets aside the other potential regimes that are set up for assessment in the Yukon. There are provisions for how CEAA will exist except for certain parts. We have dealt with the issue of duplication.

The Yukon government will not have its own assessment regime. This will be their assessment regime. This will be the First Nations' assessment regime, as well as the Government of Canada's. We think it is a good one because it is the same rules for any proponent, no matter where the project takes place. Many projects, such as roads, cover different jurisdictions, but it is the same assessment process. It is not just working with other regimes. We developed a regime that is the main assessment process for the entire Yukon, no matter which lands are implicated by it. We think that is a very effective process for everyone involved.

With regard to having the powers of a court, similar powers have been afforded to other boards within the Yukon; they are not unlimited. Each power, of course, must be judicially proper. It comes down to the question that if a panel makes a recommendation and assessment bodies cannot proceed to issue an approval unless they have recommendations, if people are not providing all the information that is necessary, how do you get that information brought forward? That is why it is essential that this board is able to pull that information in order to complete their assessment. If not, then we know a very good way for anyone to be able to stall the process by not providing all the information that is necessary.

The Chairman: If you are staking a mining claim and starting a small operation to do economic assessments, you want to be sure that the information about where you are and what you are doing

gouvernement. S'ils présentent une recommandation solide que l'instance décisionnaire se doit d'examiner sérieusement et fournir par la suite des motifs écrits d'un éventuel refus, il faut que les raisons sur lesquelles ils se fondent soient très valables.

Il fallait entre autres s'assurer que le comité dispose de tous les outils nécessaires pour obtenir une information exacte et opportune. L'absence d'une telle information pourrait nuire aux promoteurs de projet car à ce moment-là, il faut beaucoup plus de temps pour conclure des ententes.

M. Mills: Cette mesure particulière a nécessité des années de négociations. Nous avons certains objectifs lorsque nous avons abordé ces négociations et nous les avons tous réalisés.

Les relations entre les Premières nations et le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon au sujet de cette proposition législative n'ont pas toujours été bonnes, mais toutes les parties ont convenu de persévérer puisque dans le contexte de la mesure, elles ont des liens étroits. Au cours des négociations, nous avons eu des divergences d'opinion, mais nous estimons que les compromis consentis sont satisfaisants pour tout le monde. D'ailleurs, nous estimons que tout le monde a fait des compromis dans cette affaire.

La mesure proposée écarte les autres régimes potentiels en ce qui concerne l'exercice d'évaluation au Yukon. Des dispositions précisent de quelle façon s'appliquera la LCEE, sauf dans certaines régions. Nous avons réglé le problème du double emploi.

Le gouvernement du Yukon n'aura pas son propre régime d'évaluation. La mesure renferme son régime d'évaluation qui sera aussi celui des Premières nations et du gouvernement du Canada. Nous estimons que c'est une bonne chose étant donné que les mêmes règles s'appliqueront à tous les promoteurs de projet, indépendamment du lieu où il est envisagé. De nombreux projets, comme la construction de routes, couvrent différentes juridictions, mais le processus d'évaluation est le même. Il ne s'agit pas d'un simple mécanisme de collaboration avec d'autres régimes. Nous avons élaboré un régime qui constitue le principal processus d'évaluation pour l'ensemble du Yukon, indépendamment des terres visées. À notre avis, il s'agit là d'un processus très efficace pour toutes les parties en cause.

Pour ce qui est d'avoir les pouvoirs d'un tribunal, de tels pouvoirs ont été consentis à d'autres offices au Yukon; ils ne sont pas illimités. Évidemment, chaque pouvoir doit avoir de solides assises juridiques. Tout tourne autour de la question suivante: un comité doit présenter une recommandation; les responsables de l'évaluation ne peuvent approuver un projet à moins d'avoir en main une recommandation. Mais s'ils ne reçoivent pas toute l'information nécessaire, comment s'y prendront-ils pour l'obtenir? Voilà pourquoi il est essentiel que cet office soit en mesure d'aller chercher cette information pour mener à bien son évaluation. Sinon, quiconque voudra ralentir le processus pourra facilement le faire en ne fournissant pas toute l'information nécessaire.

Le président: Si vous voulez obtenir une concession minière et que vous lancez une modeste opération pour effectuer une évaluation économique, vous voulez être certain que l'information

and what you are getting out of it is not public. In the situation that you just described, that information becomes public. That is not very good in the mining business.

Mr. Mills: It is actually not good in the mining business and not good in Aboriginal business either. That is why there are provisions in here, and in the Access to Information Act, that allows for provisions for confidentiality within this process. I think that the provisions within the legislation adequately protect proprietary information by industry of any kind, and ensure that certain confidential information provided by people making submissions can also be protected as much as possible, but that is all subject to certain rules around access to information. The purpose is to ensure that the panel is able to pull the information necessary to complete their assessments. I do not think any panel will have the ability to start to blanket subpoena and draw whatever information. It needs to be something that is pertinent to the assessment that is being done, and I think that the protections under the courts will ensure that this is done properly.

Senator Setlakwe: I know the question was raised as to the economic side while the assessments deal with the environmental side. What about economic benefits?

In the Northwest Territories, there are a number of diamond mines. Whereas the assessment that was undertaken dealt with the environmental aspect of it, another big part was the economic benefit to accrue to the local people. Would your assessment deal with that aspect of the matter?

Mr. Schultz: Yes. The social and economic effects of projects will be assessed under the YESAA process. In particular, we will be looking at all aspects of the project, particularly its impacts on local communities, its potential benefits to the community and local peoples, and also to the possible negative effects and what can be done to mitigate any possible negative effects. The whole gamut of issues will be reviewed in the assessment.

Senator Setlakwe: How will this regime affect the prospect of a pipeline from Alaska through the Yukon?

Mr. Schultz: We have had a number of discussions with the National Energy Board, as well as with the representatives within the federal government and the territorial government and amongst our communities. We have had a number of discussions about a singular window assessment in the event that such a pipeline is brought forward. We had numerous discussions on that subject, but it does not look likely, from what I understand now.

Senator Baker: A business or operation that wants to establish in a particular area, because there is a resource there that they want, normally goes to the local government, the provincial administration or territorial administration first, because they have direct control under the Constitution of the land and of what happens with the resources. However, they are not subjected to a

concernant le lieu et l'ampleur de vos recherches ainsi que leurs résultats ne sera pas rendue publique. Dans la situation que vous venez de décrire, cette information devient publique. Ce n'est pas très bon dans le domaine minier.

M. Mills: En fait, ce n'est bon ni pour les entreprises minières ni pour les entreprises autochtones. Voilà pourquoi on trouve dans la mesure, ainsi que dans la Loi sur l'accès à l'information, des dispositions qui autorisent la confidentialité du processus. J'estime que les dispositions que renferme la mesure protègent adéquatement l'information dont toute industrie est propriétaire et garantit que certains renseignements confidentiels fournis par les personnes qui présentent des soumissions bénéficient de la meilleure protection possible, mais tout cela demeure assujéti à certaines règles entourant l'accès à l'information. L'objectif est de s'assurer que le comité peut aller chercher l'information nécessaire pour mener à bien ces évaluations. Je ne pense pas qu'un comité sera habilité à exiger des renseignements de nature générale et à y puiser ce qu'il veut selon son bon vouloir. Il faut que les renseignements en question aient un rapport avec l'évaluation qui est faite et je pense que les tribunaux garantiront que tout ce processus se déroulera de façon ordonnée.

Le sénateur Setlakwe: Je sais qu'on a évoqué le volet économique bien que les évaluations portent sur le volet environnemental. Qu'en est-il des avantages économiques?

Il y a dans les Territoires du Nord-Ouest un certain nombre de mines de diamant. L'évaluation qui a été effectuée portait sur l'aspect environnemental, mais un autre élément important était les retombées économiques pour la population locale. Votre évaluation prendrait-elle en compte cet aspect de la question?

M. Schultz: Oui. Les effets sociaux et économiques des projets seront évalués dans le cadre de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Plus précisément, nous allons examiner tous les aspects du projet, dont ses répercussions sur les collectivités locales, ses avantages potentiels pour la population et la communauté locale ainsi que ses effets négatifs éventuels et les mesures à prendre pour les contrer. Toutes ces questions seront examinées dans le contexte de l'évaluation.

Le sénateur Setlakwe: De quelle façon ce régime influera-t-il sur la possibilité de construire un pipeline à partir de l'Alaska, en passant par le Yukon?

M. Schultz: Nous avons eu de nombreuses discussions avec des porte-parole de l'Office national de l'énergie, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial et de nos collectivités. Nous avons discuté à maintes reprises de la possibilité d'instituer un guichet unique dans l'éventualité où un projet de pipeline irait de l'avant. Nous avons eu bien des discussions à ce sujet, mais d'après ce que je sais, cela semble peu plausible.

Le sénateur Baker: Lorsqu'une entreprise veut s'établir dans une région en particulier parce que c'est là que se trouve une ressource qui les intéresse, normalement, elle communique avec les autorités locales, le gouvernement provincial ou territorial en premier lieu, parce qu'en vertu de la Constitution, ce sont ces ordres de gouvernement qui assument le contrôle direct des terres

process in which they must, if it is demanded, produce the things that could be produced under the requirements of an order from a superior court judge. I cannot think of any similar situation. This is an interesting bill from that aspect.

All in one fell swoop, if something is not happening properly, if a business is just pulling up and leaving and so on, you have a mechanism there to review it, and you have the power of a superior court judge to demand documents and witnesses to appear before you.

Normally, under provincial legislation a self-regulating body would be given that power. If you had an environmental assessment act, they would be given that power under a clause. I have not seen it in a situation where you have a group that wants to ensure that the economic benefits will be maximized for the people and that industry would be potentially subjected to that kind of cross-examination before establishing or changing their industry in that area.

Did you have any representation along the way that perhaps this would be discouraging to a new business?

Mr. Mills: No, we have not had any representations challenging that particular aspect. These judicial powers do not apply just to proponents, but apply to anyone. It provides some comfort of the rights of a proponent to be able to seek information that they believe may be detrimental to them getting a favourable recommendation. We must realize these authorities go beyond just trying to stonewall or impact on industry. If all the information is not available to do an assessment, and you are unable to pull that information, then what do you do as a body that has to issue a recommendation? I assume that you recommend that it not proceed because you are unable to determine whether there is a significant impact. You run into a problem of what the result would be if you do not get all the information that is there. If an intervener comes in with a grand statement around a particular project but is not willing to provide, whether confidential or on the table, the documents to prove it, then it seems that you would have to give very little weight to the arguments that are being put forward by them.

When we look at this, as well as other legislation, we look at it as a tool to ensure that we have all the information necessary so that we can come up with a recommendation on a project. I would not want to see this portrayed as a way to hold them over a barrel or force industry to give up their secrets. This is a power that applies to everyone. The board would only use this power in trying to obtain information that is required to make a decision.

We have not heard concerns with regard to these provisions, and I think that it does give you the answer that it allows the information that is necessary to make a recommendation, and it allows the assessment process to be completed.

et des ressources. Cependant, ils ne sont pas assujettis à un processus qui les oblige à produire des documents qui pourraient être exigés à la suite de l'ordonnance d'un juge de la Cour supérieure. C'est un projet de loi intéressant de ce point de vue.

Grâce à cette disposition unique, si les choses se passent mal, si une entreprise décide de renoncer et de partir, vous disposez d'un mécanisme pour examiner la situation. Vous disposez du pouvoir d'un juge de la Cour supérieure pour exiger des documents et pour citer des témoins à comparaître.

Normalement, dans la législation provinciale, c'est à un organisme indépendant que serait conféré ce pouvoir. Dans le contexte d'une loi sur l'évaluation environnementale, un article précis conférerait ce pouvoir. Je n'ai jamais vu auparavant de situation où ce pouvoir est accordé à un groupe voulant s'assurer de l'optimisation des retombées économiques pour la population et où une entreprise serait potentiellement assujettie à un tel examen avant de pouvoir s'établir dans une région ou la quitter.

Au cours du processus, vous a-t-on dit que cela risquait peut-être de décourager la venue de nouvelles entreprises?

M. Mills: Non, personne n'a contesté cet aspect particulier. Ces pouvoirs judiciaires ne s'appliquent pas uniquement aux promoteurs de projet, mais à tous les acteurs. Ce qui rassure les promoteurs de projet, c'est qu'ils auront le droit de prendre connaissance d'informations qui, à leur avis, risquent de les empêcher d'obtenir une recommandation favorable. Il faut comprendre que ces pouvoirs ne visent pas uniquement les tentatives pour faire traîner les choses en longueur ou les répercussions sur l'industrie. Si l'organisme chargé de faire l'évaluation n'a pas toute l'information nécessaire pour faire son travail et ne dispose pas des pouvoirs pour l'obtenir, comment voulez-vous qu'il fasse une recommandation? Je suppose qu'en l'occurrence, il recommandera de ne pas aller de l'avant puisqu'il n'est pas en mesure de déterminer si le projet aura ou non des conséquences importantes. On se heurte à un problème: qu'arrivera-t-il s'il n'est pas possible d'obtenir toute l'information existante. Si un intervenant se présente en faisant des déclarations à l'emporte-pièce au sujet d'un projet en particulier, mais qu'il n'est pas disposé à fournir ouvertement ou confidentiellement les documents à l'appui, il me semble que l'on ne peut accorder que très peu de poids aux arguments qu'il avance.

Lorsque nous considérons cette mesure, tout comme d'autres, nous y voyons un outil pour s'assurer d'avoir toute l'information qui nous permette de faire une recommandation à l'égard d'un projet. Je ne voudrais pas que cela soit interprété comme un moyen de forcer la main à qui que ce soit ou d'obliger les entreprises à divulguer leurs secrets. C'est un pouvoir qui s'applique à tous les intervenants et l'office y ferait appel uniquement pour tenter d'obtenir l'information nécessaire pour rendre une décision.

Personne n'a exprimé de préoccupation au sujet de ces dispositions, et je pense que cela montre bien qu'elles permettent la communication de l'information nécessaire pour faire une recommandation. Elles assurent la bonne marche du processus d'évaluation.

Senator Milne: I do not see where in the legislation it provides this necessary protection for confidentiality. This may be something I should ask of the officials when they come later. Clause 118 states:

The Board shall maintain

(a) a register containing all documents that are produced,

Clause 119 states:

Each designated office shall maintain

(a) a register containing all documents that are produced,

Clause 120 states:

(1) Any person has the right to inspect the registers and records referred to in sections 117 to 119 during normal business hours.

If Family A has a traditional hunting ground where they have always gone hunting and get the best furs and have the best trap-line around, and if Family B just goes to the register and finds out where that is, what is to protect Family A?

The Chairman: Can I suggest that you read clause 121 with clause 120? The answer may be contained therein.

Senator Milne: Clause 120 states:

(1) Any person has the right to inspect the registers and records referred to in sections 117 to 119 during normal business hours.

The Chairman: Clause 121 states:

Notwithstanding any other provision of this Part, the executive committee the designated offices, panels of the Board and decision may not disclose

Senator Milne: Thank you.

The Chairman: I do not know if that fully answer yours question.

Senator Milne: I was not reading far enough.

Senator Milne: It is basically a notwithstanding clause.

The Chairman: I think it might deal with what both of us were worried about.

Senator Baker: Yes, the definition of traditional knowledge.

Senator Milne: I withdraw my question.

Mr. Schultz: In an Aboriginal society, you would know that stuff already. It was not so much a concern that other Aboriginal people would know, because they already know and there is already an understanding between the families of who is where.

The concern is when a commercial interest starts. An example would be when we were first embarking on land claims and starting to disseminate information for the process of negotiation to public orders of government, which were then obliged, as public orders of government, to make that information more

Le sénateur Milne: Je ne vois rien dans la mesure qui assure la protection nécessaire aux renseignements confidentiels. C'est sans doute une question que je devrai poser aux fonctionnaires lorsqu'ils viendront plus tard. L'article 118 stipule:

Sont conservés par l'Office:

a) un registre où sont versés tous les documents produits [...]

L'article 119 stipule:

Sont conservés par chacun des bureaux désignés:

a) un registre où sont versés tous les documents produits [...]

L'article 120 stipule:

(1) Les registres et autres documents visés aux articles 117 à 119 peuvent être consultés pendant les heures normales de bureau.

Si une famille a un terrain de chasse traditionnel où elle a toujours chassé et où elle obtient les meilleures fourrures et installe les meilleurs pièges pour la trappe, et si la famille B n'a qu'à consulter le registre pour savoir où il se trouve, quelle disposition protège la famille A?

Le président: Puis-je vous suggérer de lire l'article 121 avec l'article 120? La réponse s'y trouve peut-être.

Le sénateur Milne: L'article 120 stipule:

(1) Les registres et autres documents visés aux articles 117 à 119 peuvent être consultés pendant les heures normales de bureau.

Le président: L'article 121 stipule:

Malgré toute disposition contraire de la présente partie, le bureau désigné, le comité de direction, le comité restreint et le décisionnaire sont tenus de refuser la communication [...]

Le sénateur Milne: Merci.

Le président: J'ignore si ça répond complètement à votre question.

Le sénateur Milne: Je n'avais pas lu assez loin.

Le sénateur Milne: C'est essentiellement une clause dérogatoire.

Le président: Voilà qui, selon moi, règle une question qui nous préoccupait tous les deux.

Le sénateur Baker: Oui, la définition de «connaissances traditionnelles».

Le sénateur Milne: Je retire ma question.

M. Schultz: Dans une société autochtone, vous sauriez déjà tout cela. La disposition ne visait pas tellement ce que les autres Autochtones sauraient, parce qu'ils sont déjà au courant et qu'il y a déjà une entente entre les familles qui savent où chacun chasse.

C'est lorsqu'un intérêt commercial entre en jeu que le problème se pose. Je vais vous donner un exemple. Lorsque nous avons lancé le processus des revendications territoriales et que dans le cours des négociations nous avons commencé à divulguer de l'information à divers pouvoirs publics, ces derniers étaient alors

generally acceptable. Suddenly, cottage lots along certain waterfronts were being purchased because it was then known that was where the fish go to spawn. Similarly, new hunting lodges were located in areas of prime salt licks, information that our people had always known.

This is where we get concerned, and the unfortunate consequence was that our people started clamming up. They were not even talking to us any more about information because they felt we would give the information to the government and the next thing they would be off the land.

The Chairman: We will be, as you have I am sure gathered, watching very closely over the next while, particularly when the review occurs, to ensure the inclusiveness and the efficacy of this agreement, because as Senator Eyton said, it looks almost too good to be true. I hope that it is true. I hope that it can serve, as you suggested, Grand Chief, as a model, because if it does work, if it does genuinely include everyone, including those members who are not here today represented by you, and their interests, then it will be a marvel that we will all be able to look to it as an example for the direction in which we should go on many things.

Thank you very much for your most informative testimony.

Senator Kenny: I notice there is no television in the room, and we just had a very important hearing that should be available on television. I want to ask you, with the support of the committee, I hope, to write a courteous, as all your letters are, and respectful letter to the Chair of the Standing Committee on Internal Economy, with a copy to the leader, saying that we have a problem without television. I checked with the clerk. The cameras we have are elsewhere.

Frankly, we need to have enough cameras so that they are here when we are here. It is one of those things that if no one ever mentions it to internal economy or to the leader, then it will not be a problem. I am not saying we should run to their offices screaming and shouting, but we need to consistently build a file on where we are deficient.

We have gone through a situation where we have had good witnesses and a very good hearing, and there is no public record. There are 20 people who know about this, and we could have 30,000 watching it.

I would ask that you append to the letter that we take a firm stick to CPAC, because I note that CPAC is running our last hearing at 2 a.m. Eastern time today and at 11 p.m. Pacific time, which guarantees us an audience of seven people.

We are not the only committee that is consistently getting jerked around by CPAC with lousy times. I will not take up the time of this committee, but all the other committees listed here,

obligés, en tant qu'instances publiques, de disséminer cette information de façon plus générale. Tout à coup, les gens se sont mis à acheter des terrains riverains en bordure de certains cours d'eau pour y bâtir des chalets car ils avaient appris que c'était là que le poisson allait frayer. De même, de nouveaux camps de chasse ont été érigés dans des endroits où se trouvent les meilleures pierres à lécher, chose que les gens de notre peuple avaient toujours su.

Voilà ce qui nous cause des inquiétudes et, malheureusement, le résultat c'est que les gens ont commencé à se fermer. Ils ne nous communiquent plus d'information parce qu'ils pensent que nous allons la transmettre au gouvernement et que la prochaine chose qui va leur arriver, c'est qu'ils seront évincés de leur terre.

Le président: Comme vous l'avez sûrement compris, pendant un bon bout de temps, et particulièrement au moment de l'examen, nous surveillerons les choses de très près pour assurer le caractère inclusif et l'efficacité de cet accord car comme l'a dit le sénateur Eyton, cela semble presque trop beau pour être vrai. J'espère que c'est vrai. J'espère que, comme vous l'avez suggéré, grand chef, il pourra servir de modèle car s'il donne de bons résultats et s'il inclut vraiment tous les acteurs, y compris les membres de votre communauté qui ne sont pas ici aujourd'hui mais que vous représentez, ainsi que leurs intérêts, ce sera vraiment merveilleux. À ce moment-là, nous pourrions considérer cette entente comme un exemple de la voie à suivre dans bien d'autres dossiers.

Je vous remercie beaucoup de ce témoignage des plus informatifs.

Le sénateur Kenny: Je constate qu'il n'y a pas de caméra de télévision dans la salle. Or, nous venons d'entendre un témoignage très important qui aurait dû être télévisé. Je vous demanderais, avec l'appui du comité, je l'espère, d'écrire une lettre courtoise et respectueuse — comme le sont toutes vos lettres — au président du Comité permanent de la régie interne, avec copie au leader, pour l'aviser que l'absence des caméras de télévision nous pose un problème. J'ai vérifié auprès de la greffière. Les caméras que nous avons sont ailleurs.

Franchement, nous devons avoir suffisamment de caméras pour qu'elles soient à notre disposition lorsque nous siégeons. C'est le genre de problème qui va perdurer si personne ne le mentionne au comité de la régie interne ou au leader au Sénat. Je ne dis pas qu'il faut se ruer dans leurs bureaux en hurlant, mais nous devons constituer un dossier permanent sur nos carences.

En l'occurrence, nous avons entendu d'excellents témoins. La séance a été des plus intéressante et pourtant, elle n'est pas du domaine public. Il y a 20 personnes qui sont au courant alors que nous aurions pu avoir 30 000 spectateurs.

Je vous demanderais en annexe à la lettre de réprimander CPAC fermement car je constate qu'elle diffuse notre dernière séance à 2 heures du matin aujourd'hui heure de l'Est et à 11 heures du soir heure du Pacifique, ce qui nous garantit un auditoire de sept personnes.

Notre comité n'est pas le seul auquel CPAC offre un temps d'antenne abominable. Je ne veux pas prendre trop de temps, mais tous les autres comités figurant sur la liste ici, y compris celui

including transport, which is having very important hearings of interest right across the country on media, are getting the lousy times too.

I would hope you, on behalf of the committee, would convey our displeasure to the Chair of Internal Economy and our leader so that collectively, as they hear from more and more committees, they get the understanding that it is not in the interests of the Senate not to be covered.

The Chairman: Well said. I think I have everyone's concurrence to do perhaps both of those letters. It is nice to be popular with insomniacs, but we should get to others as well.

Senator Christensen: Mr. Chairman, prior to the minister arriving, we had asked for documents to be tabled regarding the presentation that the Yukon Chamber of Mines had made to the other place. They had given quite an extensive package. I had asked the department to review the documents and give us answers to all of those, and to table with this committee. They had tabled them with my office. I was remiss. I would like to table those documents today with the committee so that they will be part of the record.

The Chairman: We would ask that they be distributed to all members.

Senator Christensen: We have copies for all members.

The Chairman: Thank you. We now have the answers to those questions that we asked, which may be useful to us right now.

Senator Christensen: They are quite extensive.

The Chairman: We have new witnesses before us. Thank you, gentlemen, for coming back on such short notice. I am sorry to have kept you waiting. My credibility in terms of timelines has been completely shot, for which I apologize. This bill is a matter, as you have gathered, of some interest and importance.

I suspect, Mr. Bailey and Mr. Cox, that you do not have anything to say to us and that you would be prepared simply to answer questions. Would you like to begin by saying something to us about this bill?

Mr. John Bailey, Negotiator, Resource Strategies, Department of Indian Affairs and Northern Development: No, Mr. Chairman. You are right. We are here to answer any questions that any of the members may have.

The Chairman: One of the reservations that was expressed to us by Aboriginal people who are not represented by Grand Chief Schultz's group but mainly from people involved in business enterprises, including the Chamber of Commerce and the placer mining association, is that moving the goalpost or changing the

des transports, qui tient des audiences très importantes d'intérêt national sur les médias, ont des créneaux absolument nuls eux aussi.

Au nom du comité, j'espère que vous allez communiquer notre mécontentement au président du comité de la régie interne et à notre leader pour que, collectivement, à mesure qu'ils recevront des plaintes d'un nombre croissant de comités, ils finissent par comprendre qu'il n'est pas dans l'intérêt du Sénat de ne pas recevoir une couverture médiatique convenable.

Le président: Bien dit. Je pense que j'aurai l'assentiment de tous pour rédiger ces deux lettres. C'est bien beau d'être populaire auprès des insomniacs, mais nous devrions avoir d'autres auditeurs également.

Le sénateur Christensen: Monsieur le président, avant que le ministre arrive, nous avons demandé que soient déposés des documents au sujet de la présentation que la Yukon Chamber of Mines avait faite à l'autre endroit. Leurs représentants avaient alors fourni une trousse volumineuse. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de prendre connaissance des documents en question, de nous fournir des réponses et de les déposer auprès du comité. On les a remis à mon bureau. J'ai été négligente. J'aimerais aujourd'hui déposer ces documents auprès du comité pour qu'ils soient intégrés au compte rendu.

Le président: Il faudrait qu'ils soient distribués à tous les membres du comité.

Le sénateur Christensen: Nous avons des exemplaires pour tous les membres.

Le président: Merci. Nous avons maintenant les réponses aux questions que nous avons posées, ce qui peut nous être utile maintenant.

Le sénateur Christensen: Elles sont très fouillées.

Le président: Nous accueillons maintenant de nouveaux témoins. Messieurs, je vous remercie d'être revenus dans de si brefs délais. Je suis désolé de vous avoir fait attendre. Ma crédibilité en terme de ponctualité en prend pour son rhume, et je m'en excuse. Comme vous l'avez compris, ce projet de loi important suscite beaucoup d'intérêt.

J'imagine, monsieur Bailey et monsieur Cox, que vous n'avez pas de déclaration à nous faire, que vous êtes simplement prêts à répondre à nos questions. Voudriez-vous dire quelques mots au sujet du projet de loi pour commencer?

M. John Bailey, négociateur, Stratégies relatives aux ressources, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: Non, monsieur le président. Vous avez raison. Nous sommes ici pour répondre aux questions que pourraient avoir les membres du comité.

Le président: L'une des réserves exprimées par des Autochtones qui ne sont pas représentés par le grand chef Schultz, qui sont surtout des gens d'affaires, dont la Chambre de commerce et Placer Mining Association, c'est qu'il ne semble pas juste de changer les règles du jeu au beau milieu de la partie. Selon eux,

rules halfway through the game with respect to applying the assessment processes to existing enterprises that are contained in Bill C-2 does not seem cricket and seems to send a negative message to business.

Could you tell us how you think that will be reacted to by existing businesses, mining and others, in the Yukon?

Mr. Bailey: In terms of how it has been reacted to, you are quite right. We heard concerns, before and throughout our consultations, about some of the provisions that would allow for an assessment of an existing project.

To begin with, we were trying to capture a specific provision of the Yukon Umbrella Final Agreement that provides that such assessments will take place if they are requested by the government or First Nation that is responsible for that existing project.

The Chairman: It is not hard to imagine situations in which that would be the case.

Mr. Bailey: Yes. Essentially, the board or designated office cannot reach out and pull these projects in on their own motion. It must be at the request of whatever government, be it First Nation, federal or territorial, that has jurisdiction over that existing project.

That is the first criterion, which comes essentially right from the Umbrella Final Agreement. To somewhat constrain that authority and take away at least some of the optics of potential arbitrariness about such a request, and again in response to some of the concerns that we did hear raised, those requests can only be made if that government has some discretion they can exercise over existing authorizations for that project.

If it was a case where a project had a water licence that is subject to variation, that could be cancelled partway through the life of the project, that is a circumstance where the government responsible could make that request for an assessment of that existing project, so that if they are going to exercise that discretion and vary terms and conditions of a licence halfway through — or cancel it, which could also occur — they will be able to benefit from an arm's-length assessment before they take that sort of action. Therefore, it is not a completely unfettered authority to request. First, you must have jurisdiction over it, and second, you must have some discretion to exercise because otherwise it just becomes a pointless assessment.

The Chairman: Absent that sort of key to get inside the question again, that is to say, some interruption of a licence, for example, no order of government could simply say, willy-nilly, "We will now impose an assessment process on this ongoing business."

Mr. Bailey: That is correct. You need jurisdiction, and you need discretion to change the rules of the game for the project partway through. If you do not have that discretion, you cannot make the request. If you cannot make the request, the review will not take place.

c'est ce qu'on semble faire en appliquant le processus d'évaluation prévu dans le projet de loi C-2 aux entreprises existantes. Cela semble envoyer un message négatif aux milieux d'affaires.

Pouvez-vous nous dire, à votre avis, quelle sera la réaction des entreprises existantes, des exploitations minières et autres, au Yukon?

M. Bailey: Pour ce qui est de leur réaction, vous avez tout à fait raison. Leurs porte-parole ont exprimé des préoccupations, avant et pendant nos consultations, au sujet de certaines dispositions qui autorisent l'évaluation d'un projet existant.

Tout d'abord, nous essayions de reprendre une disposition précise de l'accord-cadre définitif du Yukon, qui stipule que de telles évaluations auront lieu, pourvu que le gouvernement ou la Première nation responsable du projet existant en fasse la demande.

Le président: Il n'est pas difficile d'imaginer des situations où ce serait le cas.

M. Bailey: Oui. Essentiellement, l'Office ou le bureau désigné ne peut assujettir à une évaluation ces projets de son propre chef. Cela doit se faire à la demande de l'entité gouvernementale dont relève le projet existant, qu'il s'agisse d'une Première nation ou des autorités fédérales ou territoriales.

C'est le premier critère, et il est essentiellement puisé à même l'accord-cadre définitif. Pour limiter ce pouvoir et pour éliminer à tout le moins une partie de l'arbitraire pouvant caractériser une telle demande, et encore une fois en réponse à certaines des préoccupations qui ont été exprimées, celle-ci peut être présentée uniquement si ce gouvernement jouit d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard des autorisations existantes pour le projet en question.

S'agissant d'un projet qui a un permis d'utilisation de l'eau qui est soumis à une variation, qui pourrait être annulé au cours de l'existence du projet, le gouvernement responsable pourrait présenter une demande d'évaluation. En l'occurrence, s'il décide d'exercer ce pouvoir discrétionnaire et de modifier les termes et conditions d'un permis au beau milieu de la durée d'un contrat — ou de l'annuler, ce qui pourrait aussi se produire —, il pourrait bénéficier d'une évaluation indépendante avant de procéder ainsi. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un pouvoir absolu. Premièrement, il faut que l'instance intéressée ait juridiction en la matière et deuxièmement, qu'elle puisse exercer ce pouvoir de façon discrétionnaire parce qu'autrement, l'évaluation sera vaine.

Le président: En l'absence de cette clé, si je peux dire, pour rouvrir la question de nouveau, c'est-à-dire pour imposer une interruption de permis, par exemple, aucun ordre de gouvernement ne pourrait simplement dire à sa guise qu'il va imposer une évaluation à une entreprise existante.

M. Bailey: C'est exact. Il faut que l'ordre de gouvernement en question ait compétence dans ce domaine et qu'il puisse de façon discrétionnaire changer les règles du jeu au beau milieu du projet. À défaut de ce pouvoir discrétionnaire, il ne peut présenter de demande. Et s'il ne peut présenter de demande, l'évaluation n'aura pas lieu.

The Chairman: Is there a mining enterprise that exists in the Yukon that is not subject to the exercise of an interruptive discretion some time during the time of operation? I cannot imagine one. Water might be an example.

Mr. Bailey: My understanding of the regulatory process as it exists now and as it has freshly devolved to the Yukon government is that most if not all authorizations or permits can be varied part way through if that government agency feels it is appropriate.

The Chairman: The key for some order of government bringing about a new assessment under this bill would apply to most business enterprises.

Mr. Bailey: That is correct.

Senator Baker: As I understand it, just from looking at the bill, either one of three parties could initiate such a review panel of an existing project. The federal minister could, and the territorial authority could, if the authority was in some way connected in an administrative way with the existing project. An “administrative way,” I think, are the words that are used. Do you recall if those are the words used?

Mr. Bailey: That is not precisely the words that are used. We talk about an “administrative authority.”

Senator Baker: The word “administrative” is used, is it not?

Mr. Bailey: “Administrative authority.”

Senator Baker: That is what I asked. I do not wish to belabour the point. I know it must be with the permission of the federal minister. I grant you that, yes. The federal minister has to agree to a review of an existing industry. The bill also states that if it is not by the minister, if it is not by the territorial authority, if it is by an authority other than that, then it must be with the approval of the minister and the territorial authority. Am I correct?

Mr. Bailey: Not precisely.

Senator Baker: Where am I wrong?

Mr. Bailey: Third parties cannot make the request.

Senator Baker: Who makes the request?

Mr. Bailey: The federal minister if it is a project under federal jurisdiction, and the territorial minister if it is under the territorial jurisdiction, and a First Nation can make a request.

Senator Baker: There you go. Three different groups could initiate. The third group you mentioned must have the approval of the minister.

Mr. Bailey: That is correct.

Senator Baker: The third group must have the approval of the minister and the territorial authority if the territorial authority is in some way connected to the project in an administrative way.

Le président: Existe-t-il au Yukon une entreprise minière qui n'est pas assujettie à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire pouvant interrompre ses activités à un moment ou à un autre? Je ne peux songer à aucune. L'eau est peut-être un bon exemple.

M. Bailey: D'après ce que j'ai compris, en vertu du processus réglementaire qui existe à l'heure actuelle et qui vient tout juste d'être dévolu au gouvernement du Yukon, la plupart, voire la totalité de toutes les autorisations ou permis, peuvent être modifiés en cours de route si l'organisme gouvernemental habilitant estime que c'est justifié.

Le président: Les critères autorisant un ordre de gouvernement quelconque à imposer une nouvelle évaluation en vertu du projet de loi s'appliqueraient à la plupart des entreprises commerciales.

M. Bailey: C'est exact.

Le sénateur Baker: J'en conclus, à la lecture du projet de loi, que l'une ou l'autre des trois parties peut constituer un comité chargé de l'évaluation d'un projet existant. Le ministre fédéral le peut, les autorités territoriales le peuvent, pourvu que d'une façon ou d'une autre elles aient un lien avec le volet administratif du projet en cours. Je pense qu'on parle de «volet administratif», n'est-ce pas? Vous rappelez-vous si c'est l'expression utilisée?

M. Bailey: Ce n'est pas précisément l'expression utilisée. Nous parlons d'«entité administrative».

Le sénateur Baker: On utilise le terme «administratif» n'est-ce pas?

M. Bailey: «Entité administrative».

Le sénateur Baker: C'est ce que je voulais savoir. Je ne veux pas trop insister sur ce point. Je sais que la permission du ministre fédéral est requise. Je vous le concède. Le ministre fédéral doit avaliser l'évaluation d'un ouvrage. Le projet de loi précise également que si l'autorisation n'est donnée ni par le ministre ni par un organisme territorial, s'il s'agit d'un autre organisme, ce dernier doit obtenir l'approbation du ministre et de l'organisme territorial. Est-ce exact?

M. Bailey: Pas précisément.

Le sénateur Baker: Où est-ce que je fais erreur?

M. Bailey: Les tierces parties ne peuvent présenter de demande.

Le sénateur Baker: Qui présente la demande?

M. Bailey: Le ministre fédéral s'il s'agit d'un projet relevant du gouvernement fédéral et le ministre territorial s'il relève du gouvernement territorial; en outre, une Première nation peut aussi présenter une demande.

Le sénateur Baker: Voilà. Trois groupes différents peuvent amorcer le processus. Le troisième groupe que vous avez mentionné doit obtenir l'approbation du ministre.

M. Bailey: C'est juste.

Le sénateur Baker: Le troisième groupe doit obtenir l'approbation du ministre et du gouvernement territorial, si ce dernier a un lien quelconque avec le projet sur le plan administratif.

Mr. Bailey: I should clarify what “administration” means in this case, because that is a defined term.

Senator Baker: That is the word in the bill, though.

Mr. Bailey: “Administrative authority” is defined. As I mentioned earlier, for the Yukon government to be an administrative authority over a project means it must have some regulatory authority over it in that it has issued authorizations for that project to exist.

Senator Baker: Is that the exact wording used in this bill? Could you read it?

Mr. David Cox, Counsel, Comprehensive Claims and Northern Affairs/ Self-Government and Strategic Direction, Department of Indian Affairs and Northern Development: Honourable senators, according to subsection 94(1),

In sections 95 to 101, “administrative authority”, in relation to a review of an existing project, means a government agency, an independent regulatory agency, a municipal government or a first nation that

- (a) is the operator of the existing project,
- (b) has the power to assume the operation of or to shut down the existing project, or
- (c) has the power to amend, suspend or revoke an authorization that was issued, or to modify, suspend or withdraw an interest in the land that was granted,

There has to be the power, as Mr. Bailey previously explained, to affect that project. It goes on to discuss the inclusion of the Governor in Council.

Senator Baker: Subsection 95 (1)(c):

At the request of the first nation and with the consent of

- (i) the federal minister and
- (ii) the territorial minister, where a territorial agency, a municipal government or a territorial independent regulatory agency is an administrative authority for the existing project.

My point is that if there is a problem and an existing industry is substantially changing its operations and everyone is very concerned and upset, then you do have a mechanism under the bill. Yes, I grant you the territorial authority could say “no” to such a review, or the federal minister to say “no” to such a review, but the federal minister is a politician, and certainly you would not have people saying “no” to the review. It is not at all out of the question that you would have the powers of a panel reviewing an existing industry that is either changing its operations or relocating for whatever reason, and that industry would then be subjected to the powers of the panel, meaning the investigative powers for the production of documents, papers, and the requirement that a witness must answer all questions in conducting that review by that panel. Was that a question?

The Chairman: It would be if you said, “Is that true?”

M. Bailey: Je devrais préciser ce qu’on entend par «entité administrative» en l’occurrence, puisque ce terme est défini dans la mesure.

Le sénateur Baker: C’est le terme employé dans le projet de loi.

M. Bailey: L’expression «entité administrative» est définie. Comme je l’ai dit tout à l’heure, pour que le gouvernement du Yukon soit considéré comme une entité administrative ayant droit de regard sur un projet de développement, il faut que ce dernier relève de son autorité réglementaire, autrement dit qu’elle ait émis des autorisations à son endroit.

Le sénateur Baker: Est-ce là la formulation exacte employée dans le projet de loi? Pouvez-vous la lire?

M. David Cox, conseiller juridique, Revendications globales et affaires du Nord/Autonomie gouvernementale et orientation stratégique, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: Honorables sénateurs, en vertu du paragraphe 94(1),

Aux articles 95 à 101, «entité administrative» s’entend de la première nation, de l’autorité publique, de l’organisme administratif autonome ou de la municipalité qui, selon le cas

- a) est l’exploitant de l’ouvrage;
- b) a le pouvoir d’assumer l’exploitation de l’ouvrage ou d’y mettre fin;
- c) peut modifier, suspendre ou annuler une autorisation ou un droit foncier nécessaires à la réalisation de l’ouvrage;

Comme M. Bailey vient de l’expliquer, il faut qu’elle dispose du pouvoir d’influer sur le projet. Par la suite, on fait état de l’inclusion du gouverneur en conseil.

Le sénateur Baker: Voici la teneur de l’alinéa 95(1)c)

... Sur demande présentée par une première nation avec l’agrément du ministre fédéral et, dans les cas où l’entité administrative compétente est une autorité territoriale, une municipalité ou un organisme administratif autonome territorial, avec celui du ministre territorial.

Ce que je veux dire, c’est que s’il survient un problème et qu’une entreprise existante modifie substantiellement ses opérations et que tout le monde s’en trouve inquiet et mécontent, vous disposez en l’occurrence d’un mécanisme aux termes du projet de loi. Oui, je concède que l’autorité territoriale pourrait dire «non» à une telle évaluation, ou encore le ministre fédéral, mais le ministre fédéral est un politique et chose certaine, personne ne s’opposerait à cela. Il n’est pas exclu que vous ayez les pouvoirs d’un comité chargé de faire l’évaluation d’une entreprise existante qui modifie ses opérations ou qui déménage pour une raison quelconque. À ce moment-là, elle serait assujettie aux pouvoirs du comité, c’est-à-dire aux pouvoirs d’enquête dont il dispose pour réclamer la production de documents, de matériel et la comparution d’un témoin qui doit répondre à toutes ses questions. Était-ce là une question?

Le président: C’en serait une si vous ajoutiez «est-ce exact?».

Senator Baker: Is that true?

Mr. Bailey: Where a First Nation requests a review of an existing project, it does require the approval or consent of the minister responsible for this legislation, the minister of DIAND. If that project is under the jurisdiction of the territorial government, then their minister is designated to act for them on their behalf.

I realize that there are politicians involved. However, given the nature of this sort of request and what the implications would be in terms of requiring an assessment, and considering the cost and time that it would require not just of the proponent but of many other individuals and groups, that a First Nation would very carefully consider making such a request. Both the territorial and the federal minister will carefully consider whether they should provide their consent in that case because of the attendant costs, and if it is a project under their jurisdiction, it is really something for which they are responsible.

My faith in First Nations and the judgment of all those who would be involved in that circumstance would be that they would take that responsibility seriously and we would not have gratuitous reviews.

Senator Baker: Mr. Chairman, I do not have any particular feeling one way or the other on the appropriateness of the authority granted. When you have a situation like this, a government is sometimes forced into a situation. What can they do? They can have a judicial review. They can have a royal commission. The authority is built into the act. The authority is there to circumvent all of this and provide some immediate relief for those requests.

Is there any similar act that you can think of that actually gives the panel the authority for the production of papers and the requirement that witnesses from business operations must testify before a hearing? Can you think of anything similar, apart from a royal commission, the Environmental Protection Act or something like that? Would you say that this is a first?

Mr. Cox: The answer is no, this is not a first. It is very common to give a tribunal the power to conduct their affairs in order to get to a decision that will stand up to judicial review.

Senator Baker: That is a regulatory board.

Mr. Cox: Yes, regulatory boards. There are many other boards that have the same power. In addition to what has already been said on the matter, it should be stated that the judicial powers would include the right to invoke procedures in a court-like manner to ensure the confidentiality of information at the request of the proponent, the First Nation or whomever. It should be recognized that the powers are not simply to obtain documents but to ensure that in the obtaining of those documents confidentiality is maintained. Included and on top of that we have the provision that was cited previously.

Le sénateur Baker: Est-ce exact?

M. Bailey: Pour pouvoir présenter une demande d'évaluation d'un ouvrage, une Première nation doit obtenir l'approbation ou le consentement du ministre responsable de la mesure législative, soit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si le projet relève de la compétence du gouvernement territorial, c'est le ministre des territoires qui est désigné pour agir en leur nom.

Je sais qu'il y a des politiques en cause. Cela dit, compte tenu de la nature de la demande et des répercussions liées au fait d'exiger une évaluation, et compte tenu du coût et des délais que cela imposerait non seulement au promoteur de projet mais à quantité d'autres personnes et groupes, je suis convaincu qu'une Première nation y réfléchirait très sérieusement avant de présenter une telle demande. D'ailleurs, tant le ministre fédéral que territorial y songerait à deux fois avant de donner leur consentement dans un tel cas ne serait-ce qu'en raison des coûts connexes et du fait que s'il s'agit d'un ouvrage relevant de leur compétence, ce sont eux qui en sont responsables.

J'ai confiance dans les Premières nations et dans le jugement de toutes les parties qui entreraient en jeu dans les circonstances. Je suis convaincu qu'elles prendraient cette responsabilité au sérieux et qu'il n'y aurait pas d'évaluation gratuite.

Le sénateur Baker: Monsieur le président, je n'ai pas d'opinion dans un sens ou dans l'autre au sujet du bien-fondé du pouvoir qui est accordé. Dans de telles circonstances, un gouvernement n'a parfois pas le choix. Que peut-il faire? Il peut ordonner un examen judiciaire. Il peut constituer une commission royale. Le pouvoir en question est partie inhérente de la loi. Il a été prévu pour contourner les difficultés et permettre une résolution immédiate de ces demandes.

Y a-t-il une mesure analogue à laquelle vous pouvez penser qui autorise le comité à exiger la production de documents ainsi que la comparution de témoins représentant l'entreprise dans le contexte d'une audience? Pouvez-vous penser à quelque chose d'analogue, outre une commission royale, la Loi sur la protection de l'environnement, ou quelque chose du genre? Diriez-vous que c'est une première?

M. Cox: La réponse est non. Ce n'est pas une première. Il est très courant de conférer à un tribunal le pouvoir de diriger ses affaires en vue de rendre une décision qui résisterait à un examen judiciaire.

Le sénateur Baker: Il s'agit d'un organisme de réglementation.

M. Cox: Oui, c'est le cas des organismes de réglementation. De nombreux autres offices ont le même pouvoir. Outre ce qui a déjà été dit à ce sujet, il convient de signaler que ces pouvoirs judiciaires englobent le droit de recourir à certaines procédures, comme le ferait un tribunal, pour assurer la confidentialité de l'information à la demande du promoteur de projet, qu'il s'agisse d'une Première nation ou de quelqu'un d'autre. Il convient de reconnaître que ces pouvoirs ne visent pas seulement à obtenir des documents mais aussi à s'assurer que ce faisant, on en assure la confidentialité. Et ce, sans compter la disposition qui a été citée tout à l'heure.

Senator Baker: Can you show me that in the bill?

Mr. Cox: No.

Senator Baker: You would assure confidentiality by regulation?

Mr. Cox: No. The clause we discussed that was raised was clause 121. Essentially the provision ensures that the test for disclosure of information is the test that currently applies under federal law, which is the Access to Information Act. The release of information by the board will be the same as it currently is for a government institution under current legislation.

Senator Milne: We must add to that “traditional knowledge.”

Mr. Cox: That is correct. I was speaking more with reference to the economic aspect, but it would also apply to traditional knowledge.

Senator Baker: Clause 121(b) states:

- (b) information to any person or body that a government institution, within the meaning of the Access to Information Act, would not be required to disclose pursuant to a request by that person or body under that act, unless
- i) the provider of the information consents to its disclosure, and
 - (ii) The person or body is not required to disclose the information pursuant to a request under a territorial or first nation law, and agrees to keep the information confidential.

I am not concerned about that part of the act. I am concerned about is that no business is required to tell any agency information concerning its private business plans. The Department of the Environment can tell you that if you want to put an industry here you have to abide by this act. However, the department is unable to ask where the business is getting its money from to start the business.

My point is, you do not think that there would be a hesitancy on the part of a business to be required to give this information, whereas under normal circumstances that would not be required by a government agency; is that correct?

Mr. Cox: I would say that you have to question whether or not that particular piece of information would be relevant to the issue before the board. I suspect it would not be.

The issue is to examine economic benefits and impacts. To that extent, I would think there would be a sound argument for someone to make in such a hearing that it is irrelevant.

Le sénateur Baker: Pouvez-vous m'indiquer où cela se trouve dans le projet de loi?

M. Cox: Non.

Le sénateur Baker: Vous assureriez la confidentialité au moyen d'un règlement?

M. Cox: Non. L'article où il en est question est l'article 121. Essentiellement, cette disposition fait en sorte que le critère de divulgation d'information est le même qui s'applique aux termes de la loi fédérale, c'est-à-dire la Loi sur l'accès à l'information. La communication d'information par l'Office sera régie par les mêmes conditions qui s'appliquent à l'heure actuelle à toute institution gouvernementale en vertu de la loi en vigueur.

Le sénateur Milne: Il faut ajouter à cela les «connaissances traditionnelles».

M. Cox: C'est exact. Je faisais surtout référence à l'aspect économique, mais cela s'appliquerait également aux connaissances traditionnelles.

Le sénateur Baker: L'alinéa 121(b) stipule:

[...] sont tenus de refuser la communication:

- b) de l'information qu'une institution fédérale au sens de la Loi sur l'accès à l'information, ne serait pas tenue de communiquer à la suite d'une demande présentée sous le régime de cette loi, sauf si, d'une part, la partie qui a fourni l'information consent à sa communication et, d'autre part, le destinataire s'engage à restreindre la communication et n'est obligé par aucune règle de droit territoriale ni aucun texte législatif d'une Première nation à communiquer l'information.

Cette partie de la loi ne m'inquiète pas. Ce que je veux éviter, c'est qu'aucune entreprise ne soit tenue de communiquer à un organisme quelconque ses plans d'activités privés. Le ministère de l'Environnement peut signaler aux entreprises que si elles veulent s'établir à tel ou tel endroit, elles doivent respecter cette mesure. Cependant, le ministère ne peut leur demander de lui dire où elles prendront les fonds pour assurer le démarrage de leurs activités.

Mon argument est le suivant: ne pensez-vous pas qu'une entreprise hésiterait à communiquer cette information alors qu'en temps normal, un organisme gouvernemental ne demanderait pas ce genre d'information, n'est-ce pas?

M. Cox: En l'occurrence, il y a lieu de se demander si cet élément d'information en particulier est pertinent dans le contexte de l'enjeu examiné par l'office. J'ai l'impression que ce ne serait pas le cas.

L'enjeu, c'est d'examiner les avantages et les répercussions économiques. Dans cette optique, je pense qu'on pourrait facilement avancer l'argument que dans le cadre d'une telle audience, l'information en question ne serait pas pertinente.

Senator Baker: The question of relevancy has case law behind it.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, I want to deal with the case of the Inuvialuit, again. The Northwest Territories and Yukon share borders. The Inuvialuit in their land claims agreement have rights to lands in the Yukon. Under their agreement, they have the ability to have the environmental impact review board consider matters of development or any activity that would go on in their lands including the North Slope area.

Do officials see the potential for conflict here in the sense that under this bill an assessment can occur in that area? Have they considered and thought through the potential for conflict here and how it would be dealt with?

Mr. Bailey: We have considered that quite often and had a number of discussions with the Inuvialuit and the various boards that are set up under that agreement to conduct assessments there.

In the bill we have tried to recognize that we have two different land claim agreements that provide for an assessment process for the same area. We have tried to ensure that, in the event there is a project proposed there, we minimize or eliminate altogether any potential conflict or duplication between them.

To that end, if their review board takes on a project that is referred to it, this process stands down and lets that be the only process that occurs so that we do not have any duplication at that level.

At the lower level, where we do not have a similar situation, we require in this bill that the assessors under this legislation work with the assessors under the Inuvialuit Final Agreement and collaborate with them. They make efforts to do that. Obviously, you need two people to collaborate.

As I think Mr. Mills mentioned earlier, we also have provisions that the assessors here can use the work of the assessors under the Inuvialuit Final Agreement process in lieu of doing it over again. We have tried to do that to minimize duplication and also to ensure that we have consistent recommendations if there are some coming from both processes.

It is conceivable, though it is quite a stretch that their process could come up with a different recommendation from this one. Their process is a little more narrow in scope. They do not deal with socio-economic issues. They are more focused on impacts on the Inuvialuit and their harvesting rights and so on. This is a broader process. In that case, government agencies may be faced some time with a circumstance where they are getting a recommendation from the Inuvialuit process to take a certain course of action and a recommendation from this one to take a different course of action. That would leave the government

Le sénateur Baker: La question de la pertinence a donné lieu à toute une jurisprudence.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, je veux revenir encore une fois sur le cas des Inuvialuits. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon partagent une frontière. L'entente sur les revendications territoriales des Inuvialuits leur confère des droits sur des terres au Yukon. En vertu de cette entente, ils peuvent demander au Bureau d'examen des répercussions environnementales d'examiner toute question liée au développement ou toute activité qui aurait lieu sur leurs terres y compris la région du Versant nord.

D'après les fonctionnaires, envisagez-vous des conflits potentiels puisqu'aux termes de ce projet de loi, une évaluation peut avoir lieu dans cette région? Ont-ils réfléchi à la possibilité d'un conflit à cet égard et à la façon d'y réagir?

M. Bailey: Nous avons envisagé cela à maintes reprises et nous avons eu de nombreuses discussions avec les Inuvialuits et les divers organismes qui sont constitués en vertu de cet accord pour y effectuer des évaluations.

Dans le projet de loi, nous avons tenté de reconnaître qu'il y a deux accords différents de règlement des revendications territoriales qui autorisent un processus d'évaluation pour la même région. Nous avons essayé de faire en sorte qu'advenant qu'un projet y soit proposé, on minimise ou on élimine toute possibilité de conflit ou de double emploi.

À cette fin, si leur commission d'examen assume la responsabilité d'un projet qui lui a été renvoyé, le processus prévu ici s'éclipse et cède entièrement la place à l'autre de sorte qu'il n'y aura pas de double emploi à ce niveau.

À un moindre niveau, lorsque la situation n'est pas la même, nous exigeons dans le projet de loi que les évaluateurs assujettis à la mesure collaborent avec les évaluateurs dont le travail est régi par la convention définitive des Inuvialuits. Ils font des efforts en ce sens. Évidemment, il faut être deux pour collaborer.

Comme M. Mills l'a mentionné tout à l'heure, si je ne m'abuse, les dispositions de la mesure précisent que les évaluateurs peuvent se servir des travaux des évaluateurs participant au processus relevant de la convention définitive des Inuvialuits au lieu de recommencer à zéro. Nous avons ainsi tenté de réduire au minimum le double emploi et d'assurer la cohérence des recommandations advenant que les parties aux deux processus en fassent.

Il est concevable — bien que ce soit difficile à imaginer — que leur processus puisse déboucher sur une recommandation différente de celle-ci, car il a une portée un peu plus étroite. Ils ne s'attachent pas aux questions socioéconomiques. Ils s'intéressent principalement aux incidences sur les Inuvialuits et leurs droits de récolte, et cetera. Le processus législatif est très vaste. En pareil cas, il pourrait arriver que les organismes gouvernementaux reçoivent à l'issue du processus des Inuvialuits une recommandation préconisant une marche à suivre qui serait différente de celle privilégiée par les évaluateurs soumis au

agencies with the circumstance where they would have to weigh the recommendations and sort out which direction they wish to take.

It is possible but it is highly unlikely that it would ever occur, because we have these people working together throughout the assessment process so that they come up with consistent decisions.

The Chairman: In the event that that did happen what would occur?

Mr. Bailey: As a government agency, theoretically you could be faced with a certain recommendation from the Inuvialuit environmental screening and review process to allow a project to go ahead, for example. You might get a recommendation under this process that the project not be allowed to proceed.

The Chairman: Looking at it the other way around, one of the Inuvialuit's big concerns is the migratory herd that goes through the North Slope.

Have I got that wrong? Were they not concerned about that?

Senator Christensen: That is one of their concerns, but not a major one.

The Chairman: If "A" says "yes" and "B" says "no," because of the migratory herd, which is not a consideration in "A", who will prevail? Who will decide?

Mr. Bailey: First, neither process decides anything. That is the key here. This process is captured in this bill. Similarly, the Inuvialuit screening review process is dealt with directly in their land claim. It is not the subject of separate legislation. These are advisory groups that give advice on whether projects should proceed or not. They are not actually making the decision. It is not a circumstance where one would trump the other or one has higher precedence than the other. They both have different contexts.

If it ever happened, I am sure it would place the responsible government agency in an awkward position, but government is in the business of trying to make decisions in some of those circumstances.

The Chairman: Neither of those pieces of advice would necessarily, under this or any other piece of legislation, trump the other as a matter of course.

Mr. Bailey: That is correct.

Senator Sibbeston: In a situation like that, would it be the federal minister who would make the final decision?

Mr. Bailey: It would depend on who is the decision maker for that project. Right now, it could be either the federal government, if it is a federal type of project, or it could be the territorial government. The territorial government now has jurisdiction over the lands in the North Slope.

processus législatif. En l'occurrence, il leur appartient de peser le pour et le contre et de décider quelle orientation ils souhaitent prendre.

Il est possible, mais fort improbable, que cette situation se produise jamais car ces deux groupes d'évaluateurs collaborent tout au long du processus d'évaluation en vue d'en arriver à des décisions compatibles.

Le président: Mais advenant qu'elle se produise, que se passerait-il?

M. Bailey: En théorie, un organisme gouvernemental pourrait recevoir une recommandation préconisant d'aller de l'avant avec un projet donné à la suite du processus d'examen environnemental des Inuvialuits, par exemple. Et, dans le cadre du processus prévu par la mesure, il pourrait recevoir une recommandation contraire.

Le président: Regardons les choses sous un autre angle. Les Inuvialuits se préoccupent surtout des troupeaux migratoires qui transitent par le Versant nord.

Est-ce que je me trompe? N'était-ce pas là leur plus grande préoccupation?

Le sénateur Christensen: C'est l'une de leurs préoccupations, mais ce n'est pas la principale.

Le président: Si «A» dit «oui» et que «B» dit «non», parce qu'il se soucie des troupeaux migratoires qui ne représentent pas une considération pour «A», qui aura préséance? Qui décidera?

M. Bailey: Premièrement, ni l'un ni l'autre des processus n'est décisionnel. Et c'est là la clé. Le processus dont nous discutons est prévu dans le projet de loi. De même, le processus d'examen des Inuvialuits relève directement de leur convention de règlement des revendications territoriales. Il ne fait pas l'objet d'une mesure législative distincte. Il s'agit de groupes consultatifs qui recommandent ou non de donner le feu vert à divers projets. Ce ne sont pas eux qui prennent la décision. Il n'est donc pas question que l'un ait préséance sur l'autre. Ils s'inscrivent tous deux dans des contextes différents.

Si jamais cette situation se produisait, je suis sûr que l'organisme gouvernemental responsable se retrouverait dans une position délicate, mais c'est aux autorités gouvernementales qu'il appartient de prendre pareille décision dans un cas comme celui-là.

Le président: Aux termes de la présente mesure ou de toute autre mesure, une recommandation n'a pas nécessairement préséance sur une autre.

M. Bailey: C'est exact.

Le sénateur Sibbeston: Dans une situation comme celle-là, est-ce le ministre fédéral qui prendrait la décision finale?

M. Bailey: Tout dépend qui est le décisionnaire pour le projet concerné. À l'heure actuelle, ce serait soit le gouvernement fédéral, s'il s'agit d'un projet de nature fédérale, soit le gouvernement territorial. À l'heure actuelle, c'est le gouvernement territorial qui a compétence sur les terres du Versant nord.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, the likely kind of project to occur would be in the area of the development of an oil pipeline, or gas drilling or so on. Has that jurisdiction now been transferred to the Yukon government?

Mr. Bailey: Decisions concerning the construction of a pipeline rests with the National Energy Board. If there were a pipeline through the North Slope of the Yukon or elsewhere, if it is crossing a border, the National Energy Board is still involved, and the Canadian Environmental Assessment Act would continue to have application because we are dealing with multiple jurisdictions.

Senator Sibbeston: In terms of drilling, I take it that responsibility has been transferred to the Yukon government.

Mr. Bailey: Yes, that was some years ago. Prior to this last devolution round on April 1, the Yukon government has authority over oil and gas.

Senator Cochrane: Mr. Bailey, when you were here before the committee last time, you said that there were extensive consultations with the public and all stakeholders. Since that time, we heard from some community stakeholders who have told us that the consultation process was more “like a salesmanship of a forgone conclusion.” Those are the words that these people used. A representative of the Yukon Chamber of Commerce said:

One major point we want to leave with you today is to disabuse you of the notion that there has been full and fair good faith consultation on this legislation to this point. This is patently not the case.

I would like to have your response to that statement. Would you be specific in examples of just how the public and the stakeholders were not only given the opportunity to receive information but how they were able to provide input and how their input was incorporated into this bill.

Mr. Bailey: I was not here on Tuesday, but I did hear about some of the statements that were made and read some of the transcripts. I would have to say that I am disappointed to hear some of the comments, particularly in light of some of the consultation that has been undertaken over the last seven years that we have been working on this bill.

In terms of what those consultations have consisted of over the last six years, the minister spoke to this to some extent the first time we were here. There have been three comprehensive consultation sessions involving touring all of the communities in the territory and involving getting special cabinet permission to distribute to stakeholder groups and others actual drafts of the legislation, which is quite unusual, as I think the committee has likely learned. We distributed drafts quite widely in the territory and elsewhere on two occasions, back in 1998 and again in 2001.

Le sénateur Sibbeston: Monsieur le président, les projets les plus susceptibles de voir le jour seraient la construction d'un pipeline pétrolier ou des activités d'exploration gazière et ainsi de suite. La compétence en la matière n'a-t-elle pas été transférée au gouvernement du Yukon?

M. Bailey: Les décisions concernant la construction d'un pipeline relèvent de l'Office national de l'énergie. Si un pipeline devait passer par le Versant nord du Yukon, ou ailleurs, s'il devait franchir une frontière, cela relèverait tout de même de l'Office national de l'énergie et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale continuerait de s'appliquer puisqu'on aurait affaire à des juridictions multiples.

Le sénateur Sibbeston: Pour ce qui est du forage, je pensais que cette responsabilité avait été cédée au gouvernement du Yukon.

M. Bailey: Oui, il y a quelques années de cela. Avant le dernier cycle de dévolution du 1^{er} avril, le gouvernement du Yukon avait déjà compétence sur le pétrole et le gaz.

Le sénateur Cochrane: Monsieur Bailey, la dernière fois que vous avez comparu devant le comité, vous avez mentionné qu'il y avait eu de vastes consultations avec la population et tous les intervenants. Depuis lors, certains acteurs communautaires nous ont dit que le processus de consultation s'apparentait plutôt à «un exercice pour vendre une conclusion déjà arrêtée». Ce sont les termes mêmes qu'ont employés ces témoins. Un représentant de la chambre de commerce du Yukon a déclaré:

Ce que nous voulons surtout faire aujourd'hui, c'est vous enlever vos illusions au sujet des consultations exhaustives et menées de bonne foi qui auraient eu lieu au sujet de cette mesure législative. Ce n'est absolument pas le cas.

J'aimerais que vous répondiez à cette déclaration. Pourriez-vous nous donner des exemples précis afin de démontrer que la population et les divers intervenants ont non seulement reçu l'information voulue mais qu'ils ont aussi pu exprimer leur opinion. Dites-nous aussi comment leurs opinions ont été incorporées dans le projet de loi.

M. Bailey: Je n'étais pas ici mardi, mais on m'a rapporté certaines déclarations qui ont été faites et j'ai lu une partie du compte rendu. Je dois dire que je suis déçu d'entendre certaines observations, surtout à la lumière des consultations qui ont été effectuées depuis sept ans que nous travaillons à ce projet de loi.

Le ministre a longuement parlé, la première fois que nous nous sommes réunis ici, des consultations qui ont été menées au cours des six dernières années. Il y a eu trois séries de consultations très poussées; on avait alors fait la tournée de toutes les localités dans le territoire et l'on avait obtenu une permission spéciale du Cabinet pour distribuer aux intervenants et à d'autres groupes une ébauche du projet de loi, ce qui est très inhabituel, comme le comité l'a probablement appris. Nous avons diffusé très largement cette ébauche de projet de loi dans le territoire et ailleurs en deux occasions, d'abord en 1998 et de nouveau en 2001.

We would follow up distribution of these drafts with meetings with stakeholder groups, public sessions and so on, so that the public and stakeholders were fully aware of what was in the draft legislation. As honourable senators will appreciate, it is quite a complicated bill. We had these information sessions to ensure that the public and others who were reviewing it and who we asked for comments could fully understand it.

To back that up, we also set up an Internet Web site that people could go to that had further information in layperson's terms about how the bill operated and so on.

On both of these occasions we then allowed for a three-month period for these different groups and individuals to provide us with comments. They could write them, phone, or raise them at a meeting. Our undertaking was that we would give all those comments very serious consideration.

In the case of the federal government, we had a team that at times numbered up to 10 or 11 people, including legal counsel, who would go through each and every suggestion that we received, and we received quite a few, from the public and stakeholder groups, and analyze, first of all, whether it was something we could even consider or if it was contrary to the land claim. If it was something we could consider, then we started to work into what the interest was and to try to accommodate those things to the best of our ability while still maintaining consistency with the land claim.

We would then discuss these with the First Nations and with the Yukon government, who each have been conducting a similar exercise of their analysis of these comments and suggestions we received. Then we would meet and try to reach consensus on changes that we would make to the legislation to reflect those.

We made many changes to this legislation over the past seven years, directly as a result of meetings that we had with some of the groups and individuals that appeared here the other day. On behalf of the group that I have headed up that analyzed these and spent the hours, days, weeks and months going over these in detail, I am sort of disappointed, because they worked very hard to give those comments consideration. We all worked very hard to include or try to speak to those suggestions in the legislation to the degree we could. It is disappointing to hear the consultations characterized in the manner that they were the other day.

Senator Cochrane: The people that spoke to us were from the Chamber of Commerce and other industry people. These are the people whose life and blood depends on business and how legislation will affect their business.

La distribution de ces documents était suivie de réunions avec des groupes d'intervenants, des audiences publiques, et cetera, pour que le public et les intervenants soient bien au courant de ce qui figurait dans l'ébauche de projet de loi. Comme les honorables sénateurs peuvent s'en rendre compte, c'est un projet de loi très compliqué. Nous avons tenu ces séances d'information pour nous assurer que le public et tous ceux qui s'intéressaient au projet de loi et à qui nous demandions de le commenter en aient une compréhension approfondie.

Pour renforcer le tout, nous avons créé un site Web Internet que les gens pouvaient consulter pour obtenir de l'information en langage simple sur le fonctionnement du projet de loi, et cetera.

En ces deux occasions, nous avons ensuite donné trois mois aux différents groupes et particuliers pour nous faire part de leurs commentaires. Ils pouvaient nous écrire, nous téléphoner ou communiquer directement leurs observations durant les réunions. Nous nous sommes engagés à prendre très au sérieux chacune de ces interventions.

Dans le cas du gouvernement fédéral, nous avions une équipe qui comprenait parfois jusqu'à 10 ou 11 personnes, dont des conseillers juridiques, qui passaient en revue chacune des suggestions que nous recevions, et nous en avons reçu un bon nombre, de la part du grand public et des groupes d'intervenants, qui les analysait, d'abord et avant tout, pour voir si l'on y trouvait un élément que nous pouvions même considérer ou bien si c'était contraire à la revendication territoriale. Si c'était quelque chose d'envisageable, alors nous commençons à y travailler pour voir quel intérêt cela servirait et essayer d'y accéder dans toute la mesure du possible, tout en conservant la compatibilité avec l'accord de revendication territoriale.

Ensuite, nous en discutons avec les Premières nations et avec le gouvernement du Yukon, qui ont chacun mené un exercice semblable en faisant l'analyse des commentaires et suggestions que nous avons reçus. Ensuite, nous avons des rencontres et des discussions pour essayer de dégager un consensus quant aux changements que nous pourrions apporter au projet de loi pour tenir compte des suggestions.

Nous avons apporté beaucoup de changements à ce projet de loi au cours des sept dernières années, directement en conséquence des réunions que nous avons eues avec certains groupes et particuliers qui ont comparu ici l'autre jour. Au nom du groupe que j'ai dirigé et qui a analysé toutes ces suggestions et qui a passé des heures, des jours, des semaines et des mois à scruter tout cela à la loupe, je dois dire que je suis quelque peu déçu, parce qu'ils ont travaillé très fort pour prendre en considération tous ces commentaires. Nous avons tous travaillé très fort pour inclure ces suggestions dans le projet de loi ou pour essayer de les intégrer dans toute la mesure du possible. C'est décevant d'entendre des gens décrire les consultations de manière négative comme on l'a entendu l'autre jour.

Le sénateur Cochrane: Les gens qui nous ont parlé représentaient la chambre de commerce et d'autres groupes commerciaux. Ce sont des gens dont la vie et le gagne-pain dépendent des affaires et des répercussions du projet de loi sur leur commerce.

You can appreciate that 29,000 people is not very large number to distribute a document to and not have in-detail talks about the finer things. Not all these people have the time, because they are from a small town and they are just trying to provide a living for themselves and their families. They do not have fax machines, computers or e-mails to relay the information to Ottawa or to the main body.

I can sense their frustration. I really can. I just cannot accept distributing documents. You need to be there to hear the rural people. I am from that area. I know exactly how they feel.

Mr. Bailey: Just to be clear, all those that worked on developing this bill, the people that were here earlier today and so on, are from the Yukon. I am from there myself. It is my home, and I actually operate a couple of businesses there myself. I understand the context in which you are speaking. This was not a case of someone coming up from Ottawa and passing a paper around and flying back to the nation's capital to wait to see if the fax machine starts up. These were Yukon people consulting with other Yukon people on what they thought should be in the legislation.

This did not involve any or many people coming up from down south, people who were not from the Yukon. That is why we wanted to have this be something that was developed in the Yukon and would meet the interests of Yukoners to the extent that it did.

Senator Cochrane: If you are a businessman, then you must be part of the Chamber of Commerce.

Mr. Bailey: Not right now.

Senator Cochrane: I am sure that you have some co-workers that you deal. Have you heard any comments from them about this bill?

Mr. Bailey: Over the years I have heard many of the comments that you have heard here in this committee. We have had dialogue with the chamber about the Chamber of Commerce and chamber of mines and many other groups that you have not heard from who have suggestions that we simply were unable to follow up on. We have had discussions with them about why we did not or would not follow up on some of those suggestions.

I have been involved in a lot of consultation and sometimes when people are consulted and their suggestions are not taken completely, or to the degree they wish they were, they tend to have a concern that they were not consulted because their issue did not find its way to the floor.

Senator Cochrane: I know where you are coming from.

Mr. Bailey: That has happened quite a bit in this process.

Senator Cochrane: We will have to wait and see, I guess.

Vous comprendrez que 29 000 personnes, cela fait beaucoup de gens quand on veut distribuer un document et avoir des entretiens détaillés sur des questions très pointues. Ces gens-là n'ont pas tous le temps, parce qu'ils viennent d'une petite localité et qu'ils s'efforcent de gagner leur vie et de subvenir aux besoins de leur famille. Ils n'ont pas de télécopieur, d'ordinateur ou de courriel pour transmettre l'information à Ottawa ou à l'organisme compétent.

Je peux comprendre leur frustration, je les comprends vraiment. Je n'accepte tout simplement pas que l'on distribue des documents. Il faut être sur place pour entendre les gens ruraux. Je viens de cette région. Je sais exactement ce qu'ils ressentent.

M. Bailey: Je tiens à être bien clair. Tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce projet de loi, les gens qui ont comparu ici même aujourd'hui, et cetera, tous sont du Yukon. Je viens de là moi-même. C'est là que j'habite et j'exploite en fait deux ou trois entreprises là-bas moi-même. Je comprends le contexte dont vous parlez. Ce n'est pas comme si quelqu'un était venu d'Ottawa pour distribuer des feuilles de papier et reprendre l'avion pour la capitale, où il aurait ensuite attendu de voir ce que son télécopieur pourrait cracher. C'était des Yukonnais qui consultaient d'autres habitants du Yukon pour savoir ce qu'il devrait y avoir, à leur avis, dans le projet de loi.

Ce n'était pas un exercice consistant à envoyer une foule de gens venus du Sud, des gens qui ne comprendraient rien au Yukon. C'est pourquoi nous voulions que ce projet soit élaboré au Yukon et répondre aux intérêts des Yukonnais dans toute la mesure du possible, et c'est ce qui a été fait.

Le sénateur Cochrane: Si vous êtes un homme d'affaires, vous devez donc être membre de la chambre de commerce.

M. Bailey: Pas actuellement.

Le sénateur Cochrane: Je suis certaine que vous avez des collègues de travail. Avez-vous entendu des commentaires de leur part sur ce projet de loi?

M. Bailey: Au fil des années, j'ai entendu beaucoup de commentaires que vous avez entendus vous-même au comité. Nous avons eu un dialogue avec la Chambre au sujet de la chambre de commerce et de la chambre des mines et de beaucoup d'autres groupes que vous n'avez pas entendus et qui avaient des suggestions auxquelles nous n'avons tout simplement pas pu donner suite. Nous avons eu des discussions avec tous ces gens-là et leur avons expliqué pourquoi nous ne pouvions pas donner suite à certaines suggestions.

J'ai participé à beaucoup de consultations et, parfois, quand les gens sont consultés et que leurs suggestions ne sont pas acceptées intégralement, ou pas autant qu'ils le souhaiteraient, ils ont tendance à dire qu'ils n'ont pas été consultés parce que leur préoccupation n'a pas été prise en compte.

Le sénateur Cochrane: Je comprends ce que vous voulez dire.

M. Bailey: C'est arrivé très souvent dans ce processus.

Le sénateur Cochrane: Nous devons attendre la suite des événements, je suppose.

Senator Christensen: At the same time the draft legislation was circulated, there were also draft regulations circulated. It is so often said, “the devil is in the detail,” and the regulations are the detail. They are the nuts and bolts of how things will happen. I think that the majority of the concerns that were raised the other day were with the regulations as opposed to the legislation. There were concerns with the legislation, but they were minor compared to the concerns with the regulations that were first circulated. The very low level that will trigger an assessment on a property is one example. A fly tent camp would fall under the regulations as they were first proposed. The timelines that were in those regulations raised many red flags as far as the industry was concerned.

Could you explain to us where the regulations are at this time and what opportunities there are for industry to have input into those regulations before they are finalized? As we know, regulations are easier to change than legislation.

Mr. Bailey: To back up a little about the regulations that are being worked on right now, they are not so much detailing the process as they are putting the detail on what sort of activities will be subject to assessment.

Senator Christensen: The process of the assessment falls under the board; is that correct? The board is charged with coming up with rules and regulations.

Mr. Bailey: That is correct.

Senator Christensen: They have 18 months to come up with that, and that goes through a public review as well, but there is another set of regulations.

Mr. Bailey: The project regulations have to be in place for this process to operate, because that is what lets us know what is subject to assessment and what is not.

In 1998 we prepared a draft that included listings of all the activities that we thought would be subject to this process and which ones were excluded. That was part of our first broad consultation that we did in association with the draft of the bill. We did that, and we received some feedback at that time after our 1998 consultations.

We then did a revision of those listings and tried to make it more user-friendly, which was a principal concern of ours. We sent out another draft of the proposed contents of such a regulation back with our package in 2001. We did again receive quite a bit of input at that time. We have had a number of follow-up discussions, including many with the chamber of mines about the specific issued that they raised the other day about these varying thresholds.

We have already had two very detailed rounds of consultations on the regulations, and they have not even been drafted yet. This is well before we actually got into the formal drafting that will occur once this bill has been passed and there is the authority there to draft them.

Le sénateur Christensen: En même temps que l'on a diffusé l'ébauche de projet de loi, on a également diffusé des ébauches de règlement. On dit tellement souvent que «le diable est dans les détails»; eh bien, les détails se trouvent dans le règlement. C'est en quelque sorte la plomberie, c'est l'application concrète. Je pense que la majorité des inquiétudes qui ont été soulevées l'autre jour concernaient le règlement, par opposition à la loi elle-même. Il y avait des préoccupations au sujet de la loi, mais elles étaient mineures en comparaison de celles portant sur le règlement qu'on avait distribué. Le seuil très bas qui déclenchera l'évaluation d'une propriété en est un exemple. Un campement de tentes serait visé par le règlement, du moins la première ébauche. Les échanciers qui figuraient dans ce projet de règlement ont soulevé beaucoup d'inquiétude parmi les industriels.

Pourriez-vous nous expliquer où l'on en est actuellement en ce qui a trait au règlement et quelles possibilités a l'industrie d'avoir son mot à dire dans l'élaboration de ce règlement avant qu'il soit finalisé? On sait que le règlement est plus facile à changer que la loi.

M. Bailey: Pour revenir sur le règlement auquel on travaille en ce moment même, il ne vise pas tellement à préciser de façon détaillée le processus qu'à préciser quelles activités exactement seront assujetties à l'évaluation.

Le sénateur Christensen: Le processus d'une évaluation relève de l'Office, n'est-ce pas? C'est l'Office qui établit les règles et le règlement.

M. Bailey: C'est exact.

Le sénateur Christensen: Il a 18 mois pour établir ce règlement, lequel fait ensuite l'objet d'un examen public, mais il y a encore une autre série de règles.

M. Bailey: Le règlement sur les projets doit être en place pour que ce processus puisse fonctionner, parce qu'il précise ce qui est assujéti à l'évaluation et ce qui ne l'est pas.

En 1998, nous avons rédigé une ébauche qui comprenait une liste de toutes les activités qui, à notre avis, seraient assujetties à ce processus, et celles qui seraient exclues. Cela faisait partie de notre première vaste consultation que nous avons faite en association avec l'ébauche du projet de loi. Nous avons fait cela et nous avons reçu certaines réactions à ce moment-là, après nos consultations de 1998.

Ensuite, nous avons fait une révision de ces listes et nous avons essayé de les rendre plus conviviales, ce qui était une préoccupation majeure pour nous. Nous avons donc distribué une autre ébauche du règlement proposé avec notre trousse en 2001. Encore une fois, nous avons reçu pas mal de réactions à ce moment-là. Nous avons eu un certain nombre de discussions de suivi, notamment avec la chambre des mines, au sujet de la question précise que celle-ci a soulevée l'autre jour relativement aux divers seuils.

Nous avons déjà eu deux rondes de consultations très poussées sur le règlement et celui-ci n'a même pas encore été rédigé. C'était donc bien avant d'aborder la rédaction proprement dite, qui aura lieu une fois que ce projet de loi aura été adopté et que nous aurons le pouvoir de rédiger le règlement.

In terms of future opportunities, once the regulations have been drafted, and we are hoping that will be later in this calendar year, there is a requirement that they be pre-published in draft form and a minimum of 60 days be allowed for study and for comment to be provided by public groups, stakeholder groups or whomever. Following that time, submissions can be made, and there can be changes made to those regulations prior to them being finalized. That opportunity is there and is guaranteed for not just the mining industry and stakeholders but for all the public.

In addition to that, we are also working very closely with the Yukon government and with First Nations on these regulations because they deal with activities that are under their jurisdiction. We will also be having ongoing consultations, or collaboration because we are trying to capture activities under their jurisdiction, and we want to ensure that that is being done properly in a technical sense.

Senator Christensen: Will this third round involve the territorial and First Nations governments in the final drafting of this regulation?

Mr. Bailey: Not the final drafting. It is involved in the “draft drafting,” if you like.

Senator Christensen: Will that also be sent out to industry at that point?

Mr. Bailey: The next opportunity for industry will be once they are gazetted and pre-published, and then they will have an opportunity to see the draft regulations. We are hoping that will be some time in the late fall or early winter.

The Chairman: Is that a 30-day window?

Senator Christensen: No, 60 days.

Mr. Bailey: That is a minimum. Again, from an operational perspective, depending when this bill is actually given Royal Assent, assuming that it is, we have 18 months until the whole bill comes into force, so we certainly hope that those regulations would be completed well within that 18-month time period.

Senator Christensen: In this third draft before the pre-gazetting, which is 60 or more days, the input that industry could have would be through First Nations and the territorial government?

Mr. Bailey: They could. From what I saw of the transcript, I do not think the chamber mentioned that their concerns with those regulations are fairly well understood and the business about the thresholds. Without getting into a detailed discussion, there have been many discussions with them about why, first of all, class 2 mining land use regulation permits will be caught, which was an overall concern, and why some of those thresholds vary, because at the mining interest’s request, those mining land use regulations

Quant aux possibilités futures, une fois que le règlement aura été rédigé, et nous espérons que cela se fera dans le courant de l’année civile, il est obligatoire d’en faire la publication préalable sous forme d’ébauche et de permettre au minimum 60 jours pour que les groupes publics, intervenants et autres en fassent l’étude et fassent connaître leurs réactions. À l’issue de cette période, des mémoires peuvent être présentés et des changements peuvent être apportés au règlement avant son adoption définitive. Cette possibilité existe et elle est garantie, pas seulement pour l’industrie minière et les intervenants, mais pour le grand public.

De plus, nous travaillons très étroitement avec le gouvernement du Yukon et avec les Premières nations à la rédaction de ce règlement, parce qu’il traite d’activités qui relèvent de leur compétence. Nous aurons aussi des consultations continues ou une certaine collaboration parce que nous essayons de saisir toutes les activités qui relèvent de leur compétence, et nous voulons nous assurer que cela se fasse dans les règles sur le plan technique.

Le sénateur Christensen: Durant cette troisième ronde, les gouvernements des territoires et des Premières nations participeront-ils à la rédaction du texte définitif de ce règlement?

M. Bailey: Pas à la rédaction du texte définitif. Ils participent à une «ébauche de rédaction», si l’on peut dire.

Le sénateur Christensen: Cette ébauche sera-t-elle également envoyée à l’industrie?

M. Bailey: La prochaine occasion, pour l’industrie, sera lors de la publication préalable dans la Gazette; on aura alors l’occasion de prendre connaissance du règlement proposé. Nous espérons que cela se fera vers la fin de l’automne ou au début de l’hiver prochain.

Le président: Il y a une période de 30 jours?

Le sénateur Christensen: Non, 60 jours.

M. Bailey: C’est un minimum. Pour préciser, du point de vue de la procédure, dépendant de la date à laquelle ce projet de loi reçoit la sanction royale, à supposer qu’il la reçoive, nous avons 18 mois avant l’entrée en vigueur du projet de loi, et nous espérons assurément que ce règlement sera complété bien avant l’expiration de ce délai de 18 mois.

Le sénateur Christensen: Dans cette troisième ébauche, avant la période de la publication préalable, qui dure 60 jours ou plus, l’industrie aurait son mot à dire par l’intermédiaire des Premières nations et du gouvernement territorial?

M. Bailey: Ce serait possible. D’après ce que j’ai lu du compte rendu, je ne pense pas que la Chambre ait dit explicitement que ses préoccupations relativement à ce règlement sont assez bien comprises, surtout en ce qui a trait au seuil. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais il y a eu beaucoup de discussions avec eux pour expliquer pourquoi, premièrement, le règlement sur l’utilisation des sols à des fins minières dans la catégorie 2 sera visé, ce qui est une préoccupation globale, et pourquoi certains

established thresholds that were different from land use permits anywhere else in the territory.

Their concern is that some of those are triggered at lower thresholds on mining claims than they are for anyone else on some other type of land. However, the converse of that is true. There are many things that you or I would need a permit to do in the Yukon, and there would be an assessment done of that. That would not be the case if it were on a mining claim. Those issues have been discussed and are quite well understood by those who are trying to finalize the draft regulations for publication.

Senator Christensen: You can appreciate why the industry is so concerned. The government is basically saying, "Trust me, we have your best interest at heart." We have seen what is happening in the placer mining industry right now, and government really does not inspire a lot of trust. It is very important that we do keep industry well involved. I am sure industry will try to get as much as they can, knowing that compromise has to be made as well. There has to be a good avenue for industry to be involved before that finalization.

Mr. Bailey: As I said, there have been other discussions not related to formal consultations on the bill and on the regulations. I have had correspondence with the president of the chamber of mines on that specific issue as well as some others. The minister had a meeting with them back a year ago and actually received correspondence from the president of the chamber thanking the minister for some changes that were made as a result of discussions at those meetings. There has been some ongoing dialogue.

The difficulty with distributing further drafts of regulations is that industry is not the only group that has an interest in what is in the regulations. We have 18 months to try to prepare these, but the drafting is somewhat complex, and we do not see having another full round of consultation on something we have already consulted on widely and in detail on two occasions to be appropriate at this time.

Senator Christensen: The five-year review is another issue that has been raised by most of the interveners who have problems with the bill. What is your position on the five-year review or having a second review required in the act?

Mr. Bailey: Certainly our position has been that we do not require one in the legislation. There is an existing requirement in the land claim agreement for a comprehensive review of the whole assessment process to be conducted. In our minds, it is hard to conceive how that would occur without a detailed review of the legislation. We also had concerns about including such a provision in the legislation and whether we would be creating

seuils variant, parce qu'à la demande des intervenants du secteur minier, le règlement sur l'utilisation des sols à des fins d'extraction minière a fixé des seuils qui étaient différents par rapport aux permis d'utilisation des sols applicables partout ailleurs dans le territoire.

Leur préoccupation est que certains seuils sont plus bas pour les mines que pour n'importe qui d'autre et n'importe quel autre type de sol. Cependant, l'inverse est vrai. Vous et moi aurions besoin d'un permis pour faire bien des activités au Yukon, lesquelles feraient l'objet d'une évaluation. Ce ne serait pas le cas s'il s'agissait d'extraction minière. Ces questions ont été discutées et sont très bien comprises par ceux qui s'efforcent de finaliser l'ébauche de règlement en vue de sa publication.

Le sénateur Christensen: Vous pouvez comprendre pourquoi l'industrie est tellement inquiète. Le gouvernement se trouve essentiellement à dire: «Faites-moi confiance, nous avons à coeur vos intérêts». Nous avons vu ce qui se passe actuellement dans le secteur de l'exploitation minière des placers, et le gouvernement n'inspire pas tellement confiance. Il est très important que nous maintenions l'industrie comme partie prenante. Je suis certaine que l'industrie essaiera d'en obtenir le plus possible, sachant qu'il faudra également faire un compromis. Il faut que l'industrie ait une procédure valable pour avoir son mot à dire avant que le tout soit finalisé.

M. Bailey: Comme je l'ai dit, il y a eu d'autres discussions en plus des consultations officielles sur le projet de loi et sur le règlement. J'ai échangé des lettres avec le président de la chambre des mines sur cette question précise et sur d'autres également. Le ministre a rencontré les intéressés il y a un an et a même reçu une lettre du président de la chambre qui remercie le ministre d'avoir apporté des changements qui ont été faits à la suite des discussions durant ces entretiens. Il y a eu un dialogue continu.

La difficulté, quand on demande de diffuser de nouvelles ébauches du règlement, c'est que l'industrie n'est pas le seul groupe qui s'intéresse à la teneur du règlement. Nous avons 18 mois pour essayer de rédiger ce règlement, mais cette rédaction est assez complexe et nous n'envisageons pas de tenir une nouvelle ronde de consultations sur une question qui a déjà fait l'objet d'une consultation étendue et détaillée en deux occasions; nous ne pensons pas que ce soit approprié à ce moment-ci.

Le sénateur Christensen: L'examen quinquennal est une autre question qui a été soulevée par la plupart des intervenants qui ont des objections à ce projet de loi. Quelle est votre position sur l'examen quinquennal ou l'obligation prévue dans la loi de procéder à un deuxième examen?

M. Bailey: Chose certaine, notre position est que nous n'exigeons pas un tel examen dans la loi. Le règlement de la revendication territoriale stipule actuellement qu'il faut procéder à un examen en profondeur de tout le processus d'évaluation. Dans notre esprit, il est difficile de concevoir comment cela pourrait se faire en l'absence d'un examen détaillé de la loi. Nous avons aussi des préoccupations pour ce qui est d'inclure une telle

two obligations to be met in terms of conducting a five-year review and run the risk of potential conflict and duplication.

Senator Christensen: Are you satisfied that you have taken into consideration many of the problems that were raised or that occurred as a result of the Mackenzie Valley Resource Management Act which is similar to this one but was introduced a number of years ago? It did have problems. Have those problems been looked at and taken into consideration adequately in the new legislation?

Mr. Bailey: Yes. We looked at the Mackenzie Valley Resource Management Act and many other existing processes, some of which have some virtues and some of which have some drawbacks. We tried to learn from all of those so we would put the best foot forward with this process.

The Chairman: Thank you very much, gentlemen. I want everyone to be aware that Mr. Bailey was called back from his holiday in New Orleans today, on no notice, to speak to us. He is going back tomorrow.

I do not apologize, Mr. Bailey because we needed to hear from you and Mr. Cox today, but I thank you very much for doing that. It is above and beyond the call of duty. Yours and Mr. Cox's testimony was very important to us this morning.

Is it the wish of members that we should proceed at this point to deal with the bill?

Hon. Senators: Yes.

Senator Milne: I move we go to clause-by-clause consideration.

The Chairman: I can entertain a motion to dispense with clause-by-clause.

Senator Baker: In the presence of Mr. Bailey and Mr. Cox and Mr. Mills, who have spent many years dealing this bill, I would move that the committee dispense with clause-by-clause consideration of the bill and approve the bill without amendments.

The Chairman: Is that agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Cochrane: I think that is rather rash.

The Chairman: It is agreed. Thank you. Is it agreed that the chair report this bill without amendment at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The committee adjourned.

disposition dans la loi, craignant qu'elle ne crée deux obligations à remplir pour ce qui est d'effectuer un examen quinquennal, et il y aurait risque de conflit et de dédoublement des efforts.

Le sénateur Christensen: Êtes-vous convaincu d'avoir pris en considération bon nombre des problèmes qui ont été soulevés ou qui se sont posés dans le cas de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, qui est semblable à celle-ci, mais qui a été présentée il y a un certain nombre d'années? Il y a eu des problèmes. A-t-on examiné ces problèmes et en a-t-on tenu compte pour rédiger la nouvelle loi?

M. Bailey: Oui. Nous avons étudié la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et beaucoup d'autres processus existants, dont certains ont des avantages et des inconvénients. Nous avons essayé de tirer les leçons de cet exercice afin de partir du bon pied dans ce cas-ci.

Le président: Merci beaucoup, messieurs. Je veux que chacun sache bien que M. Bailey a été rappelé de ses vacances à la Nouvelle-Orléans aujourd'hui même, sans préavis, pour s'entretenir avec nous. Il y retourne demain.

Je ne m'en excuse pas, monsieur Bailey, parce que nous devons nous entendre aujourd'hui, vous-même et M. Cox, mais je vous en remercie beaucoup. Cela dépasse de loin les obligations de votre charge. Votre témoignage, ainsi que celui de M. Cox, étaient très importants pour nous ce matin.

Les membres du comité souhaitent-ils maintenant procéder à l'étude du projet de loi?

Des voix: Oui.

Le sénateur Milne: Je propose que nous passions à l'étude article par article.

Le président: Je suis prêt à entendre une motion tendant à se dispenser de l'étude article par article.

Le sénateur Baker: En présence de M. Bailey, de M. Cox et de M. Mills, qui ont passé de nombreuses années à travailler à ce projet de loi, je propose que le comité passe outre à l'étude article par article de ce projet de loi, et qu'il approuve le projet de loi sans amendement.

Le président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Cochrane: Je trouve que c'est un peu court.

Le président: C'est adopté. Merci. Est-on d'accord pour que la présidence fasse rapport de ce projet de loi sans amendement à la prochaine séance du Sénat?

Des voix: D'accord.

La séance est levée.

Thursday, May 1, 2003:

From the Council of Yukon First Nations:

Mr. Ed Schultz, Grand Chief;

Mr. Stephen Mills, Chief Negotiator.

From the Department of Indian Affairs and Northern Development:

Mr. David Cox, Counsel, Comprehensive Claims and Northern Affairs/Self-Government and Strategic Direction;

Mr. John Bailey, Negotiator, Resource Strategies.

Le jeudi 1^{er} mai 2003:

Du Conseil des Premières nations du Yukon:

M. Ed Schultz, grand chef;

M. Stephen Mills, négociateur en chef.

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

M. David Cox, conseiller juridique, Revendications globales et Affaires du Nord/Autonomie gouvernementale et orientation stratégique;

M. John Bailey, négociateur, Stratégies relatives aux ressources.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, April 29, 2003:

AS A PANEL:

From the Yukon Chamber of Mines:

Mr. Gary Lee, Past President;
Mr. Scott Casselman, Vice President.

From the Klondike Placer Miners' Association:

Ms. Ann Ledwidge, Director.

From the Yukon Chamber of Commerce:

Mr. Rob McIntyre, Treasurer.

AS A PANEL:

From the Kwanlin Dun First Nation:

Mr. Rick O'Brien, Chief;
Mr. Mike Smith, Chief Negotiator.

From the Kaska Nation:

M. Hammond Dick, Tribal Chief.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mardi 29 avril 2003:

EN TABLE RONDE:

Du Yukon Chamber of Mines:

M. Gary Lee, ancien président;
M. Scott Casselman, vice-président.

Du Klondike Placer Miners' Association:

Mme Ann Ledwidge, directrice.

De la Chambre de commerce du Yukon:

M. Rob McIntyre, trésorier.

EN TABLE RONDE:

De la première nation Kwanlin Dun:

M. Rick O'Brien, chef;
M. Mike Smith, négociateur en chef.

De la nation Kaska:

M. Hammond Dick, chef tribal.

(Suite à la page précédente)